

LES  
**MARECHAUX D'ARMEE**  
DE  
**L'EVECHE DE LIEGE**

*Par Edouard PONCELET*

Conservateur des Archives de l'Etat à Mons

**LIEGE**  
IMPRIMERIE LEON DE THIER, BLD DE LA SAUVENIERE, 10  
—  
1903

## LES MARECHAUX D'ARMEE DE L'EVECHE DE LIEGE

Le mot maréchal vient de deux mots d'origine germanique *mark*, *march*, qui signifie cheval de service, et *schalk*, serviteur ou officier. Il s'appliquait proprement à l'officier de l'écurie, et au commencement, la garde des chevaux fut bien l'office des maréchaux à la cour des rois, des princes et de certains prélats.

Par suite de l'accroissement de puissance des chefs d'Etat, des grands seigneurs, par suite aussi de l'importance qu'avaient les chevaux dans les guerres du Moyen Age, le maréchal, chez les princes puissants, devint un fonctionnaire militaire, chargé d'abord du soin de la cavalerie, puis du maintien de la discipline dans les camps et dans toute l'armée. Le sens exact et primitif du terme maréchal subsista pourtant pour désigner l'artisan qui ferre les chevaux et leur donne les soins sanitaires qu'ils réclament.

D'autre part, un mot d'origine latine connétable, *comes stabuli*, servait à désigner, en certains pays, le fonctionnaire chargé du soin de l'écurie royale ou princière. Ainsi se fit-il qu'en France et en Flandre, lorsque, dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, une hiérarchie fut établie parmi les fonctionnaires de la cour, le connétable devint le chef suprême de l'armée, ayant sous ses ordres plusieurs maréchaux, tandis que dans d'autres contrées, où le terme de connétable n'était pas usité, le maréchal fut et resta toujours le plus haut officier militaire, jouissant en temps de guerre d'une autorité suprême, de prérogatives spéciales et de droits de justice fort étendus.

Contrairement à ce qui existait dans la plupart des principautés épiscopales de l'empire d'Allemagne, le maréchal de Liège ne rentrait pas dans la catégorie des *ministeriales ecclesiae*, dont l'office suppose une origine servile, une dépendance héréditaire. Tel était, en effet, le caractère des maréchaux dans les pays où les fonctions se transmettaient primitivement par voie de succession

Chez les évêques de Liège, le maréchal, contrairement au chambellan, au sénéchal, à l'échanson, n'a jamais été un *ministerialis*. Du jour où l'office fut institué, les titulaires furent des hommes complètement libre, presque toujours des chevaliers, dont les obligations envers le prince découlaient d'un contrat strictement personnel, comme ceux en vertu desquels étaient nommés les baillis, les mayeurs et les autres officiers de justice.

L'office de maréchal était héréditaire en Allemagne, en France en Flandre, en Brabant, en Hollande, au pays de Limbourg, Luxembourg, Juliers, etc. En Hainaut, les fonctions de maréchal furent ajoutées, vers le commencement

du XIII<sup>e</sup> siècle, aux offices héréditaires dont l'institution est attribuée à la comtesse Richilde.

Cela provient de ce que, à l'opposition des fonctions se rapportant à la table ou au service direct du prince, celles de maréchal ou commandant militaire ne fut créée qu'assez tard, dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les évêques de Liège n'ayant pas considéré l'état de guerre comme devant être la situation habituelle d'une principauté ecclésiastique, d'un pays où prit naissance le tribunal de la Paix.

Par suite de l'augmentation de leur domaine et de l'avidité de leurs voisins, les évêques crurent nécessaire, au XIII<sup>e</sup> siècle, d'imiter les autres souverains et de s'organiser militairement, de façon à pouvoir, non seulement repousser les agressions, mais prendre l'offensive pour châtier les injures et les trahisons.

Au pays de Liège, l'office de maréchal était temporaire parfois il ne durait que le temps d'une guerre ou d'une campagne; tout au plus persistait-il en faveur d'un même personnage jusqu'à la mort du prince qui l'avait conféré; au décès de celui-ci, les fonctions de maréchal cessaient de droit, tout comme celles des autres fonctionnaires civils et militaires.

La dignité de maréchal ne devint héréditaire dans la principauté liégeoise que lorsque, par la création des armées permanentes et les levées de troupes stipendiées, elle eut perdu sa raison d'être. On comprend d'ailleurs difficilement l'hérédité en ce cas; malgré l'adage *Tel père, tel fils...*, il devait être difficile de rencontrer toujours chez le fils aîné d'une famille déterminée les qualités de bravoure et de prudence nécessaires à un chef d'armée

Le choix des maréchaux, comme celui des autres officiers et fonctionnaires communs à toute la principauté, était une des prérogatives essentielles de l'autorité souveraine: il appartenait exclusivement au prince ou à celui qui gouvernait le pays en son lieu et place. Le Patron del Temporaliteit confirme catégoriquement ce fait qui ressort, d'ailleurs, de l'étude des documents.

" Affiert a monsignor de Liege ou a cely que poisans en est de par ly et a nul autre, tant qu'il y aiet évesque, sique deviseit est, de mettre senisal, marissal, castelain, prevost, et bailbier pour offichier par tout son pays, lyqueis puelent substituer aultres offichiers pour eاوز et donner les mayeries, esquevinaiges et foresteries, en vilhes appartenant a monsignor de Liege, gisans desous leur of fiches, voir sorlonc le fou1me de leur comission et de leurs lettres. " Coutumes du pays de Liège, t. I p. 284.

Toutefois, des maréchaux étaient aussi nommés pendant la vacance du siège épiscopal, soit par le chapitre cathédral, soit par le mambour de l'évêché.

A Liège, la règle était qu'il n'y eût qu'un maréchal; les guerres et les troubles survenus pendant le règne de Henri de Gueldre forcèrent ce prince à s'adjoindre exceptionnellement deux de ces fonctionnaires.

Il n'existe pour le pays de Liège aucun document spécifiant quels étaient les devoirs ni les prérogatives du maréchal; ces choses étaient déterminées par la coutume et la tradition et ne variaient guère d'un pays à l'autre. Nous pourrions d'ailleurs nous faire une idée du rôle des maréchaux liégeois en examinant les circonstances dans lesquelles les chartes et les chroniques anciennes les mettent en scène ou les mentionnent; leurs fonctions étaient militaires et judiciaires.

### FONCTIONS MILITAIRES

Les évêques de Liège firent la guerre longtemps avant l'époque où ils crurent nécessaire de créer des maréchaux. Sans parler des campagnes de Francon, de Notger et d'autres encore, Baldéric (1008-1018), dès les premières années du XIe siècle, fit une expédition contre le comte Lambert de Louvain qui voulait empêcher l'évêque de construire une forteresse à Hougaerde ce fut probablement l'une des premières expéditions guerrières de la nation liégeoise. Avant de l'entreprendre, l'évêque prit l'avis de ce qui constituait alors les Etats du pays: le Clergé et la Noblesse, puis se mit à la tête de l'expédition. Il payait une solde aux chevaliers qui l'accompagnaient. Dans un combat qui se livra près de Hougaerde, le 10 octobre 1013, entre l'armée liégeoise et celle du comte de Louvain, les Liégeois laissèrent 300 morts et eurent de nombreux blessés.

Faire l'histoire des guerres des Liégeois, ce serait écrire l'histoire du pays et dépasserait de loin le cadre de ce travail. Il nous suffira pour prouver l'inexistence des maréchaux jusqu'au commencement du XIIIe siècle, de faire remarquer que, lors du siège de Bouillon en 1140, décrit dans ses détails les plus minutieux par des écrivains contemporains, il n'en est pas fait la moindre mention, pas plus qu'à la glorieuse bataille de Steppes en 1213. Thierry de Walcourt, qui joua un rôle considérable à cette journée, en qualité de chef d'armée, n'était certainement pas maréchal. Les affirmations, à ce sujet, d'un chroniqueur fabuliste (Jean d'Outremeuse), ne peuvent prévaloir contre les dires des anciens historiens ni contre les documents authentiques dont aucun ne mentionne le mot mariscalcus antérieurement au XIIIe siècle.

Lorsque l'ost était octroyé par les chevaliers et les bonnes villes et que l'on déployait l'étendard de saint Lambert, le côté matériel des expéditions guerrières était en grande partie assuré par des obligations féodales et des redevances établies par la coutume tel était le cas pour le gonfanon confié à

l'avoué de Hesbaye, pour le service du vin et pour les chars destinés au transport des bagages et des armes: ces véhicules étaient fournis notamment par des masuirs ou des tenanciers de la mense épiscopale, à Ans, à Ramiouille, à Tihange et par certains habitants de la mairie de Ciney. Les devoirs militaires des habitants d'Ivoz et de leur seigneur étaient déterminés d'une façon tellement méticuleuse que cela frisait le ridicule: lorsque les manants étaient informés que l'étendard de saint Lambert sortait de la Cité, ils en prévenaient le seigneur d'Ivoz (alors abbaye du Val Saint-Lambert) qui leur fournissait, en lieu dit alle Cachalle, un bateau capable de transporter à la Sauvenière, à Liège, (le port le plus proche du palais et de la Cathédrale), leurs armes et leur attirail de guerre et, de plus, des pains pour la valeur d'un muid d'épeautre, un quartier de boeuf, un cadenas et un pieu pour attacher leur bateau au rivage jusqu'à la rentrée dans la Cité de l'étendard et de l'armée.

En vertu de ses fonctions militaires, le maréchal de l'évêché de Liège avait le commandement suprême de l'armée durant une guerre ou une campagne; cela ressort à toute évidence du rôle que lui font jouer, dans les expéditions guerrières, les chroniqueurs anciens les plus croyables, comme on le verra dans la biographie que nous donnons de chacun des maréchaux.

D'ailleurs, ce caractère militaire de l'office des maréchaux était un fait général; que l'on examine ce que disent les documents des fonctions du connétable ou du maréchal en France, en Flandre, en Brabant, à Namur, partout leur mission principale consiste à présider au service de la cavalerie et à commander les troupes, à juger les différends entre les chevaliers et à maintenir la paix et l'ordre dans les camps; au maréchal appartenait le jugement des prisonniers et des délinquants pendant les guerres et les marches et la répartition du butin. Le maréchal avait encore à constater les pertes de chevaux, d'armures, de harnais, subies par les combattants; il en rendait compte au prince pour le règlement des indemnités; enfin, c'était encore à lui d'apprécier les dommages soufferts, durant la guerre, par les cultivateurs, dont la cavalerie avait foulé les terres ou détruit les récoltes.

## FONCTIONS JUDICIAIRES

Les prérogatives judiciaires dévolues aux maréchaux dans les camps et à la guerre s'étendirent insensiblement à des causes n'ayant aucun caractère guerrier.

Le maréchal nous apparaît, au XIIIe siècle, comme l'exécuteur des actes de haute justice de l'évêque, remplissent la plupart des charges relevant dans d'autres pays du souverain bailli. De par son autorité suprême, l'évêque avait le droit de feu et de chasse, c'est-à-dire la faculté d'incendier la maison des homicides et de poursuivre, sans jugement préalable, le

châtiment des criminels; ce droit, il en confiait l'exécution soit à son maréchal, soit à ses baillis. Au cours de la guerre dite de la Vache, les de Beaufort tuèrent ou blessèrent les échevins de Ciney qui étaient venus consulter les échevins de Liège; en suite de ces actes de violence, le maréchal convoqua les vassaux de l'évêque aux armes et alla démolir et brûler le château de Goesnes appartenant aux coupables. La collégiale de Saint-Martin, à Liège, possédait les droits seigneuriaux dans le village de Canne lez-Maestricht, dont l'évêque de Liège était l'avoué; un meurtre y ayant été commis au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, le maréchal de l'évêque et son bailli entrèrent à main armée en cette seigneurie pour y instruire l'affaire et châtier le criminel; sur la réclamation du chapitre de Saint-Martin, Adolphe de la Marck déclara, le 12 décembre 1314, que cet acte d'autorité avait été accompli par ses officiers abusivement et sans droit aucun, et que cela ne pouvait causer de préjudice à la juridiction de l'église susmentionnée.

Les enquêtes faites en 1278 au sujet des démêlés entre le pays de Liège et le comté de Namur nous offrent encore plusieurs exemples de l'intervention judiciaire du maréchal

Fastré de Faimés ayant refusé de payer aux habitants de Burdinne l'argent qu'il leur devait, le maréchal eut convent en la marche de leur faire restituer leur dû; à la même époque, les Liégeois s'emparèrent des meubles de Baudouin de Fumal le maréchal fut aussitôt requis de lui faire rendre justice. Plus tard, les habitants de Meeffe louent à Jean Hambreneal, sujet namurois, la foresterie des bois de l'évêché et révoquent, avant l'expiration du terme, le contrat fait à ce sujet: Hambreneal va se plaindre au maréchal, qui charge le bailli de Moha et Jean de la Malaise de faire une enquête sur les mérites de la cause.

Citons encore l'exécution capitale du Franc homme de Hognoul, confiée en 1315 au maréchal Henri de Hermalle.

En 1325, les Liégeois s'étant révoltés contre Adolphe de la Marck, celui-ci transporta le siège du chapitre cathédral à Huy; dans l'acte qu'il publia pour expliquer cette détermination et où il rappelle quelques-uns des méfaits commis par les bourgeois de Liège, l'évêque rapporte que les rebelles avaient, de force, introduit un des leurs dans l'hôpital Saint-Christophe, après l'avoir revêtu de l'habit de l'ordre de Saint-Augustin et avaient frappé à coups d'épée le maréchal du prince, ses baillis et les autres officiers qui voulaient s'opposer à leur téméraire entreprise.

Ces faits s'étant passés en temps de guerre ou de troubles civils, on pourrait croire que le maréchal y intervient en sa qualité de chef de la discipline militaire, mais d'autres exemples prouvent qu'il remplissait aussi des fonctions judiciaires en temps de paix et sans que rien y rappelle son rôle de

commandant en chef c'est, en 1268, Anselme d'Izier, chargé de faire accomplir un contrat "si comme sires en lieu del seghur", puis Renier de Visé, Fastré Pincart et beaucoup d'autres convoquant les centènes et présidant au prononcé des jugements. Dans les enquêtes faites à la fin de l'année 1278, au sujet du droit de pêche dans la Meuse, contesté entre l'abbaye du Val-Saint Lambert et les seigneurs de Flémalle, Ernekiens, garde-forestier du ban de Seraing et de Jemeppe, déclara "qu'ilh ki parolle at défendu de par le marisal le veske, ceas de Flemalle qu'ilh nient ne pessassent en l'eiwe devantditte, et ilh miesmes en at panneit le filh le Fevre, mais il ne seit se ch' astoit tors u drois". Un autre témoin, Gilles le Noir, de Seraing, en rapportant les mêmes faits, remplace le mot maréchal par les termes "parmi le justice le saingneur", ce qui prouve une fois de plus que le maréchal était le plus haut représentant de la justice épiscopale, l'exécuteur suprême des commandements du seigneur.

Jean de Flémalle, de son côté, dépose que le maire de Seraing arrêta, peu de temps auparavant, un nommé Colar pour avoir péché dans la Meuse, "liqueis maires dist qu'ilh à comant le mariscal, l'avoit pris". Les mêmes enquêtes nous montrent encore le maréchal Gérard de Berlo se rendant à Seraing pour requérir, au nom de l'évêque, les échevins de cette localité de donner un record sur la pêcherie en question.

Dans un très grand nombre de chartes où il est mentionné, le maréchal figure comme arbitre, comme médiateur, pacificateur; ce rôle était-il inhérent à sa charge, ou bien l'exerçait-il à titre officieux, grâce au prestige que son titre lui donnait ?

On dirait, à voir l'ensemble des circonstances où il intervient, une sorte de redresseur des torts et des injustices. Le Moyen-Age, et surtout le XIIIe siècle, était une époque où la force, trop souvent, primait le droit. Malgré les efforts du souverain, les gentilshommes se croyaient permis trop souvent de dépouiller les vilains ou les établissements ecclésiastiques pour se créer les ressources qu'exigeaient la satisfaction de leurs rancunes privées, leur désir de faire belle figure dans le monde des tournois ou la reconstitution d'un patrimoine laissé entre les mains des usuriers.

Les archives des églises et des couvents se font l'écho des plaintes contre les gentilshommes qui s'autorisaient d'un titre de seigneur ou d'avoué. du voisinage ou d'une chevauchée pour s'approprier des terres et des récoltes destinées à entretenir le culte ou à favoriser la vie monastique.

Les évêques de Liège combattirent, autant qu'ils le purent, l'insolence des seigneurs et exigèrent d'eux, à l'occasion, des amendes honorables cruelles pour leur amour-propre: vers l'an 1223, un des puissants chevaliers de la Hesbaye, Humbert Corbeau, sire d'Awans (dont devait descendre une lignée de preux:), accompagné de nombreux amis et serviteurs, réduisit en cendres

une métairie que la léproserie de Cornillon possédait à Lantin: détruire le patrimoine des lépreux, c'était franchement peu chevaleresque. Les administrateurs de la maladrerie se plaignirent à l'évêque, qui résolut d'infliger aux coupables une punition exemplaire. Entouré de prélats, de chevaliers et de bourgeois, il fit comparaître devant lui les plaignants et les prévenus, qui se soumirent à la décision du chapitre de Saint-Lambert. Satisfaction fut accordée à la maison de Cornillon et à l'opinion publique. Humbert Corbeau et ses complices, outre le dédommagement matériel, vinrent depuis la montagne Sainte-Walburge jusqu'à la léproserie, à pieds nus, accompagnés de cent chevaliers nu pieds comme les coupables; arrivés à Cornillon, ils relevèrent humblement le crucifix que l'on avait couché pour marquer l'anathème lancé contre les incendiaires; puis, tous ceux qui avaient trempé dans le forfait jurèrent, les mains étendues sur les reliques sacrées, qu'ils ne causeraient plus à l'avenir, en fait, parole, ou conseil, aucun détriment à la maison des lépreux et qu'ils n'élèveraient plus la moindre prétention sur la terre, cause et origine du conflit, même s'ils devaient, à cette occasion, être quotidiennement incendiés et harcelés par leurs ennemis; Piffet n'aura aucun droit d'avouerie sur les possessions de la léproserie à Lantin, chacun des complices payera, sa vie durant, un cens annuel d'un denier à la maladrerie. Douze chevaliers du lignage des coupables, désignés par la maison de Cornillon, jurèrent solennellement de faire observer les clauses de la sentence.

Comme on le voit, les punitions infligées aux infracteurs de la paix publique n'étaient pas illusoire les évêques savaient faire courber, à l'occasion, le front hautain des gentilshommes prévaricateurs,

Les maréchaux présidaient aux duels judiciaires; ils avaient spécialement pour mission de faire rendre justice aux faibles et aux opprimés c'étaient des pacificateurs, investis, semble-t-il, d'une mission analogue à celle que l'évêque accomplissait au Tribunal de la Paix en 1259, Gérard et Godefroid de Hombroux eurent une contestation avec l'abbaye du Val Saint-Lambert, au sujet d'un échange de terres fait entre eux; plusieurs arbitrages successifs n'ayant pu apaiser le différend, les deux maréchaux du prince s'interposèrent. Une enquête ayant été faite par deux frères Mineurs dont les de Hombroux invoquaient le témoignage, les maréchaux, selon qu'il leur parut équitable, adjugèrent la paix à l'abbaye, défendant à ses adversaires de soulever jamais à ce sujet de nouvelles réclamations. Le jugement fut, comme l'étaient ceux de la Paix et du Tribunal de l'Anneau, porté dans le jardin du palais épiscopal, en présence des parties, de plusieurs chevaliers, des mayeur et échevins de Liège et d'autres personnes.

Que l'on parcoure les chartes publiées ci-après en annexes et l'on constatera, à toute évidence, les deux attributions judiciaires des maréchaux celle de représentant suprême de la juridiction épiscopale et celle de



pacificateur, chargé spécialement d'empêcher la force de prévaloir contre le bon droit du faible.

Les attributions judiciaires des maréchaux acquirent, dans certains pays, une telle importance, que le territoire de certaines juridictions prit le nom de maréchaussée.

Le pays de Liège, divisé en bailliages, prévôtés, bans et drossarderies ne connut qu'un district qualifié de maréchaussée, savoir le ban de Meeffe, possession directe de la mense épiscopale, enclavée dans le comté de Namur; il comprenait les villages de Meeffe, Forville, Seron, Seressia, Hemptinne, Acosse et Montegney avec la maison et cherwage de Thiribu. On ne trouve guère, d'ailleurs, la dénomination de maréchal attribuée aux baillis de Meeffe que dans les commissions ou lettres-patentes délivrées par les princes-évêques aux XVe et XVIe siècles.

### **PREROGATIVES DES MARECHAUX**

Les prérogatives et les privilèges accordés aux maréchaux des divers pays présentent la plus grande analogie; ils avaient, en temps de guerre, le droit d'arsin et le rachat de ce droit, une partie du produit des rançons et du bétail pris sur l'ennemi, une portion déterminée du butin lorsque les villes ou les châteaux se rendaient, le droit de se choisir au camp un logement à leur gré.

C'était là le casuel attribué à la fonction; mais, presque partout, le maréchal recevait de son maître ses dépens de bouche et ses gages à la cour, du drap pour sa livrée, un cheval, des gants, des chandelles; peut-être, toutefois, ces avantages n'étaient-ils faits qu'aux maréchaux héréditaires ou à ceux ayant à la cour le rang de ministeriales.

A la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, la charge, au lieu d'être héréditaire dans une famille, fut dans plusieurs pays attachée à une terre.

### **DECADENCE DES FONCTIONS DE MARECHAL**

La période chevaleresque du Moyen Age comprend surtout les XIIIe et XIVe siècles; alors, tout homme était soldat; tout chrétien, lorsqu'il ne se rendait pas lui-même à la Croisade, se croyait obligé d'y contribuer et de faire porter sa croix Outre-Mer; indépendamment des chevaliers, se faisant un devoir d'observer les lois sévères de l'honneur et de la bravoure, les simples bourgeois s'armaient, en temps de guerre, de cuirasses, de casques, de

gantelets, de jambières et de brassières; plusieurs avaient l'épée au côté, tout comme les gentilshommes.

Les princes de Liège, malgré leur caractère sacerdotal, ne laissaient pas à d'autres le soin de défendre leur pays; jusqu'au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, il n'est probablement pas un prince-évêque qui n'ait tiré l'épée.

Le chanoine Hocsem s'étant rendu à Rome en 1325, le pape lui demanda des nouvelles de l'évêque Adolphe de la Marck. — "Je répondis, raconte Hocsem, qu'il était renommé à la guerre et qu'il combattait personnellement ses ennemis, montant à l'assaut des forteresses et recevant sur son bouclier les flèches et les projectiles." A quoi le pape répondit, comme pour le défendre contre mes reproches " — Certes, pour la défense de son église, cela lui est bien permis". Le même historien rapporte encore, à l'année 1328, que, le 27 mai, l'évêque se prépare au combat, enfourche son destrier et donnant l'image, non d'un prêtre, mais d'Hector ou d'Achille, se dirige vers le mont de Nierbonne.

Cela était, paraît-il, contraire aux lois de l'Eglise, mais l'état dans lequel se trouvait l'Empire, l'audace des princes et l'insubordination des sujets ne permettaient pas aux évêques d'Allemagne d'observer sur ce point la rigueur des canons.

Au pays de Liège, plus que partout ailleurs, les exagérations de l'esprit chevaleresque en hâtèrent la décadence.

Au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, on avait véritablement abusé de la chevalerie et des devoirs qu'elle était censée imposer. Les guerres interminables des Awans et des Waroux n'eurent d'autres motifs que l'idée erronée que se faisaient les chevaliers de leurs obligations: un incident, une escarmouche rendait ennemis les amis de la veille et entraînait successivement dans l'engrenage tous les gentilshommes du pays. Les belligérants eux-mêmes, à la fin de cette guerre, commençaient à en voir le côté ridicule; ils ne pouvaient s'empêcher de rire lorsqu'un chevalier, jusque-là neutre et ayant longtemps résisté à toutes les sollicitations de ses amis, finissait par "entrer dans la danse".

" Cr est Frumons en la folie entré", chanterent-ils lorsque le sage et riche Gérard Surllet se joignit enfin aux partisans du châtelain de Waremme.

La féodalité, de même que la chevalerie, commença à perdre son caractère d'institution militaire après la paix des lignages, du 15 mai 1335, qui mit fin aux guerres des Awans et des Waroux. "En ce pays plus qu'en nul autre, déplore Hemricourt, tout honneur de chevalerie et de gens d'armes, est annihilée et déclinée".

Les transformations apportées au XVe siècle dans l'armement et dans la tactique militaire, le remplacement des cohortes féodales par des troupes stipendiées enlevèrent aux fonctions de maréchal leur raison d'être; les évêques cessèrent d'en nommer, en 1421. Lorsque, trois quarts de siècle plus tard, ce titre renaîtra de ses cendres ce ne sera plus qu'un office de cour et de cérémonie n'ayant aucune analogie avec celui des anciens commandants d'armées: les véritables maréchaux étaient morts avec la féodalité.

### LISTE DES MARECHAUX.

Pour former la liste des maréchaux, nous avons eu plusieurs difficultés à vaincre: les écrivains contemporains n'ont pas toujours su distinguer les fonctions de maréchal d'autres offices militaires. Hocsem lui-même, le savant chanoine de Saint-Lambert, attaché à la cour du prince et chroniqueur de bonne foi, verse à ce sujet dans des erreurs inexplicables. Enumérant les motifs pour lesquels les Liégeois, en guerre contre leur évêque Englebert de la Marck, après lui avoir victorieusement résisté pendant plus d'un an, furent défaits à la bataille de Waleffe, le 21 juillet 1347, il dit "Ce fut, en troisième lieu, parce que la Cité de Liège s'était emparée de l'étendard de Saint-Lambert pour combattre, sous son égide, contre son propre seigneur; cet étendard que l'église garde à l'instar d'une chose sacrée, sous lequel la nation a si souvent triomphé et qui ne peut être touché par une main profane sinon lorsque, pour la défense du pays, le doyen de la Cathédrale le confie solennellement au maréchal"; or, Il est prouvé par les actes authentiques et par l'affirmation constante des historiens, que la bannière, en cas de guerre nationale, était remise non au maréchal mais à l'avoué de Hesbaye.

Ailleurs, le même Hocsem confond les fonctions de maréchal avec celle de mambour.

Un autre écueil que nous avons dû éviter est celui qu'a préparé à la génération des historiens la chronique de Jean d'Outremeuse; ce narrateur, sans souci de la vérité, affuble à chaque page ses héros de titres imaginaires; c'est ainsi qu'il qualifie maréchaux Godefroid de Duras en 1158, Arnould des Prez vers 1208 et Guillaume de Hemricourt, ce brave chevalier, que nous regrettons de ne pouvoir faire figurer dans la série des chefs d'armées liégeois. C'est encore, sans doute, dans le livre perdu de la chronique de Jean des Prez que Le Fort a cueilli Raes de Prez, mareschal de l'host de l'évêque Englebert de la Marck en 1360 (LE FORT, Reliefs de fiefs, fol. 3),

Le Fort, généalogiste d'ailleurs consciencieux, ne laisse pas de commettre, au sujet des qualifications qu'il donne aux personnages, de trop fréquentes erreurs. Par suite d'une combinaison de trois textes dont l'un est erroné, il

qualifie Colin de Fraipont "maréchal de l'évesque en 1346". Ces trois textes sont l'un de Hocsem, les autres de Mathias de Lewis et de Zantfliet. En réalité, Colin de Fraipont était bailli du Condroz.

C'est encore par suite d'une traduction abusive d'un passage de Radulphe de Rivo que le même héraut d'armes, d'après un ouvrage qu'il intitule *Appenditia*, donne, en 1361, à Louis Marteau de Milmorte, le titre de "marescalcus exercitus sub Engelberto de Marcka episcopo Leodiensi." Louis Marteau, bourgmestre de Liège, était simplement un des capitaines de l'armée liégeoise en 1361, lors de la guerre de la dévolution du comté de Looz.

Voici, dans l'ordre chronologique, la biographie des maréchaux de l'évêché de Liège; elle est suivie d'un chapitre consacré aux maréchaux héréditaires.

### **GODEFROID DE SKEUVRE, chevalier**

**1214-1229**

Godefroid de Skeuvre est le premier personnage qui soit qualifié maréchal de l'évêque de Liège dans des actes authentiques.

Lorsqu'il fut appelé à ces fonctions, en 1214, par Hugue, de Pierrepont, le pays de Liège venait de traverser une période de guerres; le 13 octobre 1213, avait eu lieu la fameuse bataille de Steppes où les armées liégeoise et lossaine avaient vaincu sur toute la ligne les troupes de Henri, duc de Brabant, et l'évêque avait tout lieu de croire que la paix ne serait pas de longue durée. En effet, dès l'année suivante, une coalition dans laquelle se trouvèrent réunis Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut, Jean, roi d'Angleterre, les ducs de Brabant et de Limbourg, Otton de Brunswick, les comtes de Hollande, de Juliers, de Boulogne et de Salisbury, s'étant formée contre Philippe-Auguste, roi de France, Hugues de Pierrepont eut fort à faire pour défendre la neutralité de son pays. Le 27 juillet 1214, les princes alliés subirent une sanglante défaite à Bouvines, ce qui épargna de terribles épreuves à l'évêché de Liège; car le duc de Brabant et Otton de Brunswick s'étaient proposé, dans le cas où la victoire leur aurait souri, de s'emparer du pays de Liège et du comté de Looz et de se les partager. Le but de plusieurs des alliés dans cette guerre était d'enlever la couronne impériale à Frédéric II pour la donner à son compétiteur Otton de Brunswick, mais la défaite de Bouvines détruisit leur projet: l'empereur vint au pays de Liège, le 24 août 1214, et reçut à Hamal, près de Russon, la soumission du duc de Brabant, qui suivit l'armée impériale au-delà de la Meuse; le 31 août, Hugues de Pierrepont et le comte de Looz, avec leurs troupes, se joignirent également à l'armée de Frédéric II et prirent part, le 8 septembre suivant, aux sièges de Juliers et de Fauquemont.

C'est sans doute en cette circonstance que l'évêque de Liège, voulant imiter l'exemple des princes qu'il accompagnait, créa son premier maréchal.

A partir de ce moment jusqu'à la fin du règne de Hugues de Pierrepont, la paix du pays de Liège ne fut plus guère troublée; Godefroid de Skeuvre conserva pourtant ses fonctions jusqu'à la mort de cet évêque, survenue le 12 avril 1229, époque vers laquelle Godefroid mourut aussi. On lit dans l'obituaire de l'abbaye de Neufmoustier, sous la date du 20 octobre. Com. Godefridi militis de Scoues pro quo kabemus III solidos in refectioe fratrum, supra domum que fuit Harduini, en Frebuz.

On ne sait presque rien du lignage de Godefroid de Skeuvre; toutefois, il faut, sans doute, voir un de ses frères dans le chevalier Baldric ou Baudry de Skeuvre qui fut témoin, le 6 janvier 1234, à une charte de Jean, évêque de Liège, relative au château de Samson, et, le 19 mars, à un acte donné en faveur de l'abbaye de Moulins par Baudouin, héritier de l'Empire Romain et le comte de Namur; ce Baudry de Skeuvre est encore cité, le 16 décembre 1255, dans une sentence arbitrale prononcée contre les Dinantais qui s'étaient révoltés contre l'évêque de Liège, leur souverain. Enfin, on trouve encore mentionnés messire Godefroid de Skeuvre dans une charte de l'abbaye de Florennes du 8 février 1276, Jacques de Skeuvre, chevalier, en 1281 et 1289, parmi les hommes de fief du comte de Namur et Baudry de Skeuvre, le 11 mai 1315, parmi les témoins assistant au relief d'un fief liégeois.

### **WALERAN DE LIMBOURG ou DE FAUQUEMONT chevalier**

**1230**

Waleran de Limbourg était fils puîné de Waleran, duc de Limbourg, et de Cunégonde de Fauquemont, sa première femme. Plusieurs chroniqueurs anciens le qualifient maréchal de l'évêque de Liège, notamment Mathias de Lewis: "episcopus Johannes villam de Sittir pro duobus millibus marcharum acquisivit, quam Walerano suo marischalco in feudum dedit" . Le 1er avril 1230, Waleran de Limbourg, qui possédait la terre de Zittaerd en franc-alleu, avait transporté à Jean d'Eppes, élu de Liège, cent livrées de terre de ce domaine pour les tenir de lui en fief, ainsi que ses successeurs; par cet acte, Waleran de Limbourg devenait l'homme lige de l'église et de l'évêque de Liège et s'engageait à les défendre envers et contre tous, sauf l'empereur, le duc de Limbourg, son frère, et le duc de Brabant.

Mathias de Lewis a-t-il voulu faire allusion à cet acte ? il est à croire que non, mais que Jean d'Eppes ayant, peu de temps après son avènement, qui eut lieu en 1229, conféré à Waleran les fonctions de maréchal, il voulut se

l'attacher davantage en lui achetant l'entièreté des droits de suzeraineté sur la villa de Zittaerd.

Waleran de Limbourg ne fut pas longtemps fidèle à l'évêque de Liège; en 1237, un différend surgit entre eux au sujet des avoueries d'Assesse et de Gesves que Jean d'Eppes réclamait: Waleran envahit la terre de Franchimont et incendia à Theux la maison de l'évêque; celui-ci se mit à la poursuite de son ancien maréchal qui se retira dans son château de Montjoie; après un siège de cette forteresse qui dura plusieurs mois, la paix se fit, le 16 septembre 1237, à l'intervention de Henri, duc de Limbourg, mais ce ne fut pas pour longtemps: Waleran reprit les hostilités au commencement de l'année 1238. Voici ce que dit à ce sujet Albéric de Trois-Fontaines: Waleran, seigneur de Poilvache, causa des torts considérables à ses voisins, et surtout à Jean, évêque de Liège; celui-ci, au commencement de février, rassembla une nombreuse armée et assiégea le château de Poilvache sur la Meuse; à l'appel de l'évêque, Thomas, comte de Flandre, homme-lige à raison du comté de Hainaut, vint aider son suzerain avec un fort contingent de Flamands et de Hennuyers et amena avec lui une machine à lancer les pierres et d'autres instruments de guerre. Arnould, comte de Looz, et beaucoup de seigneurs des environs les accompagnaient; ils faisaient, chaque jour, des assauts terribles, lançant des flèches et d'autres projectiles, et escaladant les murailles. Comme le château n'était pas pourvu de provisions et que les assiégés n'avaient pas d'eau à suffisance, ceux-ci se seraient bientôt rendus s'il n'y avait eu dans le camp de l'évêque des traîtres qui révélaient aux assiégés tous les projets de leurs chefs et les engageaient secrètement à continuer la résistance.

Sur ces entrefaites, Jean d'Eppes tomba malade et mourut au château de Dinant le 30 avril 1238; cette mort, qui aurait pu décourager les assiégeants, ne fut dévoilée qu'à quelques fidèles; le corps de l'évêque fut transporté au Val Saint-Lambert où il fut honorablement enseveli. Le lendemain de la mort du prélat, les hommes d'armes qui défendaient le château de Poilvache avaient déjà appris, par des traîtres, la nouvelle que l'on voulait tenir secrète ceux qui se trouvaient aux créneaux criaient, en ricanant, aux Liégeois et à leurs alliés "Ailez-vous-en, allez-vous-en, votre seigneur est mort". Waleran, profitant des circonstances, rassembla tous ses hommes en un corps d'armée et passa la Meuse; aussitôt, l'armée de l'évêque leva le siège et se retira au château de Dinant; cependant, la forteresse de Poilvache fut, peu de temps après, rendue au comte de Flandre au nom du roi.

Le 19 mai 1238, le chapitre de Saint-Lambert, les magistrats et les bourgeois de Liège autorisèrent la levée, pendant un an, d'un impôt sur les choses vénales pour couvrir les dépenses faites et à faire à l'occasion du siège de Poilvache, et pour entretenir les murs de la cité.

Nous sortirions du cadre de notre travail en racontant la carrière militaire de Waleran de Limbourg; le savant Ernst lui a d'ailleurs consacré, dans son Histoire des sires de Fauquemont, une longue dissertation où il rapporte les combats et les aventures dans lesquels l'entraîna son caractère belliqueux et entreprenant.

Rappelons seulement que, peu de temps après la mort de Jean d'Eppes, il s'entremêla dans les affaires du pays de Liège en soutenant les prétentions d'Otton, prévôt de Maestricht, qu'une fraction du chapitre cathédral avait élu évêque le 25 juin 1238, contre Guillaume de Savoye, son compétiteur.

Quatre ans après, Waleran s'étant déclaré, ainsi que les princes de Limbourg, partisan de Frédéric II, guerroyait contre les archevêques de Mayence et de Cologne qui soutenaient le parti du pape; il mourut en 1242, dans un des combats qui marquèrent ce conflit.

Waleran de Limbourg avait épousé Isabeau de Montjoie; d'après Albéric de Troisfontaines, c'était Isabelle de Bar, fille de Thibaud, comte de Bar et d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg. Il eut plusieurs enfants, savoir:

- I. Waleran, seigneur de Poilvache, Montjoie, Marville, Arancy, mort entre 1262 et 1269; il avait épousé Juette, fille du comte de Ravensberg.
2. Englebert, archidiacre de Liège en 1256, élu archevêque de Cologne en 1261, mort en 1276.
3. Thierry, seigneur de Fauquemont, marié à Jeanne, fille d'Arnould IV, comte de Loos.
4. N., mariée à Thierry, dernier comte de Dalhem et de Hochstade.

### **FASTRE DE BERLO, chevalier**

**1234-1235**

La maison de Berlo est celle qui donna à l'évêché le plus grand nombre de maréchaux; il y en eut quatre de cette lignée au XIIIe siècle.

Le premier d'entre eux fut Fastré de Berlo, chevalier, que Jean d'Eppes choisit comme maréchal au commencement de l'année 1234 et qui le resta jusque vers le milieu de l'année suivante; il était, selon toute probabilité, fils du chevalier Robert de Berlo, que l'on trouve cité dans les chartes de l'abbaye du Val Notre-Dame de 1214, 1215 et 1220, et avait un frère, Gonthier de Berlo, qui comparait, en même temps que Fastré, dans un grand nombre d'actes à partir de mai 1224.

Il n'y eut, sous le maréchalat de Fastré de Berlo aucune guerre ni expédition militaire; il n'eut donc pas l'occasion de se signaler; aucune chronique ne fait mention de lui. En revanche, il est peu de maréchaux qui soient cités dans un aussi grand nombre de chartes en mai 1221, il est témoin à un acte par lequel Anselme, chevalier de Fresin (Versaines), vend à l'abbaye de Herchenrode sa dîme de Houpertingen; en mai 1221, on le trouve, avec plusieurs autres seigneurs, comme garant de Philippe, comte ou marquis de Namur, au sujet d'une engagère faite à ce prince par Gonthier de Berlo, frère de Fastré, et par Thierry de Saive, d'une partie des biens qu'ils possédaient à Hollogne-sur-Geer et qu'ils tenaient en fief de Louis, comte de Looz, avoué des églises de Saint-Jean et de Saint-Jacques, à Liège.

Le 6 janvier 1234, il figure, avec le titre de maréchal de l'évêque de Liège parmi les chevaliers témoins à un acte par lequel Jean d'Eppes déclare que Henri, marquis de Namur, et Marguerite, sa femme, ont fait relief du château de Samson, et à un autre acte de la même date, donné à Reppes, par lequel ledit marquis et sa femme reconnaissent avoir relevé le château de Samson en fief de l'Eglise de Liège.

Le 14 mars 1234, Arnould, comte de Looz, engagea à l'évêque Jean d'Eppes et à ses successeurs ses avoueries de Tongres, Alken et Hoesselt; cet acte se fit à Liège "sub testimonio ... hominum de casa Dei domini Fastrardi de Berlos mareschalci, domini Egidii de Flostoit", etc.; le maréchal de Berlo fut aussi présent à Huy à l'acte par lequel le comte de Roucy, seigneur de Pierrepont, fit savoir que Guillaume d'Eppes, sorti de prison, avait abandonné à l'évêque les droits qu'il prétendait avoir à Havelange et à Gozée. En juin 1235, on le trouve pour la dernière fois qualifié maréchal dans une charte par laquelle Jean d'Eppes confirme à l'abbaye de Flône la possession de l'avouerie de Geer.

Le 25 juin 1235, il fut un des chevaliers qu'Arnould, seigneur de Beaufort, donna comme garants à l'église de Saint-Lambert; en mars 1236, il assista à un acte d'Arnould, comte de Looz, statuant sur les molestations que le chapitre de Munsterbilsen avait subies de la part de Libert de Gothem.

Il fut encore témoin à des chartes des comtes de Looz, du 3 juin 1236 et de 1237, à une charte du Val-Benoît de 1238 concernant les biens de la famille de Corswarem, à des chartes de l'abbaye de la Paix-Dieu de 1238, des 2 avril, 4 avril et octobre 1239, où il comparaît avec son frère Gonthier, également pour le partage des biens dévolus aux enfants de feu Robert de Corswarem, qui étaient ses cousins, à une sentence arbitrale rendue en 1240 en faveur de l'abbaye du Val Notre-Dame relativement au moulin de Latinne.

Lui et son frère assistèrent, en 1242, à un acte par lequel Godefroid de Louvain, sire de Perwez, approuva certaines donations faites par son oncle



Gotbert d'Orbays en faveur du prieuré de Milen; en février 1242, à un acte donné par Mathilde, abbesse de Munsterbilsen, et le 20 septembre 1248, à une charte de Henri de Gueldre, élu de Liège, au sujet des droits de l'avoué de Hodeige.

Par une charte du 31 mars 1248, Fastré, chevalier de Berlo, Eustache et Fastré, ses fils, permirent à Wéri, chevalier d'Oleye, de disposer à son gré des biens qu'il possédait à Oleye; en mai 1255, en sa qualité d'avoué d'Oleye, il autorisa, ainsi que tous ses fils, Gérard d'Oleye à disposer de ses biens au profit d'établissements religieux. Enfin, c'est sans doute lui encore qui, le 18 juin 1256, assiste à une charte relative à l'abbaye de Saint-Trond, avec Arnould comte de Looz, Gonthier de Berlo et Guillaume châtelain de Montenaeken, chevaliers.

Plusieurs généalogies donnent pour femme à Fastré de Berlo Aléide de Marchin.

### **BAUDOIN DE JENEFFE, chevalier**

**1235-1237**

Baudouin de Jeneffe était fils de Libert de Jeneffe, lequel vivait en 1213 et 1020, et de la fille de Guillaume de Hamal, dit le Riche.

Dès le 14 février 1220, il comparaît avec son père parmi les nobles vassaux (viri nobiles) de Hugues de Pierrepont, évêque de Liège.

Le 7 novembre 1225, Frédéric, comte d'Altena d'Isenberg, seigneur de Nienbrugge, gendre de Waleran, duc de Limbourg, avec une bande de ses gens, massacra lâchement, dans un guet-apens, au milieu d'un voyage, son cousin Englebert de Berghes, archevêque de Cologne, qui le considérait comme son ami et son confident. Le meurtrier fut, pour ce crime, cité en cour de Henri, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric et condamné par le jugement des princes de l'Empire. Les châteaux et maisons du condamné furent rasés de fond en comble et ses biens confisqués; lui-même, errant et fugitif, fut banni de la compagnie des fidèles. Le hasard l'amena près de Huy où, sous des habits de marchand, il espérait échapper aux recherches de ses juges.

Mais Baudouin de Jeneffe ayant connu sa retraite s'empara de lui et de deux de ses complices et quelques jours après, le conduisit enchaîné à Visé, où il le remit au comte de Gueldre, au souverain avoué de Cologne et aux autres barons. Ceux-ci le ramenèrent à Cologne, lié sur un cheval, à travers les bourgs et les villages. Après qu'il eut avoué son forfait, il supporta avec

courage les supplices qu'il avait mérités on lui brisa les bras et les jambes; son corps fut ensuite élevé sur une haute potence; enfin il fut roué.

En juin 1227, il figure parmi les hommes de Casa Dei ou allodiaux de l'église Saint-Lambert.

En 1230, Jean d'Eppes, élu de Liège, à la demande du cardinal diacre Othon, légat du pape, lui donna en fief la châtelainie de Waremme; Baudouin de Jeneffe prêta foi et hommage à l'élu et promit que son successeur ne se marierait pas en dehors de la famille allodiale de l'église de Liège, promesse pour laquelle il donna comme garants ses frères Arnold et Robert.

Le 21 avril 1234 . il figure parmi les cautionnaires que Willeric d'Eppes, sorti de prison, donna à l'évêque de Liège pour sûreté de sa renonciation complète aux droits qu'il prétendait avoir à Havelange et à Gozée.

C'est en 1235 que Baudouin de Jeneffe fut choisi comme maréchal par l'évêque Jean, d'Eppes; il figure en cette qualité dans une charte par laquelle il fait savoir que l'abbaye du Val Saint-Lambert a satisfait aux clauses d'un contrat fait avec Humbert Corbeau d'Awans et ses fils au sujet de l'achat de terres sises à Ans et à Bolsée.

Après 1235, Baudouin de Jeneffe, quoique n'étant plus qualifié maréchal dans la plupart des actes où il figure, conserva ses fonctions plusieurs années et probablement jusqu'à sa mort, ou du moins jusqu'à l'avènement de Henri de Gueldre. Parmi les témoins d'un acte du 24 janvier 1237 n. st., se trouve "Balduynus dominus de Genefia mariscal cus noster". Une charte du mois d'avril 1241 fait savoir qu'une enquête relative aux droits de l'avoué de Liège fut faite à cette époque par ordre de l'évêque Robert de Torote "devant le marescal mon segneur le vesque", en l'école de Saint-Lambert, et en présence de membres du clergé, de chevaliers et de bourgeois. Le nom de ce maréchal n'est pas indiqué, mais, en décembre 1244, Baudouin, sire de Jeneffe, et Antoine, sire de Momalle, firent connaître les prérogatives que les bourgeois de Liège avaient reconnues à leur avoué, par-devant eux, qui représentaient l'évêque et par devant le mayeur, les échevins et les bourgmestres de Liège .

En 1236, il vendit au chapitre de Saint-Lambert la dîme de Waremme qui faisait partie du domaine de la châtelainie; pour compenser la diminution que cette aliénation occasionnait au fief, il ajouta à celui-ci 135 bonniers de terre situés à Jeneffe. La charte du 5 octobre 1236 que Jean d'Eppes donna à cette occasion mentionne que Baudouin de Jeneffe, en garantie de l'observance du contrat, mit en gage la châtelainie et l'avouerie et tout ce qu'il possédait à Waremme.

Dans une chartre de l'an 1238 pour l'abbaye du Val-Benoît, où il prend le titre d'avoué et châtelain de Wareme, comparaissent aussi ses neveux Guillaume, Arnold, Mahaut et Aelide de Corswarem, ces deux dernières religieuses au Val-Benoît, tous enfants de feu Robert de Corswarem et de Marguerite de Jeneffe, soeur de Baudouin.

Dans un autre document du 14 avril 1243, il donna, comme ses garants Robert et Arnold, ses frères, Guillaume et Robert de Hemricourt.

Le 28 octobre suivant, par un acte où il s'intitule seigneur de Jeneffe et chevalier, il fit donation à la maison des Joncs de l'ordre teutonique, à Saint-Trond, de trois bonniers de terre situés à Ans.

Le 23 mai 1245, il fit savoir, ainsi que le chevalier Humbert d'Awans, qu'Eustache, fils du chevalier Eustache de Hognoul, dit Franchomme, avait vendu à l'abbaye du Val Saint-Lambert tout le droit qu'il avait aux dîmes de Plainevaux, tenues en fief de Jacques de Clermont.

Baudouin de Jeneffe tomba malade en 1248; il voulut aussitôt prendre ses mesures pour qu'on pût, après sa mort, payer ses dettes et réparer ses torts; du consentement de sa femme et de ses enfants, Libert Butor et Guillaume et par le conseil de frères Mineurs, de Dominicains et de ses deux frères Robert et Arnould, chevaliers, il assigna, au mois d'avril 1248, 150 bonniers de sa terre de Jeneffe pour servir à dédommager ceux envers qui il avait commis des injustices; en attendant la vente de ces terres, leur produit devait être employé aux dites restitutions.

Quelque temps après, dans le courant de l'année 1248, Baudouin de Jeneffe mourut; ses exécuteurs testamentaires, du gré de dame Ermentrude, sa veuve, de son fils et de ses frères Robin de Limont et Arnould d'Oreye, vendirent, quelque temps après, aux abbayes d'Alne et de Soleilmont, 45 bonniers de terre au territoire de Jeneffe, entre Limont, Rolloux, Haneffe et Momalle. Au mois d'octobre 1248, frère Wautier, maître de la milice du Temple en Brabant, fit savoir que Baudouin de Jeneffe, pour réparer ses torts, avait prescrit de vendre 60 bonniers de terre à Jeneffe. Cette terre, qui était un fief de l'église de Liège, ayant été, du consentement de l'évêque et de son chapitre, transformée en franc alleu, Baudouin de Jeneffe en avait fait transport audit frère Wautier, lui permettant de la conserver s'il voulait en payer la valeur, ou de l'assigner à ceux qui en feraient l'acquisition; les Templiers n'ayant pas voulu faire cet achat, frère Wautier donna aux abbayes d'Alne et de Soleilmont, entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, à Liège, les 45 bonniers qu'elles avaient achetés et déclara qu'il n'y avait aucun droit.

Baudouin de Jeneffe avait épousé Ermentrude de Montferrant qui mourut le 28 juillet 1257 et fut inhumée en l'église de Jeneffe, où sa sépulture existe

encore à présent; on y lit cette inscription " Ci gist dame Ermentrus dame de Ginefe chastelaine de Waremme. Elle moru lan del incarnation nostre sangnur MCCLVII, IIII kalendes daost. Priis por li".

Baudouin et Ermentrude laissèrent cinq fils

1. Libert Butor de Jeneffe, châtelain de Waremme, marié à Marie N. Ils n'eurent qu'une fille, nommée Marie, qui, par son mariage avec Jacques, sire de Clermont, transporta dans cette famille la seigneurie de Jeneffe.

2. Gérard Tatart.

3. Guillaume de Jeneffe, seigneur de Jehay, châtelain de Waremme après la mort de son frère; il est qualifié avoué de Waremme dans une charte du 20 mars 1278 n. st.

4. Richard de Jeneffe, doyen de Saint-Jean, à Liège.

5. Arnold de Jeneffe, chanoine de Saint-Jean, à Liège.

## LAMBERT DE SOLIER

1248-1249

Lambert de Solier, le premier des maréchaux que Henri de Gueldre prit à son service dans sa longue et orageuse carrière épiscopale (1247-1274), est le seul d'entre ces officiers qui fut et resta toute sa vie simple bourgeois. Il était fils de Roger au Chapeau (ad Pileum), bourgeois de Liège, dont la soeur épousa, d'après Hemricourt, le seigneur Louis aux Rouges-Chausses, de la famille de Moylenarke au duché de Juliers, que les guerres avaient contraint à se retirer à Liège.

Il est probable que c'est lui que concerne une charte d'avril 1243, par laquelle seigneur Lambin "le fils saingnur Roger de Solier" prend en héritage le fossé qui siet Outre-Meuse, entre deux eaux, vers l'Île Notre-Dame.

Lambert de Solier est cité comme maréchal en 1248 et en 1249, presque toujours en qualité d'arbitre ou comme rendant la justice au nom de l'évêque. Le 22 mai 1249, Henri de Gueldre lui donna, moyennant un cens annuel d'un denier d'or et une rente de cinquante muids d'avoine, cent bonniers de sa forêt d'Amay en lieu dit Rourou, pour les convertir en terres arables ou en faire son bon plaisir.

Aucune chronique ne parle d'un rôle militaire joué par Lambert de Solier. Henri de Gueldre était à cette époque en guerre avec une partie de ses sujets qu'il accablait d'exactions et d'impôts; en 1248, il surveillait à tel point les villes de Huy et de Dinant que les habitants ne pouvaient en sortir ni y introduire des vivres; sa dureté obligea le pape Innocent IV à lui enjoindre,

le 6 mai 1248, de lever le siège de Huy et de Dinant et de se montrer dorénavant plus humain envers ses sujets.

D'autre part, selon plusieurs auteurs, un grand nombre de Liégeois prirent part à la guerre que Guillaume, comte de Hollande et candidat au trône impérial, entreprit à cette époque pour se faire reconnaître, notamment au siège qu'il mit, en mai 1248, devant la ville d'Aix-la-Chapelle, où il voulait se faire couronner roi des Romains et qui tenait le parti de l'empereur Frédéric II, déposé au concile de Lyon en 1245. Henri de Gueldre amena, disent-ils, des troupes à l'empereur Guillaume; les liens de parenté et d'amitié qui attachaient ces deux princes ne permettent pas de douter qu'il n'en fut ainsi. Toutefois, nous ne pensons pas que Lambert de Solier ait pris part à cette expédition: le siège d'Aix-la-Chapelle ne se termina que le 18 octobre 1248, par la reddition de cette ville; or, le maréchal se trouvait à Liège le 17 septembre; peut-être Henri de Gueldre l'aura-t-il chargé, non de l'accompagner, mais de veiller sur le pays de Liège pendant son absence.

La dernière charte où Lambert de Solier est qualifié maréchal est du 22 mai 1249; il n'occupait certainement plus ces fonctions en 1252, car, dans un vidimus du 21 septembre de cette année, Nicolas de Mézières, official de Liège, déclare qu'il a vu des lettres scellées du sceau de "Lambuce ki fu mareschiaux mon segneur l'eslut de Liege".

Le maréchal redevint donc simple bourgeois de Liège, mais il continua à jouir d'un grand crédit et à être souvent appelé à juger, comme arbitre, les contestations soulevées entre ses concitoyens; on le voit notamment, en cette qualité, trancher, en novembre 1253, un différend entre l'abbaye du Val Saint-Lambert et Colin le Sanier, bourgeois de Liège.

Mais, chose étrange, cet homme qui avait si souvent arrangé les affaires des autres, soigna fort mal les siennes propres et s'endetta au point que l'on dut, en 1255, lui nommer trois curateurs chargés de satisfaire ses créanciers; ces prud'hommes étaient Robert, doyen de Saint-Paul, Gérard de Hemricourt, chanoine de Saint-Jean, et Gérard des Canges, bourgeois de Liège; ils eurent pour mission d'éclaircir la situation financière de l'ancien maréchal, de payer ses dettes et de faire les restitutions auxquelles il était obligé. Lambert de Solier dut se dessaisir de la maison qu'il possédait en Ile. à Liège, au Laveur, maison qui avait précédemment appartenu à Gilles Drawéal et dont Magina, veuve de ce dernier, possédait encore l'usufruit. Celle-ci, ne se réservant que les appartements nécessaires à son logement et à celui d'une honnête jeune fille, abandonna, le 2 mars 1256, ses droits aux curateurs qui, le même jour, vendirent la maison à l'abbé et au couvent de Signy, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Reims, au prix de 220 marcs liégeois.

Il est à présumer que, entraîné par sa situation à des dépenses supérieures à ses moyens, Lambert de Solier contracta des emprunts et tomba dans les griffes des usuriers. Il n'était d'ailleurs pas rare à cette époque de voir les nobles et les bourgeois qui voulaient les imiter, négliger tout, vendre ou engager jusqu'à leur dernière terre pour courir le pays en quête d'aventures et rechercher les honneurs dans les expéditions guerrières et les tournois.

Malgré ses revers, Lambert de Solier conserva son prestige; on le voit encore, en mai 1258, prononcer comme arbitre, avec les chevaliers Barnage de Fontaine et Guillaume Brichars, une sentence entre l'abbaye du Val-Dieu et Haneveal, chevalier de Fontaine, au sujet des biens de Leval, près de Herve. De même que plusieurs gentilshommes, il s'adonnait au commerce et à la spéculation; le 15 janvier 1259, associé au chevalier Guillaume d'Awans et aux citains de Liège, Elias de l'Aigle et Pierrot, fils de Jean-Constant delle Halle, il reprit, pour un terme de neuf ans, toutes les "wendes" et "la maison à stuves", que l'abbaye du Val-Benoît avait à Liège.

Les chartes sont muettes sur le mariage et la descendance de Lambert de Solier; s'il faut en croire Hemricourt, sa fille épousa Wathier des Prez, le sénéchal; une ancienne généalogie que Jean d'Outremeuse a insérée dans son "Myreur" lui attribue pour fils Roger, chanoine de Liège, Lambache, marié en Refail, dont descendit Jean de Brabant, échevin de Liège, et Guillaume.

Ajoutons que les descendants de Lambert de Solier, notamment Jean de Brabant, Lambuche del Sart, qui vivait le 15 mai 1314, et Henri de Solier, cité en 1347, portaient sur leurs sceaux une escarboucle de huit pièces; elle figurait aussi sur la pierre tombale de Marie, épouse de Guillaume de Solier, et probablement sur le sceau du maréchal lui-même, mais elle n'y est plus apparente à cause, pensons-nous, d'un défaut dans la gravure; on n'y voit plus qu'un écu à la bordure grillée.

Vers la même époque que l'ex-maréchal, mourut un de ses homonymes, chanoine de Saint-Paul, à Liège, comme l'indique l'épithaphe suivante Anno Dni MCCLVIII, tertio nonas junii, obiit Lambutus de Solario canonicus hujus ecclesiae. Anima ejus requiescat in pace.

### **GERARD DE BERLO dit DE HERON, chevalier**

**1253-1254**

Gérard de Héron est le second maréchal appartenant à la famille de Berlo. Selon un usage assez répandu alors, il avait adopté le nom de sa mère; il était fils de Gonthier, chevalier de Berlo et avoué de Rosoux, frère du maréchal Fastré de Berlo, dont il a été question précédemment, et d'une fille

de Gérard de Héron, chevalier; celui-ci était mort avant l'an 1231 et avait donné à l'abbaye du Val Saint-Lambert une dîme à Sorinnes.

Gérard de Héron est qualifié pour la première fois maréchal dans une charte de novembre 1253; on le trouve encore cité comme tel le 16 février 1254, jour où il fait savoir que les mayeur et échevins de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, à Ramioul, ont déclaré, en sa présence, que, eux-mêmes, ainsi que les masuirs de cet endroit avaient fait la paix avec ce monastère au sujet de la forêt de Ramioul dite de Saint-Servais.

En mars 1254, le maréchal Gérard de Héron confirma, par l'apposition de son sceau, une convention faite en sa présence entre Thierry de Hody et Jean de Tihange, chevaliers, et l'abbaye du Val-Saint-Lambert, au sujet de la dîme de Hotton; deux mois après, un différend ayant surgi entre les chanoines de Saint-Materne de Liège et Baudouin de Forêt au sujet d'une terre sise à Villers-l'Evêque, les parties finirent, le 30 mai 1254, par désigner des arbitres, "par foi creantée devant mon saignor Gerart de Herant mareschal le veske de Liege".

D'après les chroniqueurs, Gérard de Héron aurait joué un rôle considérable lors de la révolution communale fomentée par Henri de Dinant, en combattant, comme maréchal de l'évêque, les plébéiens avides de libertés et de droits politiques.

En 1254, les citains de Liège, opprimés par Henri de Gueldre, se soulèvent, s'arment, restaurent les fossés de la ville et la mettent en défense. Gérard de Héron, chevalier, maréchal de l'écu, combat vigoureusement la bourgeoisie, lui tend des embûches, lui enlève ses troupes. Furieux, les Liégeois courent à Sclessin et dévastent la tour et la maison qu'y possédait le maréchal. Plus tard, Gérard de Héron, après avoir dépouillé certains bourgeois, entre avec son butin au château de Neufchâteau sur Amblève, jusqu'où les Liégeois ne le suivent que pour voir périr sous leurs yeux, à coups de flèches ou de pierres, quelques-uns de leurs compagnons.

Les chroniqueurs font encore intervenir à diverses reprises Gérard de Héron dans la guerre de Henri de Gueldre contre les Liégeois; d'après Jean d'Outremeuse, ceux-ci ravagèrent de nouveau la Hesbaye en juillet 1255 et se vengèrent du maréchal en pillant le village de Marille qui lui appartenait.

Après le mois de mai 1254, Gérard de Héron ne porte plus dans les chartes la qualification de maréchal; le 19 juin 1257, il figure encore comme chevalier parmi les hommes delle Chise Dieu ou allodiaux de Liège.

D'après Hemricourt, Gérard de Héron épousa la fille de Renier, sire de Velroux, et en eut un fils nommé Gérard et deux filles, dont l'une fut mariée

à Nicolas de Bossut lez-Couvin et l'autre à un personnage de la Maleaise, dont naquit Jean delle Maleaise.

**JEAN DE BEAUFORT, SEIGNEUR DE GOESNES, chevalier**

**1259-1260.**

Jean d'Outremeuse, parmi les épisodes plus ou moins véridiques des luttes entre Henri de Gueldre et ses sujets, raconte que l'évêque de Liège, nommé abbé de Stavelot en 1248, choisit en 1256 Antoine de Rahier comme maréchal de ses troupes; le récit du naïf chroniqueur à propos de ce personnage a été suivi par de nombreux écrivains, notamment par Fisen, Le Fort et le docteur Bovy.

Le héraut d'armes liégeois fait de ce prétendu maréchal un chevalier sire de Rahier au pays de Stavelot et lui attribue un fils nommé également Antoine, lequel, d'après lui, "est énoncé dans une charte de l'an 1290 reposant ez archives de l'abbaye de Stavelot". Nous n'avons, quant à nous, rencontré aucun document mentionnant ce maréchal; nous ne pouvons donc, provisoirement, le renseigner qu'à titre précaire et passer aux chefs d'armée dont l'existence est attestée par des chartes et des actes contemporains, savoir Jean de Beaufort, seigneur de Goesnes.

Il était fils d'Arnold, sire de Beaufort; d'après une note recueillie par Le Fort, sa mère était "Sibille dame de Lobe". Vers le milieu du XIIIe siècle, on commence à le rencontrer dans les documents relatifs à l'évêché de Liège.

En vertu d'une sentence arbitrale, prononcée le 16 décembre 1255, pour punir les Dinantais de s'être révoltés contre Henri de Gueldre, leur prince, les batteurs de Dinant durent payer 1200 livres de blancs entre les mains de Jean de Beaufort et de Baudry de Skeuvre pour les restituer à ceux à qui ils jugeraient devoir les rendre.

Peu de temps après, Henri de Gueldre le prit comme maréchal, fonction qu'il occupa quelque temps concurremment avec Arnold de Rixingen.

On trouve Jean de Beaufort, avec le titre de maréchal, dans trois chartes du 30 mars 1259 n. st. relatives à un différend soulevé entre l'abbaye du Val-Saint-Lambert et Godefroid de Hombroux et dans un acte du 13 juin 1260 relatif au fief et à la seigneurie de Moge.

Le 4 mai 1261, il figure, sans autre qualification que celle de chevalier, à une charte donnée à l'abbaye de Flône, et en mai 1263, en compagnie de Wauthier Berthout, de Malines, Godefroid de Perwez, seigneur de Grimberghes, Englebert d'Isenbrouck, archidiacre de Liège, et Wauthier de



Lowaiqe, comme témoin à une déclaration de Henri de Gueldre portant que Guy, comte de Flandre, tient en fief lige de l'évêché de Liège, Grammont, Bornhem et leurs dépendances, possédés auparavant en franc-alleu. Il figure encore comme vassal de l'évêque de Liège et chevalier, en même temps que Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, Godefroid de Perwez, Wauthier Berthout, Gérard de Marbais, Wauthier de Lowaiqe et Fastré de Faimés, à une charte du 24 juillet 1263 par laquelle Henri de Gueldre reçoit Guy de Dampierre comme feudataire du château de Samson.

En février 1264, Jean de Beaufort reçut du chapitre d'Andenne des bois et des terres sis à Burdinne, moyennant un cens annuel de deux sous et un chapon par bonnier; Henri de Gueldre, élu de Liège, se porta garant pour lui de l'exécution de cette convention, mais les habitants de Burdinne, sans égard pour les droits acquis, et de connivence avec le mayeur et les échevins de la localité, semèrent et cultivèrent les biens en question; un procès ayant surgi à ce sujet, Henri de Gueldre, sur la plainte de Jean de Beaufort, manda à l'abbé de Neufmoustier, le 12 juin 1264, de s'enquérir de la vérité du fait; Jean de Beaufort finit par obtenir gain de cause par sentence du 9 avril 1267.

Vers l'an 1271, Jean de Beaufort, brisant les liens qui, jusqu'alors, l'avaient attaché au pays de Liège, fit hommage de la terre de Goesnes à Guy de Dampierre, marquis de Namur, ce qui donna naissance aux conflits connus dans l'histoire sous le nom de Guerre de la Vache de Ciney, nous avons rapporté ailleurs l'origine et les principaux épisodes de cette querelle et nous ne nous y étendrons pas ici.

Jean de Beaufort mourut en 1273, probablement le 8 février, après s'être confessé au dominicain frère Thomas de Saint-Martin.

Les enquêtes faites en 1278, relativement aux difficultés soulevées par l'inféodation de Goesnes au marquisat de Namur, portent que l'évêque Henri de Gueldre alla voir son ancien maréchal au lit de la mort, lui représenta le tort qu'il avait fait à l'église et à son seigneur et tâcha, mais sans succès, de le faire changer de dessein; une nouvelle démarche faite dans le même but par le chanoine chantre de Saint-Lambert resta également sans résultat; Jean de Beaufort lui répondit "Si m'ait Dieu, je ne fisch onkes choses envers mon segneur l'eveke Henri dont m'arme soit empirie".

Jean de Beaufort épousa la dame de Beauraing et ne laissa pas de postérité.

**ARNOULD DE RIXINGEN, chevalier**

**1259-1262**

Arnould de Rixingen tirait son nom du village de Rixingen, près de Tongres; il porte le titre de maréchal de l'évêché de Liège de 1259 à 1262, année de sa mort, savoir le 30 mars 1259 dans trois chartes relatives à un différend entre l'abbaye du Val-Saint-Lambert et les frères de Hombroux; le 14 avril de la même année comme témoin à une charte de Henri de Gueldre pour l'abbaye d'Alne; le 26 juin 1260, date à laquelle il donna à la léproserie de Cornillon lez-Liège un acte relatif aux terres de Libert de Lantin.

A cette époque, l'évêque de Liège, Henri de Gueldre, lui confia l'office de châtelain de Sainte-Walburge et lui donna cette forteresse en fief. Jusqu'en 1255, la porte de Sainte-Walburge avait été simplement l'une des entrées fortifiées de la cité de Liège. Elle ne se distinguait des autres portes de la fermeté que par sa situation stratégique qui était maître de Sainte-Walburge, tenait la ville en son pouvoir.

Voici en quelles circonstances elle fut transformée en château-fort au milieu des guerres civiles qui désolèrent le règne de Henri de Gueldre et des troubles suscités à Liège par le fougueux Henri de Dinant, un traité de paix fut conclu à Bierset, le 14 octobre 1255; trois jours après, Henri de Gueldre nomma quatre arbitres chargés de fixer les indemnités que les Liégeois auraient à payer à l'évêque, au clergé et aux échevins pour les dommages qu'ils leur avaient causés. Pour garantir l'exécution des articles de la paix, les Liégeois remirent en gage la porte de Sainte-Walburge, entre les mains d'Arnould, comte de Looz, qui promit de la garder fidèlement avec le concours des seigneurs Guillaume d'Awans, Godefroid Vallée, Amel de Kemexhe et Barnage, jusqu'au parfait accomplissement du traité, puis de la restituer à la Cité.

Les bourgeois n'accordèrent-ils pas à l'évêque les satisfactions auxquelles il avait droit ? L'histoire ne le dit pas. Mais Henri de Gueldre jugea prudent de ne pas laisser échapper le moyen de domination que le traité lui procurait: la porte de Sainte-Walburge, au lieu d'être rendue à la Cité, devint la propriété de l'évêque; celui-ci la transforma en forteresse, munie de tours et d'un pont-levis du côté de Liège; il y mit une forte garnison prête à descendre en ville à la moindre apparence de révolte. Pour affirmer son autorité absolue sur la nouvelle forteresse, l'évêque voulut que le châtelain devînt son feudataire il donna Sainte-Walburge en fief à Arnould de Rixingen, son maréchal. Le chapitre de Saint Lambert approuva cette cession le 6 juin 1260, et décida que le châtelain jurerait fidélité au chapitre, tiendrait fidèlement le château en fief des évêques de Liège, et y résiderait personnellement.

Arnould de Rixingen intervint encore, en octobre 1260, à un accord conclu entre Otton de Latinne, chevalier, et le chapitre de Saint-Lambert, au sujet de leurs droits respectifs à Latinne; cet arrangement " fu fait par-devant singnour Arnos chevalier de Rikesen, mareskal et chastelain del chastiel à sainte Waubour", le mayeur et les échevins de Liège et plusieurs autres.

Arnould de Rixingen mourut le 28 mars 1262 et fut enterré au chapitre des Frères-Mineurs, à Liège, sous une pierre portant l'inscription suivante:

Anno Domini MCC° LX° primo, V kalendas Aprilis, obiit Arnoldus de Rixen, miles, casiellanus Leodiensis, ac marescalcus episcopi Leodiensis.

JUSTICIE RIGOR, INVIDIE TUMOR HUNC NECUERE  
GAUDIA FINE CARENTIA DANS DEUS HUIC MISERERE.  
PONTIFICI CARUS ERAT, PAUPERIBUS NEC AVARUS.  
QUISQUIS ERIS QUI TRANSIERIS, RESTA, LEGE, PLORA.  
SUM QUOD ERIS, QUOD ES IPSE FUI, PRO ME PRECOR ORA  
AEI NAMQUE DOMO CLAUDITUR OMNIS HOMO.

Arnould de Rixingen eut deux fils Henri et Godenul, qui n'acceptèrent pas la châtelainie héréditaire aux conditions imposées par l'acte d'inféodation. Pendant les sept années qu'exista encore la forteresse de Sainte-Walburge, il n'est plus fait aucune mention d'un châtelain héréditaire.

### **FASTRE DE FERME, chevalier**

**1261-1277**

Fastré de Ferme est, avec Godefroid de Skeuvre, le seul maréchal de l'évêché de Liège qui occupa ces fonctions pendant une assez longue période: on le trouve cité comme tel dans les chartes authentiques de 1261 à 1277. Durant ce temps, il ne fut d'ailleurs presque jamais seul titulaire de la charge.

Il était, selon toute probabilité, fils de Robert de Ferme, chevalier, fils lui-même du chevalier Libert et de Hazecha.

Fastré de Ferme était, en 1264, en contestation avec l'abbaye de Saint-Jacques, à Liège, pour une cause assez singulière il prétendait qu'à titre de ses prédécesseurs, il avait le droit, aussi souvent qu'il le voulait, de se loger, lui, sa famille et ses chevaux, dans ce monastère, d'y entrer et d'en sortir librement lui et sa suite, tant de jour que de nuit.

Il affirmait, en outre, que l'abbé de Saint-Jacques devait lui fournir, ainsi qu'à ses successeurs, une prébende en pain, vin et cuisine, telle que l'abbé recevait lui-même.

L'abbaye n'ayant pas admis ces prétentions, les parties se soumirent à l'arbitrage de Guillaume, abbé de Saint-Trond, et de Renier, écolâtre de Tongres, vicaire-général de l'évêque de Liège; ceux-ci décidèrent, le 5 août 1264, que l'abbaye devait être libérée de toutes les redevances réclamées par Fastré de Ferme, en payant à celui-ci une somme de quarante marcs liégeois.

Les documents sont muets sur le rôle que dut jouer Fastré de Ferme pendant la guerre qui éclata, en 1267, entre l'évêque de Liège et le duc de Brabant, au sujet de la souveraineté de la ville de Malines; des contestations s'étant aussi élevées entre Henri de Gueldre et Walthère Berthout, avoué de Malines, au sujet de leurs droits respectifs en cette ville, Fastré fut, le 4 décembre 1268, désigné par l'évêque de Liège comme l'un des arbitres chargés de trancher le débat. Le 18 février 1272, on le retrouve avec la qualification de maréchal parmi les hommes de fief de Henri de Gueldre; le 26 janvier suivant, il achète à l'abbaye de Floreffe un pré sis à Lamontzée, près de Forseilles.

Il figure encore, avec le titre de maréchal, dans des chartes du Val-Saint-Lambert du 10 novembre 1276 et du 5 avril 1277; il fut donc, ce qui arrivait rarement, continué dans ses fonctions par l'évêque Jean d'Enghien qui succéda, en 1274, à Henri de Gueldre.

Fastré de Ferme joua un rôle assez important dans la guerre dite de la Vache de Ciney, qui éclata, en 1275, entre l'évêque de Liège, d'une part, Guy de Dampierre, marquis de Namur, Henri comte de Luxembourg et Gérard de Luxembourg, sire de Durbuy, d'autre part; il fut chargé, notamment, d'abattre le château de Goesnes, dont le possesseur, Jean de Beaufort, s'était révolté contre l'évêque de Liège. Les enquêtes faites au sujet des griefs respectifs des belligérants, en 1278, rapportent même certaines paroles prononcées alors par notre maréchal. Comme il approchait, avec ses gens, de la forteresse de Goesnes, ceux qui gardaient le château s'avancèrent vers lui et lui dirent "Maréchal, on nous donne à entendre que vous allez vers la maison de Goesnes, qu'on tient du comte de Namur, pour lui causer du dommage; nous vous défendons de rien méfaire all fief relevant du comte et que nous sommes chargés de conserver". Le maréchal répondit "Je n'en ferai et laisserai rien à faire pour vous et si vous ne sortez pas tous du manoir, j'en abattrai les murs sur votre tête". Il se dirigea vers le château, y mit le feu et le ruina de fond en comble.

Le comte de Namur, parmi les griefs qu'il avait contre les Liégeois, imputait encore d'autres méfaits au maréchal Fastré de Ferme "Du mareschal ki a pris et levé les biens Baudouin de Female, sans loi et sans jugement..., du marechal le vesque ki acata à chaux de Bredines ki sont borjois le conte lor iretage si en detient XXII mars de lijois par forche ne nul n'en velt paier".

Fastré de Ferme avait, en effet, le 9 janvier 1274, acheté à la commune de Burdinne quarante-deux bonniers de bois sis à Lamontzée, entre son manoir de Bierwart et le bois de Mois et ne s'était pas pressé de payer; des arbitres pris à ce sujet, vers l'an 1276, avaient décidé que Fastré devait s'acquitter envers les gens de Burdinne d'une somme de vingt-deux marcs et demi, mais il n'en fit rien.

Fastré de Ferme épousa la fille unique d'Otton de Noville "messire Otte de Noeveville, tirs fil monssaingneur Otton de Lexhy out une filhe tant soilement, mariée à monsieur Fastreit de Ferme, dont ilh issit messire Robert de Ferme "

Le Fort lui attribue aussi une fille nommée Béatrix, religieuse à l'abbaye du Val-Notre-Dame et abbesse de ce monastère en 1314.

### **HENRI DE PETERSHEIM, chevalier**

**1267**

Henri, sire de Petersheim, chevalier, était fils de Guillaume, sire de Petersheim, avoué de Brus sur Geer et de dame Agnès.

Dans les premières chartes où il comparait, c'est comme vassal et homme noble de Henri de Gueldre, évêque de Liège; on le trouve en cette qualité le 8 mars 1265.

Dans une charte du 5 mars 1267, il est qualifié maréchal; c'est une déclaration des mayeur et échevins de Nivelles sur Meuse au sujet d'une donation faite par Otton, sire de Nivelles, à l'abbaye du Val-Dieu; la cour de Nivelles, à défaut de propre sceau, appendit à ses lettres celui de "noble home, sage et discret mon sainor Henry de Pitresen le mariscal". Enfin, Henri de Petersheim intervient encore, le 18 mars 1269, ainsi que Henri, évêque de Liège, et d'autres seigneurs liégeois, dans une charte relative à un conflit entre Henri dit Barras de Sougniez lez-Dalhem et l'abbaye du Val-Dieu.

A partir de ce moment, Henri de Petersheim abandonna le service des évêques de Liège et se consacra uniquement à celui des comtes de Loos, dont il devint le principal auxiliaire et le chevalier le plus dévoué.

Nous ne ferons que citer les dates des chartes données par les comtes de Loos et où Henri de Petersheim intervient comme témoin ou comme garant 1274, 6 juillet 1275, 21 juin 1280, 27 décembre 1281, 5 mai 1282, août

1282, 10 novembre 1284, 2 mars 1285, 1285, octobre 1285<sup>1</sup>, 26 janvier 1287. Dans cette dernière charte, figure aussi son fils Guillaume de Petersheim.

L'attachement de Henri de Petersheim au comte de Looz lui occasionna diverses mésaventures en 1279, il accompagna Arnold, comte de Looz, dans son expédition au secours de la maison de Juliers contre la ville d'Aix-la-Chapelle et l'archevêque de Cologne et fut fait prisonnier Outre Meuse avec son maître. Longtemps retenu captif, on exigea de lui une rançon si forte qu'il dut, pour se la procurer, vendre une partie de ses biens; mais le comte de Looz l'indemnisait de ses pertes. Il lui avait déjà précédemment donné, en augmentation des fiefs tenus de lui, les revenus qu'il percevait à Stevoort; par une charte de l'an 1280, il lui céda également, pour lui et ses descendants, les justices haute et basse de Stevoort qu'il s'était réservées lors de la première donation.

Le 24 décembre 1285, Henri, seigneur de Petersheim, et Marguerite, son épouse, donnèrent à l'abbaye de Herckenrode 450 marcs liégeois, à condition que l'abbaye leur payât une rente viagère de 45 marcs, fit célébrer leur anniversaire après leur mort et distribuât chaque année dix livres aux pauvres à la porte de la maison.

Le 24 septembre 1292, Henri de Petersheim, sur le conseil de prud'hommes et d'amis, notamment de Louis, comte de Chiny, releva en fief d'Arnold, comte de Looz, la maison, tour et forteresse de Petersheim, ainsi que le village de ce nom, qui était son franc-allevé; le comte lui donna, en échange, une rente de 20 marcs à percevoir sur ses revenus à Grevenbroeck, remboursable par un capital de deux cents marcs.

Le 2 novembre 1295, il comparaît encore à un acte par lequel Arnold, comte de Looz, reconnaît n'avoir aucun droit à la mambournie du pays de Liège pendant la vacance du siège épiscopal et que le chapitre de Saint-Lambert choisit pour mambour qui lui plaît.

D'après Le Fort, qui semble avoir vu sa sépulture, Henri de Petersheim mourut le 13 avril 1296 et fut inhumé dans le chœur de l'église de Hocht, que son grand-père avait fondée.

De son mariage avec Marguerite N., il eut plusieurs enfants, savoir:

---

<sup>1</sup>Collégiale Saint-Jean, à Liège. Cartulaire n° 2557, fol. 18; c'est une charte par laquelle Arnold, comte de Looz, déclare ne devoir recevoir des hommes de Saint-Jean, à Goyer, aucune taille ni exaction, témoins: Henri de Petersheim, Jacques de Diepenheek, Godefroid de Leewis, Gérard de Berlo, Guillaume de Duras, Jean et Guillaume, frères de Langdries, chevaliers, et Jean, châtelain de Hozémont.

- 1° Guillaume, chevalier, sire de Petersheim, lequel vivait en 1286, 1302; il épousa, d'après Le Fort, N de Rennebourg, soeur de Guda de Rennebourg, abbesse de Thorn.
- 2° Henri de Petersheim, chanoine de Saint-Lambert, à Liège et de Saint-Servais, à Maestricht, prévôt de N.-D. à Maestricht, lequel vivait en 1319.
- 3° Jean de Petersheim, vivant en 1296.
- 4° Marguerite de Petersheim, abbesse de Munsterbilsen.

### ANSELME D'IZIER, chevalier

1268

Une charte du 17 mai 1268, où il comparaît avec Henri, sire de Mirwart, et Bertrand de Liers, chevaliers, comme juge d'une contestation entre l'église de Saint-Jean-Evangéliste, à Liège, et Gilles de Sclessin, nous apprend qu'Anselme d'Izier était à ce moment maréchal de l'évêché de Liège.

Ce personnage figure, sans le titre de chevalier ni de maréchal, comme témoin dans une charte du 13 juin 1266 par laquelle Henri de Gueldre, évêque de Liège, publie un accord fait entre Gilles de Bois et l'abbaye de Moulins, et parmi les écuyers dans un document du 28 février 1268 par lequel le même évêque confirme la cession de la dîme de Grau faite en faveur de l'abbaye d'Alne par les exécuteurs testamentaires de Godefroid de Grau.

Il prit, plus tard, l'ordre de chevalerie et fut, après sa mort, inhumé dans l'église de l'abbaye de Neufmoustier, près de Huy; son anniversaire est rappelé comme suit dans l'obituaire de cette abbaye à la date du 25 juillet

VIII kl. (augusti). Commemoratio Anselmi militis de Isers qui jacet ante altare sanctorum Gereonis et sociorum ejus, pro quo habemus XXX solidos Leodienses quos accipimus apud Linxei, supra censum quam ibi habebat.

On ne connaît rien du mariage ni de la descendance d'Anselme d'Izier; le 5 décembre 1314, Philippard d'Izier, écuyer, releva à la Cour féodale de Liège douze bonniers de terre à Meeffe et d'autres biens.

**NICOLAS DE LA HEID DE FLEMALLE, chevalier**

**1269**

Nicolas de la Heid de Flémalle, chevalier, maréchal de l'évêché de Liège en 1269, était le fils aîné de Guillaume de Flémalle, dit de la Heid, et de dame Ida.

D'après Jacques de Hemricourt, Macaire de la Heid, père de Guillaume, avait épousé l'aînée des filles de Gérard de Rulant, comte de Hozémont, et était chef des armes de Sougnez de la branche d'Esneux; il portait de sable à trois rutures d'or; c'était "on vailhant chevalier parsiwant les armes et les passages d'Outremeire". Il accompagna le comte de Looz à la croisade entreprise en 1190 par le roi de France Philippe-Auguste et par Richard Coeur-de-Lion; lors d'une expédition qu'il fit en Terre-Sainte, Macaire de la Heid dut, pour se procurer les ressources nécessaires au voyage, engager sa terre de la Heid en Condroz.

Il confia à ses frères demeurant à Villers-aux-Tours le soin de ses enfants et les chargea de racheter sa terre avec le produit du reste de son bien; mais ceux-ci n'exécutèrent pas leur mission: lorsque Macaire revint, le terme fixé pour dégager la Heid était expiré et il dut renoncer à recouvrer ce domaine; il fit alors construire à Flémalle, sur les propriétés venant de sa femme, une tour environnée de fossés, qu'il appela la Heid. Guillaume, son fils, pour se venger du tort que ses oncles lui avaient fait, abandonna les armes de sa famille et prit celles de Hozémont, savoir: d'argent au sautoir de gueules.

Tel est le récit que Jacques de Hemricourt tenait, de son propre aveu, de la bouche de sa grand-mère et auquel on ne peut avoir une confiance illimitée. Il est certain que les chevaliers de Flémalle, notamment Guillaume, Jean et Nicolas, sont souvent appelés de la Heid, mais est-ce bien pour le motif que donne Hemricourt ? Macaire de la Heid n'est cité dans aucun document authentique et les chartes semblent dire que Guillaume de Flémalle, père du maréchal, était fils du chevalier Thierry. Lors d'une enquête faite en 1278, au sujet des droits de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, sur l'eau de la Meuse, Lambert, abbé de Saint-Gilles, vint déclarer qu'on lui avait appris dans sa jeunesse que messire Godefroid, son propre père, et messire Thierry, père de feu Louis de Flémalle, avaient acquis " le vilhe de Flemale en fons et en comble et le justice aussi, et dist qu'ilh vit ke messire Lowis deseurdit pendit on laron a Flemale, ki pris fut sor se mesure". A cette époque, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem possédaient également une partie de la terre de Flémalle. Il existait pourtant à Flémalle-Haute un lieu appelé la Heid. Jean de Parfondrieu épousa, vers 1330, Marguerite, fille de Jean de Ramet, troisième fils de Guillaume de Flémalle, et apporta en mariage "une court, maison, jardien, viviers. preis et terres alle petite Flemale, en lieu condist alle Heys. " (Collégiale Saint-Pierre, reg. n° 195)



Nicolas de la Heid est cité dans les paweilhars à propos de la répression d'un acte de violence commis par le varlet du seigneur de Clermont "messire Colas de Flemalle qui estoit mariscaulx le volloit ataindre par cognissance faite devant justice", mais il fut débouté parce qu'il ne s'était plaint à la justice qu'après l'aveu judiciaire du coupable, tandis que, d'après la coutume, la plainte devait toujours précéder l'aveu. " Messire Colars delle Heys, dit Hemricourt, fut marissas delle evesqueit de Liege et l'estoit al jour que chilh de Liege wangnont malitieusement le casteal de Saint-Walbeur".

Nous avons vu, à l'article consacré à Arnould de Rixingen, comment Henri de Gueldre avait élevé la citadelle de Sainte-Walburge et la sujétion dans laquelle cette place forte tenait les Liégeois. Nicolas de Flémalle, en sa qualité de maréchal, avait mission de veiller à sa garde et ce fut, sans doute, à son manque de prudence que l'on attribua la prise du château par les bourgeois de Liège. D'après Hocsem et d'autres anciens historiens, les gardiens du château étaient descendus en ville pour assister à des noces, ne laissant dans la forteresse qu'une femme seule; les bourgeois de Liège trouvèrent l'occasion propice pour détruire cet instrument d'oppression; la place ne pouvant être enlevée par la force, ils employèrent un stratagème un homme se présenta au pied du pont-levis qui était baissé, se disant porteur d'un panier de raisins destiné à la garnison; la femme ayant refusé de baisser le pont, le porteur déposa son panier et alla se cacher aux environs; à peine avait-il disparu, que la gardienne baissait le pont pour aller prendre les fruits; aussitôt le prétendu messenger accourut et appela ses complices; ils entrèrent ensemble dans le château et le détruisirent de fond en comble.

Les Liégeois rentrèrent donc en possession de la porte de Sainte-Walburge et lorsque la paix fut conclue, le 7 juillet 1271, entre l'évêque et la cité, le premier article du traité fut relatif à cet important objet la tour de Sainte-Walburge redoit être à la fermeté, c'est à dire aux fortifications, pour la sûreté du clergé, des bourgeois, de la cité et de tout le pays, et doit être porte commune; les Liégeois et leurs aides doivent payer à l'évêque trois mille marcs pour la lui avoir reprise contre son gré. L'article 10 prouve que, depuis la surprise du château par les bourgeois, les hostilités entre eux et l'évêque avaient continué aussi violentes qu'auparavant: les prisonniers doivent être délivrés, les méfaits commis depuis que la tour de Sainte-Walburge fut abattue, oubliés.

A partir de ce moment, la tour de Sainte-Walburge redevint et resta simplement une des portes de la cité de Liège.

Après 1269, Nicolas de Flémalle n'est plus qualifié maréchal, mais il figure encore plusieurs fois en qualité d'homme de fief des évêques Jean d'Enghien et Jean de Flandre. notamment le 16 septembre 1276 et le 30 septembre

1283, le 6 février 1285 et le 1er juillet 1286; il fut aussi témoin à une donation faite, le 5 mai 1282, par Arnould, comte de Looz, au monastère de Herchenrode.

Enfin, dans une charte donnée par Jean de Flandre, évêque de Liège, le 25 juillet 1285, en faveur de l'abbaye de Lobbes, Nicolas de Flémalle, chevalier, est qualifié par l'évêque "nostre seneskau", ce qui donne à croire qu'à cette époque il était de nouveau maréchal, car l'office de sénéchal était héréditaire dans la famille des Prez et ce nom fut parfois attribué, par erreur, aux maréchaux.

Nicolas de la Heid était seigneur en partie de Flémalle, mais les actes du procès soulevé en 1278 entre les possesseurs de la terre de Flémalle et l'abbaye du Val-Saint-Lambert relativement à la pêche dans la Meuse, prouvent que frère Renier, commandeur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, dame Ide, veuve de Guillaume de la Heid, dame Julienne, veuve de Louis de Flémalle, chevalier, Jean de Flémalle, chevalier, et Thierry de Flémalle possédaient aussi en cette localité des droits et des biens. Au cours de l'enquête qui se fit pour éclaircir les points contestés, un témoin vint déposer que le droit de justice des seigneurs de Flémalle s'étendait jusque dans l'eau et il donna comme preuve à l'appui un fait assez intéressant au temps de l'évêque Hugues de Pierrepont (1200-1229), un cerf, pourchassé par les veneurs et les chiens de l'évêque (probablement dans les bois de Seraing), arriva sur la glace, dont la Meuse était couverte, jusqu'à Flémalle, et fut pris, au milieu du fleuve, à l'endroit litigieux; les seigneurs de Flémalle en eurent la moitié parce que la prise avait eu lieu sur leur seigneurie; l'autre moitié revint à l'évêque, dont les chiens avaient forcé la bête.

Dès l'origine de la guerre des Awans et des Waroux, Nicolas de la Heid de Flémalle et ses trois frères, savoir Guillaume le Hiere, Jean de Ramet et Henri le Damoiseau prirent parti pour Corbeau d'Awans; ils devinrent ses plus vaillants soutiens et combattirent avec lui en diverses rencontres. L'ancien maréchal, ainsi que ses frères Guillaume et Henri, perdirent la vie aux côtés de Corbeau d'Awans à la bataille qui se livra à Loncin, le 1er juin 1298, entre les deux factions ennemies

Nicolas de Flémalle laissa un fils Guillaume de Flémalle, dit le Champion, qui n'hérita pas des vertus guerrières de son père et n'entreprit pas, comme c'eût été son devoir, de le venger et de lui succéder dans les rangs du parti d'Awans; il épousa la soeur d'Henrard d'Alleur, dont le père, Pagnon de Riwal, était mort aussi à la bataille de Loncin, dans les rangs des Waroux, et en eut un fils, Henri de la Heid, et une fille. Après la mort de sa femme, "ilh soi rendit al hospital de Flemal et prist le manteal delle ordene Saint Johan partant qu'il ne s'estoit nin bin governeit"

Nicolas de Flémalle eut aussi plusieurs filles, dont l'une épousa Jean de Kemexhe.

### **FASTRE DE BERLO**

**1269**

Fastré de Berlo est qualifié maréchal de l'évêque de Liège dans une charte du 18 mars 1269 n. st., par laquelle Henri, dit Barras, fils de Henri de Sougnez, chevalier, fait savoir qu'un conflit ayant longtemps existé entre lui et l'abbaye du Val-Dieu au sujet des biens de Leval, ils se sont enfin accordés, à la médiation de Henri de Gueldre, évêque de Liège, de Fastré de Berlo, son maréchal, de Henri de Petersheim, le jeune, et de Barret d'Alleur.

Il était, selon toute probabilité, le fils puîné de Fastré de Berlo, maréchal en 1234-1235. Nous avons vu à l'article consacré à ce personnage qu'il avait eu deux fils, Eustache et Fastré, lesquels vivaient avec leur père en 1247. Eustache eut aussi un fils du nom de Fastré, mais il devait être encore fort jeune à cette époque.

Les annales liégeoises ne nous apprennent pas à quelle occasion Fastré de Berlo fut choisi comme maréchal ni en quelles circonstances il exerça ses fonctions en 1267, Henri de Gueldre guerroya contre la ville de Malines qui, à l'instigation du duc de Brabant, s'était révoltée contre lui et qu'il alla assiéger, avec une nombreuse armée, au commencement de l'hiver. Le siège fut levé par l'évêque, au bout de vingt jours, sans résultat. En revenant de cette campagne, il rasa de fond en comble la tour forte que le duc de Brabant possédait à Wyck lez-Maestricht et restaura, avec les matériaux, son château de Montfort, en Gueldre.

Après cette expédition, l'évêque alla combattre, en compagnie des comtes de Juliers, de Gueldre et de Berg, l'archevêque de Cologne contre lequel ses sujets s'étaient révoltés.

### **ROBERT DE FERME, chevalier**

**1273-1276**

Robert de Ferme, chevalier, était fils du maréchal Fastré de Ferme dont nous avons parlé ci-dessus. Il est qualifié pour la première fois maréchal dans une charte de juillet 1273, par laquelle Gilles, chevalier de Ferme et avoué d'Axhe sur Geer, déclare avoir vendu une terre à l'abbaye du Val-Saint-Lambert et avoir prié son cousin, " sangnur Robiert chevalier de Ferme

marescal du Liege ke ilh a ches prusens lettres pendre son propre saiel " avec le sien.

Pendant la guerre dite de la Vache, le comte de Luxembourg, allié de Guy de Dampierre, marquis de Namur, entra en Condroz, brûlant et saccageant tout le pays, puis il assiégea la ville de Ciney. L'évêque de Liège envoya au secours de cette ville Robert de Ferme, chevalier, son maréchal, qui entra dans la ville avec une troupe nombreuse d'archers et d'hommes d'armes; mais, voyant croître les forces des Luxembourgeois et désespérant de sauver la ville, Robert feignit d'aller chercher du renfort, promettant à ses compagnons d'être de retour le lendemain; en réalité, il se retira à Dinant, abandonnant les gens de Ciney qui demeurèrent ainsi sans chef; le lendemain de son départ, après un violent assaut des Luxembourgeois, la ville fut prise et les églises brûlées. Le sac de Ciney eut lieu le 18 avril 1276.

Le trait de ce maréchal, s'il est exact, n'est pas à son honneur; il prit sa revanche le 11 mai suivant en envahissant, avec des Hutois, la terre du comte de Luxembourg, nommée Rendarch et en y incendiant 30 villages.

Robert de Ferme, de même que son père, se fit remarquer en d'autres occasions pendant la guerre de la Vache. On trouve, parmi les griefs du comte de Namur "... de mon signeur Robert le fil le mareschal ki vint a armes ens u fief le comte et ferit ens les buses des viviers a forche et dedens triwes et en le terre le conte"; il figure encore parmi les seigneurs dont le comte de Namur se plaint pour avoir enlevé de force, pendant une trêve, les blés de Rigaud et Beaufort, à Vieux-Waleffes.

Après cette guerre, on ne connaît plus rien de la carrière militaire de Robert de Ferme et il n'est plus qualifié maréchal; pourtant, on le trouve encore fréquemment parmi les hommes de fief des évêques de Liège et les hommes liges des comtes de Namur.

Il eut, comme son père, de fréquentes contestations avec l'abbaye de Saint-Jacques, à Liège, à qui appartenaient les seigneuries de Faimés, Celles et Termogne.

Cependant, l'abbaye, croyant ainsi mettre ses biens à l'abri des convoitises du chevalier, lui afferma, le 26 juillet 1284, pour douze ans, ses cultures consistant en quatre-vingt-deux bonniers de terre arable et ses dîmes de Faimés et des environs, moyennant une redevance annuelle de cinq cent-trente muids d'épeautre; il était convenu que, pendant la durée du contrat, Robert de Ferme occuperait la maison de l'abbaye, située près de l'église de Celles et que, dans une autre demeure sise plus bas que l'église, l'abbé se réservait seulement le quartier principal avec la cuisine et les dépendances.

Mais si l'abbaye de Saint-Jacques acceptait Robert de Ferme comme locataire, elle redoutait singulièrement de l'avoir comme seigneur et ne se fiait pas, semble-t-il, au seul respect que le chevalier aurait dû avoir pour des biens d'église. On remarque d'ailleurs, à cette époque, diverses contestations du même genre entre des monastères et des chevaliers, ceux-ci voulant s'attribuer dans les localités où se trouvait leur manoir des droits de juridiction, et, d'autre part, prenant en accense les biens-fonds des abbayes, sauf à ne pas payer le prix de leur loyer.

L'abbé de Saint-Jacques ne trouva rien de mieux, pour mettre sa propriété à l'abri des convoitises de Robert de Ferme, que de faire présent, le 26 février 1285, à Jean de Flandre, évêque de Liège, et à ses successeurs, de la seigneurie et justice temporelle de Ferme, Selve et Tiermoing, en conservant les dîmes, terres, cens, rentes, reliefs et autres revenus. La veille, Jean de Flandre avait promis de défendre l'abbaye dans la possession des biens qu'elle se réservait et de ne donner jamais cette seigneurie en fief, en emphytéose ou à aucun titre à Robert de Ferme et à ses successeurs.

L'abbaye eut, du reste, bientôt à se repentir d'avoir loué ses possessions à son noble voisin; dès l'année 1286, elle eut des difficultés avec lui au sujet de biens dont il avait joui, mais dont il s'abstenait d'acquitter les charges; peu de temps après, nouveaux débats relatifs à la prétention qu'émettait Robert de nommer les échevins à Celles; la paix se rétablit momentanément, grâce à l'intervention de Guy de Dampierre, comte de Flandre et marquis de Namur, qui obtint, le 4 décembre 1293, que les deux parties soumissent leurs différends à l'arbitrage de Gérard, sire de Berlo, chevalier, et de Gilles de Kemexhe, doyen de Saint-Paul. Mais, en 1296, de nouvelles discussions surgirent pour la clôture du bail de douze ans, dont Robert n'avait observé presque aucune condition; des arbitres parvinrent encore à apaiser ce conflit en décidant, le 21 juin 1296, que Robert de Ferme serait quitte de toute réclamation en payant une fois à l'abbaye la somme de septante marcs liégeois. Les démêlés durèrent jusqu'au 6 décembre 1305, jour où Robert de Ferme déclara solennellement devant Conrard de Riste, archidiacre de Liège et mambour de l'évêché, qu'il n'avait aucun droit à la seigneurie, à l'avouerie ni à la juridiction des villages de Faimés, Celles et Termogne et promit de ne jamais molester l'abbaye à ce sujet. Les quatre fils de Robert renoncèrent également aux droits éventuels qu'ils pouvaient avoir en ces localités; c'est sans doute en reconnaissance de cette renonciation que, le 2 mai de l'année suivante, le chapitre de Saint-Jacques donna à Robert de Ferme les terres dites de Mestreis, sises au territoire de Celles.

Robert de Ferme conserva jusqu'à sa mort la confiance des évêques de Liège le 12 juillet 1304, Thibaud de Bar le désigna, avec Robert de Fosseroulle, pour faire une enquête sur les difficultés survenues entre Nicolas de Fallais et l'abbaye du Val-Notre-Dame; il assistait fréquemment aux reliefs faits par

les feudataires d'Adolphe de la Marck en 1313, année de son avènement, et en 1314.

D'après Hemricourt, Robert de Ferme se maria deux fois; sa seconde femme, s'il faut en croire cet auteur, était fille de Philippe d'Atrive.

Du premier lit, il eut quatre fils, savoir

1. Fastré de Ferme, chevalier, cité dans des chartes de l'abbaye de Saint-Jacques de 1293, 1296, 1305, 1306, et comme homme de fief du comte de Namur les 21 et 29 août 1296.

2. Robert de Ferme, écuyer, cité dans une charte de Saint-Jacques de l'an 1305.

3. Jean dit Pulhet de Ferme, marié à Linora, fille de Thomas Obert, de Huy, mort en juin 1336 et inhumé en la chapelle de Faimés, cité en 1305, et comme chevalier, parmi les feudataires des évêques de Liège, le 31 décembre 1315 et jusque en 1333.

4. Henri de Ferme.

Du second lit, naquirent

5. Jean de Ferme.

6. Guillaume de Ferme. Par un acte du 4 mars 1329, auquel assista Guillaume de Ferme, Jean de Ferme, fils de Robert, en son vivant chevalier, fit un échange avec Jean Ier de Flandre, comte de Namur, en vertu duquel ce dernier reçut 102 bonniers de terres, prés et bois, situés autour du Chant Oysiel et donna en retour la maison de Haltinne avec 66 bonniers de pré et terre.

Une inscription funéraire qui se trouvait dans la chapelle de Faimés prouve que Robert de Ferme y fut inhumé avec sa femme Marguerite; on y lisait

Chi gist mesire Robiert sire de Ferme, chevalier, ki trespasat lan de grasce MCCCX... le mois de resailhe XV jour, priies por li. Chi gist dame Margarite sa feme ki trespasat lan de grasce MCCC... el mois d'avril XXVIII jour. Priies.

Nous ne ferons que citer, à titre de renseignement, certains personnages qualifiés maréchaux par Jean d'Outremeuse ou par ceux qui ont utilisé sa chronique dans la narration que ce chroniqueur donne de la Guerre de la Vache, on trouve le passage suivant "Ors avint que le XXIe jour de may (1276) ilh (les Liégeois) ont partis leurs gens et Buchars de Preis freire a Radus portat le banire le prevost et sont cheaus tourneis et aleis vers

Brabant. Et les Huyois, d'autre costeit, avecque les Condresis, s'en vont vers Lucemborch, si les conduisit le sangnour de Mondale... et les Huyois ardent tout le paies de Lucemborg et ont arses Lumpreit, Marche et Drubuit, tout solonc le rain d'arche ont ils arses jusques a XXX villes ". Les historiens Fisen et Foullon font leur le récit de Jean des Preis en attribuant au sire de Modave le titre de maréchal ou de chef d'armée; Hocsem, de Croonendael et Zantfliet racontent aussi cet épisode et l'attribuent au maréchal de Liège, mais sans indiquer son nom. Enfin, la chronique de 1402 attribue le fait à Robert de Ferme, qui, en effet, était alors maréchal. Dans ces conditions, nous croyons devoir rejeter le seigneur de Modave de la liste des maréchaux liégeois.

Le témoignage de Jean d'Outremeuse à ce sujet n'a pour nous aucune valeur, d'autant plus que trois lignes auparavant, il croit devoir faire figurer comme chef de l'un des corps d'armée un certain Buchars des Preis, "freire à Radus", qui ne donne pas bonne opinion pour le reste de son récit.

Le seigneur de Modave était alors Henri de Modave. Or, on ne voit nulle part ce personnage intervenir dans les affaires du pays; nulle part on ne trouve son nom à côté de celui de l'évêque et de ses chevaliers.

Jean d'Outremeuse, qui ne manque pas une occasion de rehausser, au détriment de la vérité, par des titres et des hauts faits, le prestige de sa famille, mentionne encore, vers l'année 1280, un autre maréchal qui n'a jamais existé que dans son imagination: messire Colars de la Heid, dit-il, eut une fille, Marguerite, qui fut mariée à Radut Lardenois des Preis, fils de monseigneur Arnould des Preis, chevalier, maire et échevin de Liège et maréchal de l'évêché de Liège; il y revient encore plus loin, au sujet de Cusinette, fille de Radus de Mons, "qui fut mariée a messire Arnus de Preiz maire et échevin de Liège et mariscauz del evesqueit de Liege, dont issirent moult enfants" etc.

### **GERARD DE BERLO, chevalier**

**1278**

Gérard de Berlo, chevalier, maréchal de l'évêché de Liège en 1278, était, semble-t-il, fils du maréchal Gérard de Héron et de la fille de Renier de Velroux; il n'est pas impossible, toutefois, qu'il ne fût que le petit-fils de Gérard de Héron et fils d'un Gérard de Berlo aîné, qui vivait avec Agnès, sa femme, le 10 avril 1262; la longue période pendant laquelle les documents mentionnent Gérard de Berlo comme florissant permet difficilement de rapporter les mentions qui en sont faites à un seul personnage.

Dès le 10 novembre 1276, il est cité parmi les chevaliers appelés par l'évêque Jean d'Enghien à trancher, avec des ecclésiastiques et d'autres laïcs, un différend concernant des legs faits à l'abbaye du Val-Saint-Lambert.

On le trouve exerçant ses fonctions de maréchal dans deux circonstances bien différentes; c'est d'abord à l'occasion de la guerre dite de la Vache, au cours de laquelle "messire Gerars li marescaus le vesque", en compagnie des chevaliers Robert de Ferme, Robekins de Rosoux, Gonthier de Forceilles et d'autres seigneurs liégeois s'empara par la force et pendant une trêve des récoltes de Rigaud de Beaufort, à Vieux-Waleffes; c'est sans doute de lui qu'il est également question quand, dans les enquêtes qui suivirent cette même guerre pour rechercher les torts d'un chacun, l'abbaye d'Andenne se plaint du maréchal de l'évêque qui, sans raison ni prétexte, avait fait irruption à Andenne avec des habitants de Huy, incendié les oratoires de Saint-Michel, Saint-Lambert et Saint-Etienne, brisé les cloches et emporté comme butin les statues, les crucifix et les châsses.

On le voit, en deuxième lieu, intervenir dans une contestation qui éclata, en 1278, entre l'abbaye du Val-Saint-Lambert et les seigneurs de Flémalle au sujet de la pêche dans la Meuse. Au cours de l'enquête faite à ce sujet, à la fin de l'année 1278, un témoin vint déposer que "puis le paske ki passee est, li eskevin de Serain desourdit, al somonce mon sangnur Gerar de Berloz mariscal desourdit ki les somonoit de par le veske de Liege, si qu'ilh disoit, recordont ke lor drois astoit de pessier en l'eive devant ditte de cha et de la, et lours iretages astoit".

Après cette date, Gérard de Berlo cessa d'être maréchal, mais on le retrouve très fréquemment cité dans des chartes.

Le 27 mars 1281, il releva la forteresse de Berlo, son franc-allevu, en fief d'Arnold, comte de Looz.

Le 5 janvier 1282, il figure parmi les feudataires de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut.

Le 30 septembre 1283, il tranche, avec Robert de Wavrin, seigneur de Saint-Venant, et Louis, seigneur de Hermalle, chevaliers, un différend mu entre l'abbaye du Val-Saint-Lambert, Wauthier, Renier et Nicolas de Sohet, au sujet de la dîme de Tinlot.

Le comte de Looz le choisit, le 21 mars 1285, comme arbitre pour marquer la limite de ses possessions d'avec celles de Jean, duc de Brabant. Le 7 janvier 1291, il fut au nombre des arbitres qui terminèrent les contestations soulevées entre Jean de Flandre, évêque de Liège, d'une part, le comte de Looz, des chevaliers, écuyers et bourgeois du pays de Liège, d'autre part. La même année, il est arbitre encore dans une contestation entre Jean delle



Neuveville. chevalier, et l'abbaye du Val-Saint-Lambert. Les 4 décembre 1293, 21 juin 1296, 6 décembre 1305, 16 mai 1306, il intervient comme pacificateur entre Robert de Ferme chevalier, et l'abbaye de Saint-Jacques, à Liège, au sujet des seigneuries de Faimés, Celles et Termogne.

Enfin, on le trouve en diverses circonstances parmi les vassaux d'Arnold, comte de Looz, et des évêques de Liège.

Les anciens généalogistes sont aussi peu d'accord sur le mariage de Gérard de Berlo que sur sa naissance; les uns lui donnent pour femme Marguerite de Cartigny ou Marguerite de Wideux, les autres, Isabelle de Neufchâteau, dite de Duras; on ne connaît aucun acte authentique concernant cette alliance. Quant à sa descendance, elle est aussi fort douteuse une charte du 5 janvier 1299 fait mention de Gérard de Berlo et de Raes, son fils; une note des manuscrits de Le Fort porte Gérard de Berlo, voué de Sclessin, vivait avec son fils Gonthier Conrard, l'an 1298; enfin, c'est sans doute un de ses fils encore qu'il faut voir dans Gérard de Berlo qui signa la paix de Fexhe en 1316 et qui figure parmi les pacificateurs des lignages.

### **RENIER DE VISE, chevalier**

**1280-1281; 1288**

Renier de Visé, chevalier, fils de Renier de Waroux, écuyer, fils lui-même de Breton le vieux, sire de Waroux et avoué d'Awans, eut une carrière des mieux remplies.

Il fut d'abord châtelain de Logne; il eut comme tel à défendre le pays de Logne et la terre de Stavelot, dont Jean d'Enghien était abbé, contre Henri de Gueldre, l'ancien évêque de Liège, qui, après sa déposition, choisit les pays de Franchimont et de Stavelot comme but de ses brigandages; c'était aussi l'époque de la guerre dite de la Vache, pendant laquelle les seigneurs de Beaufort et leurs puissants alliés ne manquaient pas une occasion de ravager les territoires soumis à l'évêque de Liège.

Renier de Visé est qualifié châtelain de Logne en 1278, dans un acte ou, en vertu de son office et de l'autorité de l'évêque de Liège, il fait procéder à une enquête relative aux dommages que Gérard de Luxembourg, sire de Durbuy, l'un des adversaires de l'évêque de Liège dans la guerre dont nous venons de parler, causait à l'abbaye du Val-Saint-Lambert, en la troublant dans la jouissance des bois de Harre et de Fainage.

Il était encore châtelain de Logne le 17 mai 1279, jour où il figure comme l'un des garants donnés par Walthère d'Ochain aux églises de Saint-Martin, à

Liège, et de Notre-Dame, à Huy, pour la restitution du prix de vente de la terre de Marchin.

Renier de Visé fut à deux reprises maréchal de l'évêché de Liège d'abord, sous Jean d'Enghien qui, ayant sans doute apprécié ses qualités guerrières dans ses précédentes fonctions, le mit à la tête de ses troupes à la mort de Fastré de Ferme. La première charte qui lui donne le titre de maréchal est du 23 septembre 1280; il y figure au nombre des hommes de fief de l'évêque de Liège; son office cessa à la mort de Jean d'Enghien, le 24 août 1281. Dans une charte du 2 décembre 1281, on parle de lui comme ayant occupé les fonctions de maréchal avant Fastré Pinkart

Privé de son office par cette coutume qui voulait que rarement un évêque continuât dans leurs fonctions les officiers de son prédécesseur, Renier de Visé ne resta pas inactif.

Nous l'avons vu remplir des fonctions militaires aux pays de Stavelot et de Liège; nous le retrouvons quelques années plus tard châtelain de Dalhem pour le duc de Brabant et c'est comme tel qu'il est surtout question de lui dans les anciennes chroniques; il joua, en effet, un rôle assez important dans la guerre qui éclata entre le duc de Brabant et le comte de Gueldre, pour la succession au duché de Limbourg.

Voici les détails que nous donne sur Renier de Visé un contemporain, le chroniqueur-poète Jean van Heelu: En 1283, après la première expédition du duc de Brabant dans le duché de Limbourg, un armistice avait été conclu, mais la paix ne s'était pas faite; Coune Snabbe, de Lontzen drossard de Limbourg, envahit le comté de Dalhem qu'il pille et brûle; Renier de Visé, chevalier courageux et hardi (stout en fier), qui était alors châtelain de Dalhem, marche hardiment à sa rencontre et fait Coune prisonnier avec un grand nombre de ses hommes. Excellente capture, car aucun seigneur ne pouvait payer meilleure rançon: il possédait les châteaux de Lontzen, Heerlen, Sprimont et Libois.

Plus tard, en 1286, le duc de Brabant est allé faire la guerre en Aragon, laissant Wauthier Berthout gouverneur et mambour du duché. Aussitôt, le comte de Luxembourg vient mettre le siège devant le château de Fraipont, qui était alors au pouvoir du duc et occupé par le châtelain de Dalhem, Renier de Visé. Celui-ci appelle Berthout à son secours pour faire lever le siège. Mais Berthout ne se souciait pas d'abandonner le Brabant pour la défense d'un, place de si peu d'importance: Fraipont, après quelques jours de siège, tomba au pouvoir du comte. Toutefois, Renier, un peu plus tard, en reprit possession par ruse et adresse.

Lors de la bataille de Woeringen, Renier de Visé était dans l'armée du duc de Brabant avec sa noble bannière et une troupe vaillante et nombreuse composée de ceux du pays de Dalhem et de Hesbignons.

L'évêque Jean de Flandre qui avait, à son avènement, renoncé aux services militaires de Renier de Visé, ou qui, peut-être, en avait été privé par le désir de Renier lui-même d'occuper ailleurs ses instincts guerriers, eut recours à lui quelques années après sa promotion. La bataille de Woeringen n'avait pas encore eu lieu, la paix n'était pas faite entre les belligérants que Renier de Visé avait repris dans son pays les fonctions de maréchal; il figure en cette qualité parmi les hommes d'armes de Chise-Dieu présents, en avril 1288, à un échange de biens fait entre l'abbaye des Prémontrés de Cornillon et l'évêque de Liège; le 10 mai de la même année, il fut un des garants du monastère de Beaufort pour la sûreté du paiement d'une maison vendue à cet établissement par l'abbé de Florennes et provenant du chevalier Thierry de Flémalle.

Le 17 décembre 1288, il est encore cité comme chevalier et maréchal de l'évêché de Liège dans une charte portant que le chapitre de la collégiale de Fosses est seigneur de Vaux au comté de Moha et que l'évêque de Liège n'en est que l'avoué.

Il mourut vers cette époque; sa fin tragique est rapportée par Hemricourt. C'était alors l'âge d'or des guerres privées et le moindre prétexte suffisait pour armer l'un contre l'autre de braves chevaliers. A la suite d'un différend dont on ne connaît pas l'objet, Renier de Visé fut tué par Amel de Hognoul et par ses partisans; les meurtriers furent pourchassés si chaudement par les amis du maréchal qu'ils durent se réfugier dans l'église de Millen; assiégés dans cette retraite, ils y moururent asphyxiés par l'incendie allumé par leurs ennemis.

Renier de Visé épousa la fille aînée d'Ulric de Bombay, chevalier, et en eut:

1. Renier de Visé, dit de Fraipont, chevalier.
2. Julette de Visé, mariée à Renaud, sire d'Argenteau, chevalier.
3. Une fille, mariée à Alexandre de la Tour de Wandre.

### **FASTRE PINCART, chevalier**

**1281**

L'identité de Fastré Pincart, qui apparaît comme chevalier liégeois de 1276 à 1284 et qui remplaça comme maréchal Renier de Visé en 1281, à l'avènement de l'évêque Jean de Flandre, n'est pas facile à établir; on le trouve en effet qualifié de diverses manières: le 10 novembre 1276, Fastré

Pinkart, chevalier; en avril 1279, Fastreis dit Pinchars, chevalier; le 23 septembre 1280, monseigneur Fastereit Pinka de Berloz; le 2 décembre 1281, monsangnor Fastreit com appelle Piecart, chevalier et mariscal delle veskeit de Liege; le 22 mai 1283, Fastré dit Pinchart de Frehin, chevalier, et Fastré Pinchart; enfin, le 26 juillet 1284, Fasterardus Pincars, miles. Ces diverses dénominations doivent, pensons-nous, s'appliquer toutes à notre maréchal, lequel appartenait probablement à la famille de Berlo.

Deux chartes de la collégiale Saint-Martin, à Liège, des 12 juin 1277 et 16 avril 1278, sans nommer le père de notre maréchal, donnent certains renseignements sur ses parents: sa mère se nommait Fressens, fille d'Albert de Marneffe, chevalier, et de dame Hawis; Fastré avait deux frères et deux soeurs, savoir Libert, Hawi, mariée à Piron de Fize, Catherine et Guillaume.

Les contradictions que l'on trouve dans les généalogies rattachant les Pincart de Fresin à la famille de Berlo prouvent que les hérauts d'armes n'en savaient pas plus que nous à ce sujet.

Cependant, outre le nom de Berlo accolé à celui de Pincart dans la charte du 23 septembre 1280, on trouve, parmi les chevaliers hesbignons qui assistèrent au tournoi qui se donna à Mons en 1310, sous Guillaume Ier, comte de Hainaut, Pincars de Bierlo, qui portait pour armes d'or à deux fasces de gueules; de plus, un relief de l'avouerie de Frezin, fait le 28 juillet 1380 à la Cour féodale du comté de Looz par Guillaume de Gavre, nous apprend que ce dernier avait épousé Jeanne de Berlo, fille de feu Godefroid Pincart, sire de Fresin.

Dans les divers actes que nous mentionnons ci-dessus, Fastré Pincart figure, soit comme témoin parmi les chevaliers liégeois, soit comme arbitre; dans la charte du mois d'avril 1279, il tranche, avec Jean, curé de Willebringen, une contestation survenue entre l'abbaye du Val Notre-Dame et Guillaume de Géramont, fils de feu Jean de Jeneffe, chevalier, relativement à la petite dîme de Braives.

On le trouve en fonctions dans des chartes des 2 et 3 décembre 1281, où, de son autorité de maréchal, il ordonne aux masuirs et à la centène du village de Fize de n'obéir en justice qu'à leur seigneur: le chapitre de la collégiale Saint-Denis.

Fastré Pincart fut un des premiers seigneurs qui périrent à la bataille de Woeringen "La moururent aussi, ce fut dommage, sire Jean van der Hutten et son fils, deux hommes courageux, et sire Jean van den Bossche et sire Pinkart de Versene. Ces chevaliers restèrent tous, avec le duc, morts dans la mêlée".

La descendance de Fastré Pincart n'est pas mieux connue que son origine. Après lui, on trouve les personnages suivants qui sont, sans doute, ses descendants: le 4 septembre 1317, Fastré Pinkar de Fresin, témoin à un relief de la Cour féodale de Liège; le 21 février 1318, Godefroid Pinkars de Fresin, lequel relève une terre sise à Braives, par succession de ses parents; le 13 décembre 1319, Renier Pinkars, sire de Fresin, qui releva le 14 février 1329 la forteresse de Tongrenelle. En 1345, 1359 et 1362, est cité Godefroid Pinkar de Berlo, sire de Tongrenelle et de Fresin; il épousa Catherine de Thisnes et eut une fille, Jeanne de Berlo, mariée à Guillaume de Gavre.

Marguerite Pinkar de Berlo de Fresin, fille de Pinkar de Fresin, fut mariée à Coune de Lontzen, chevalier, échevin de Liège, mort vers 1345.

### JEAN, CHATELAIN DE HOZEMONT.

1290

Jean, châtelain de Hozémont, était fils d'Otton de Rulant, châtelain de Hozémont, qui avait acheté ce château à son oncle Guillaume de Rouveroy.

Jean, châtelain de Hozémont, fut d'abord sénéchal du comté de Looz, fonctions qu'il occupait en 1281 et en 1284; il intervient, parmi les hommes de fief d'Arnold, comte de Looz, à des chartes des 27 mars 1281, 27 décembre 1281, 5 mai 1282, 17 février 1281 et octobre 1285.

Le 2 mars 1285, un arrangement fut conclu entre lui et Gobert de Score, relativement à l'avouerie de Velm.

Après cela, on ne trouve plus Jean de Hozémont cité que le 4 février 1291, dans un acte par lequel Jean de Flandre, évêque de Liège, reconnaît devoir à Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, son père, une somme de 530 livres de petits tournois que celui-ci avait fournis au nom de l'évêque à Jean, châtelain de Hozémont, ancien maréchal de l'évêché.

Un acte du 2 mai 1291 rapporte aussi qu'un accord fait précédemment entre Jean, seigneur de Cons, et Godefroid de Beaufort, seigneur de Mirwart, relativement à la succession de Thierry de Mirwart, avait été conclu par l'entremise de Jean, châtelain de Hozémont, maréchal de l'évêché de Liège.

Après cette date, on ne trouve plus ce maréchal mentionné dans les chartes.

Un châtelain de Hozémont joua un rôle important dans la guerre des Awans et des Waroux, mais il s'agit sans doute de l'un des fils de notre personnage.

Voici ce que dit sur le châtelain de Hozémont le Miroir des Nobles de Hesbaye. "Messire Ostes ly second fis monss Wery de Fontaines, acquist la terre de Hozemont a monss Wilhelme de Roveroit son oncle et out on fil nommeit monss. Johan le Castelain, dont ilh issirent dois fis, assavoir Johan et Gerars".

### ARNOULD DE HARDUEMONT, chevalier

1291

Arnould de Harduemont, chevalier, fils de Lambert Badout, seigneur de Harduemont, et d'une dame de Huy, est mentionné comme maréchal de l'évêché de Liège le 1er juin 1291, lors de la tentative faite par les gens du duc de Brabant pour s'emparer du château de Cornillon; cette tentative échoua complètement et la déroute des Brabançons fut complète. Les prisonniers faits par les Liégeois furent " livreis a Arnus de Harduelmont le mariscal de levesque qui ies at fait emeneir en castel de Huy". Peu de temps après, Gauthier de Jupille, châtelain de Cornillon, et le maréchal, voulant se venger de l'attaque dont le château de Cornillon avait été l'objet, envahirent le duché de Limbourg à la tête d'une troupe de Liégeois et y pillèrent un grand nombre de villages.

Le héraut d'armes Le Fort, de son côté, déclare avoir trouvé cité dans des chartes originales " Ernould de Harduemont mareschal de l'evesque de Liege" en 1291.

Arnould de Harduemont figure, sans le titre de maréchal, dans des chartes des 7 janvier et 20 novembre 1291.

Il épousa en premières noces Isabelle de Hemricourt, soeur du brave Guillaume Malclerc, dont il eut trois fils et deux filles, savoir:

1. Jean, qui fut maréchal de l'évêché en 1319
2. Arnould, chevalier, mort sans hoirs.
3. Lambert, chevalier, seigneur de Haultepenne, terre qu'il releva le 6 septembre 1314, à la Cour féodale de Liège; il épousa 1° la fille de Walthère de Bilrevelt et 2° Marguerite, fille de Jean, avoué de Horion, qui construisit la forteresse de Pas Saint-Martin.
4. Marie, mariée à Wauthier de Beaufort, seigneur de Barse, avoué de Huy; le 6 septembre 1314, son frère Jean releva en son nom l'avouerie de Huy.
5. N., qui se maria à Châtelineau.

Arnould de Harduemont épousa en deuxièmes nocés Marie de Saint-Martin, fille de Robin de Saint-Martin, échevin de Huy, dont naquirent un fils qui se fit cordelier, et trois filles; il décéda le 25 mai 1293 et sa seconde femme le 3 juin 1308; tous deux furent enterrés dans la chapelle de la Sainte-Vierge, en l'église des Frères- Mineurs de Huy, sous une magnifique sépulture, où Arnould de Harduemont était représenté armé de toutes pièces, accompagné de son épouse, laquelle portait un manteau doublé de vair; à leurs pieds se trouvait l'image de leurs quatre enfants, le fils avec l'habit de frère mineur et les trois filles vêtues en damoiselles, dont la première avait les mains jointes, la deuxième un faucon sur le poing et la troisième un chien sur la main.

Cette sépulture portait l'inscription suivante

Chi gist messires Ernus chevaliers sires de Hardueilmont ki trespasat de ceste morteile vie lan de grasce MCCLXXXX et III, le jour saint Urbain. Chi gist dame Maroie dame de Harduemont feme mon sangnour Ernout de Harduemont chevalier ki trespasat lan de grasce MCCC et VIII le tierch jour de junes. Priis a Deu por li.

### **JEAN DE CHALON, chevalier**

**1297-1298**

Dans la narration qu'il donne de la guerre des Awans et des Waroux, Jean d'Outremeuse qualifie Jean de Châlon seigneur d'Arlay et frère de l'évêque Hugues de Châlon, maréchal de Liège "monsangnour Johans de Chalon sen allat tantoist a Awans si com mariscals del evesque son freire ". Voici à quelle occasion en 1298, la faction d'Awans ayant recommencé à harceler les Waroux, ceux-ci se plaignirent à l'évêque de Liège et demandèrent sa protection.

Alors, dit Mathias de Lewis, sur l'ordre de l'évêque, Jean de Châlon, chevalier noble et expérimenté, mais trop confiant dans son audace, rasa les châteaux des nobles Hesbignons, peut-être en punition de leurs forfaits, mais sans loi et sans jugement, savoir le château de Hozémont et la tour de Houssimbour.

Jacques de Hemricourt fait de Jean de Châlon, non un maréchal, mais un mambour de l'évêché pendant une absence de son frère "il arriva, dit-il, que le sire de Waroux exposa à ses amis les dommages que lui avait causés la faction des Awans; on lui conseilla de s'adresser à Jean de Châlon, mambour de l'évêché au nom de Hugues, son frère, absent du pays. Le mambour prit

avec lui le seigneur de Waroux et ses partisans et s'en alla à Hozémont pour abattre la forteresse".

Les chartes authentiques ne donnent pas à Jean de Chalon la qualification de maréchal; par un acte du 12 novembre 1298, celui-ci, au nom de l'évêque, son frère, protesta contre Gérard de Luxembourg, sire de Durbuy, qui, au préjudice de l'évêché de Liège avait battu monnaie à Durbuy; on trouve encore Jean de Chalon cité dans une charte du 19 septembre 1300 comme garant de son frère.

D'après la chronique de Saint-Trond, c'est à cause des excès commis par Jean de Chalon, avec l'autorisation de l'évêque, que celui-ci fut, en septembre 1300, cité devant la curie romaine; mais, en fait, les Liégeois avaient bien d'autres griefs contre leur prince par exemple, le fait qu'il avait frappé des monnaies n'ayant pas le poids requis et qu'il avait engagé les châteaux et les possessions de l'église pour se procurer des ressources et se créer des partisans.

### **GUILLAUME DE TONGRES, chevalier**

**1298-1299**

Guillaume de Tongres, chevalier, figure comme maréchal de l'évêché de Liège dans des chartes de 1298 et 1299. La famille à laquelle il appartenait étant peu connue, nous en dirons quelques mots: un chevalier du nom de Guillaume de Tongres vivait dans la première moitié du XIIIe siècle; il paraît comme témoin ou comme arbitre, de 1220 à 1239, dans un grand nombre de documents émanant du comte de Looz ou du sire de Fauquemont, ce qui permet d'affirmer qu'il occupait un rang distingué dans le conseil de ces princes et dans la société féodale du temps. En janvier 1238, il donne à l'église de Sainte-Magdeleine, à Rechem, deux bonniers de terre pour le salut de son âme, de Gertrude, sa femme, et de Guillaume, son fils; ce dernier mourut probablement jeune, car les documents n'en font plus mention après cette date.

Jacques de Tongres, chevalier, probablement fils et successeur de Guillaume, scella, le 17 juin 1274, avec plusieurs autres chevaliers et écuyers, une charte par laquelle Jean, comte de Looz, confirma une donation faite à l'abbaye du Val-Saint-Lambert; on le retrouve, le 5 juillet de l'année suivante, parmi les hommes de fief du comte de Looz.

Quelle relation de parenté y avait-il entre Guillaume de Tongres, maréchal de l'évêché de Liège en 1298, et les personnages qui précèdent ? Nous pensons qu'il était fils de Jacques et par conséquent petit-fils de Guillaume Ier.



Guillaume de Tongres est cité comme maréchal dans quatre documents authentiques: dans le premier de ceux-ci, en date du 19 août 1298 et par lequel il accorde à l'abbé de Saint-Jacques un droit de passage et d'extraction de charbon à Touvoie, près Jemeppe, il est qualifié Guillaume de Leuth, parce que la seigneurie de cette localité lui appartenait. On le trouve ensuite dans une charte du Val Saint-Lambert du 5 janvier 1299, relative aux chemins publics du Many et aux bois de la Vecquée.

Le 1er août 1299, il est témoin et appose son sceau à un acte par lequel les chevaliers Huchons de Haccourt et Pierre de Conjoux vendent à l'évêque de Liège leur maison et châellenie de Halloy; enfin, le 8 août 1299, Hugues de Châlon fait savoir que Henri de Houffalize a reconnu, en présence de Guillaume de Tongres, maréchal de l'évêché, n'avoir aucun droit aux dîmes de Fraiture.

Les annales liégeoises sont muettes sur le rôle militaire joué par ce maréchal; on ne le voit nulle part intervenir dans la guerre des Awans et des waroux qui éclata peu de temps avant sa nomination et dans laquelle Hugues de Châlon prit parti, ni dans la guerre que l'évêque de Liège soutint en 1299 contre les patriciens et une partie de ses sujets.

Guillaume de Tongres est le seul maréchal connu qui ait pris un lieutenant ou substitut; il se faisait souvent remplacer dans les affaires juridiques par Baudouin Bulhet, qui s'intitulait en 1298 "Badewins Bulhes mis et enstablis en liu del marisaul par tote le veskeit de Liege".

Après l'an 1299, Guillaume de Tongres n'apparaît plus dans les actes donnés par les évêques de Liège, mais une charte originale du mois d'avril 1310, donnée par le comte et la comtesse de Looz et leurs deux fils, au sujet de leurs droits d'avouerie et autres, à Roclenge et à Bassenge, fut scellée par les féaux du comte: "monsieur Wilheame de Leuthes, monsieur Jehan chastelain de Montegni et monsieur Arnoul d'Ardenges, chevaliers".

Le 7 juin de la même année, Guillaume de Tongres appendit son sceau à un acte par lequel le chapitre de Saint-Servais, à Maestricht, donna à Jacques, chevalier de Leuth, fils de Guillaume, et à ses successeurs, la juridiction haute et basse de la ville de Meeswyck.

Guillaume de Tongres épousa la fille d'Heyneman, châtelain de Hannut, et en eut deux fils:

1. Jacques, chevalier, seigneur de Leuth, mentionné le 7 juin 1310 comme seigneur de Meeswyck.

D'après Jean d'Outremeuse, il aida vigoureusement, en 1321, l'évêque de Liège dans sa guerre contre le comte de Namur. Le 22 mai 1322, on trouve encore Jacquemin, seigneur de Leuth, et Jean d'Ourthe, chevaliers, comme témoins à la vente des terres et revenus de Mirwart, faite par Louis de Looz, comte de Chiny, à Guillaume, comte de Hainaut.

2 Oger, qui succéda à son frère et qui est qualifié seigneur de Leuth dans un accord qu'il fit le 26 octobre 1354 avec Marguerite de Heynsbergh, abbesse de Thorn, au sujet de la seigneurie d'Eysden.

### **JEAN, CHATELAIN DE MONTENAKEN, chevalier**

**1300**

Jean, châtelain de Montenaken, était maréchal de l'évêché de Liège le 5 juillet 1300; il figure en cette qualité dans une charte de l'abbaye du Val Notre-Dame, lez-Huy, relative à un différend survenu entre la commune de Montenaken et ce monastère, au sujet des droits de celui-ci dans l'église de Montenaken; il porte aussi le titre de maréchal de l'évêché de Liège dans un acte du 14 août 1300 par lequel il déclare devenir homme lige de Henri, comte de Luxembourg.

On ne sait de qui il était fils; mais, dans une charte du 27 novembre 1308, il parle d'une convention passée jadis entre l'abbaye d'Oriente et feu Guillaume, châtelain de Montenaken, son grand-père; ce dernier est cité comme châtelain de Montenaken de 1219 et 1249 et épousa selon Le Fort, (qui le dit père de Jean), Christine, fille d'Iwen de Montferrant; un Guillaume, châtelain de Montenaken, chevalier, est encore cité comme ayant été témoin, avec Arnold, comte de Looz, Gonthier et Fastré de Berlo, le 18 juin 1256, mais on ne peut dire, pour celui-ci, si c'était encore le grand-père du maréchal, ou si c'était son père.

Jean, châtelain de Montenaken, figure dès le 23 septembre 1280, comme témoin à une charte de Jean d'Enghien, évêque de Liège.

Il se distingua tout particulièrement en 1288, à la fameuse bataille de Woeringen, où il suivait, en compagnie du comte de Looz, le parti de Jean, duc de Brabant, contre le comte de Gueldre.

Pendant la bataille, le comte de Looz s'aperçut que le comte de Gueldre, ayant eu son cheval tué sous lui, allait être massacré; quoique combattant dans l'armée opposée, il ne put oublier les liens de parenté qui l'attachaient à son adversaire; il le tira de sa situation critique et en confia la garde au plus féal de ses chevaliers, le châtelain de Montenaken.

Le 10 octobre 1292, Jean, châtelain de Montenaken, fit un échange de biens avec Alicia, abbesse de Herckenrode; il figure encore parmi les vassaux du comte de Looz a des chartes de 1292, 1294, 1299, 1302, 1310, 1313.

Au moment où il était maréchal (5 juillet 1300), le pays de Liège était fort troublé par les dissensions entre les Grands et les échevins d'une part, et d'autre part le peuple auquel l'évêque Hugues de Châlon réservait toutes ses sympathies; cependant, nos annales ne font pas mention du rôle joué par le maréchal en cette occurrence: l'évêque résidait alors à Huy et la guerre des Awans et des Waroux, qui durait depuis trois ans, rendait complète l'anarchie au milieu de laquelle se débattait la principauté. Hugues de Châlon fut d'ailleurs déposé par le pape l'année suivante et transféré à l'archevêché de Besançon, ce qui mit fin aux fonctions du châtelain de Montenaken, si toutefois, il les occupait encore à ce moment.

Le 30 juillet 1302, le châtelain de Montenaken assista, avec le comte de Looz et d'autres personnages, à une enquête faite sur le point de savoir qui devait rendre la justice à Saint-Trond lorsque l'évêque de Liège et l'abbé négligeaient de le faire; le 27 décembre suivant, Arnould, comte de Looz, le chargea, ainsi que Daniel de Gorre, de régler le différend soulevé entre lui et le chapitre de Saint-Denis, à Liège, au sujet du pâturage commun (werissaix) de Lens sur Geer; enfin, le 14 février 1313, il figure comme témoin à la publication du traité de paix conclu, sous les tilleuls de l'abbaye de Saint-Gilles en Publémont, entre le chapitre de Saint-Lambert et les bourgeois de Liège, d'une part, et les Liégeois alliés au comte de Looz, d'autre part, traité connu sous le nom de Paix des Nobles, de Saint-Martin ou d'Angleur.

Quelques mois après, le 7 juin 1313, l'ancien maréchal mourut à la bataille de Waremme, dite de Waroux, qui se livra entre la faction d'Awans et celle de Waroux et où il combattit aux côtés de Guillaume, châtelain de Waremme.

Jean de Montenaken épousa Isabelle, fille de Guillaume de Neufchâteau, chevalier, dont naquirent:

1. Guillaume, chevalier, châtelain de Montenaken en 1315, qui scella la paix de Fexhe en 1316 et était mort en 1318; il épousa Isabelle, fille de Charles d'Attenhoven, chevalier et châtelain de Dormael, laquelle était déjà morte en 1312.

2. Jean de Montenaken, chevalier; peut-être est-ce lui qui était, en 1310 et 1318, receveur du comté de Looz.

Guillaume II eut un fils, Jean, lequel était mineur en 1312, châtelain en 1318, 1323, marié à Jeanne de Kessenich, mort avant 1329; son fils

Guillaume, mineur d'âge en 1329, lui succéda; il vivait en 1358, épousa Josine de Dave et fut assassiné dans son hôtel, à Liège, vers l'an 1365.

Comme on le voit, dans cette famille, on ne vivait pas vieux: Le Fort, dans sa généalogie des châtelains de Montenaken, a pu omettre deux générations sans nuire à la vraisemblance de la filiation.

### **CLAREMBAUD DE HAUTERIVE, chevalier**

**1301**

Pendant la vacance du siège épiscopal qui suivit le transfert de Hugues de Châlon à l'archevêché de Besançon, en 1301, l'office de maréchal de l'évêché de Liège fut confié à Clarembaud, sire de Hauterive.

Il appartenait à une très ancienne famille dont on trouve des membres parmi les vassaux des comtes de Namur, dès l'année 1188. Son père, Guillaume, sire de Hauterive et de Braives, mourut le 6 novembre 1275; sa mère, Richarde de Nassau, fille naturelle de Henri de Gueldre, décéda le 8 octobre 1289.

Clarembaud de Hauterive était pair du château de Namur, comme possesseur de la terre de Bergilers qui comprenait le château et le village de Hauterive, Avin, Hosden et Bergilers.

Lors du mariage de Guillaume de Hauterive, le château de Braives et ses dépendances étaient tenus en franc-alleu de l'Eglise de Liège par le chevalier Lambert de Vieux-Waleffe: Henri de Gueldre s'en adjugea sans droit la disposition et les donna en dot à sa fille Richarde; quant à la souveraineté territoriale et à la suzeraineté féodale des villages de Braives et de Ciplet, elles furent, dès le commencement du XIVe siècle, disputées à l'évêque de Liège par le duc de Brabant.

Clarembaud de Hauterive figure, le 7 juillet 1291, parmi les hommes de fief de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, le 12 juillet 1293 comme pair du comté de Namur, et le 21 mars 1297 comme seigneur de Bergilers. Le 26 mars 1294, voulant rentrer dans les bonnes grâces de Guy de Dampierre, qu'il s'était aliénées en brûlant une maison à Moxhe, lieu contesté entre lui et le comte, il s'obligea, devant les pairs du château de Namur, à accomplir les différentes conditions qui lui furent imposées à ce sujet.

Peu de temps avant son élévation au maréchalat, le 4 janvier 1301, il confirma à l'abbaye d'Alne la possession de terres situées à Avenues, données jadis à ce monastère par Wautier d'Avenues, fils de dame

Fredewide, et par Bastien de Montigny, écuyer; le 23 septembre suivant, on le trouve parmi les garants que Jean III, duc de Brabant, donna au chapitre de Saint-Lambert, à Liège, pour sûreté de l'accomplissement d'une sentence arbitrale à intervenir entre eux.

La seule charte où Clarembaud de Hauterive paraît comme maréchal est du 18 octobre 1301 et est relative à une contestation entre le chapitre de Saint-Denis, comme seigneur de Fize-le-Marsal, en Hesbaye, et Jean de Bois, avoué de cette localité.

Les chroniqueurs sont muets sur le rôle joué par ce maréchal pendant la durée de ses fonctions; celles-ci cessèrent, au plus tard, lors de l'avènement de l'évêque Adolphe de Waldeck, en décembre 1301; il ne paraît pas, d'ailleurs, qu'il y ait eu aucune guerre pendant cette période.

Dans la suite, on retrouve encore cité Clarembaud de Hauterive dans un grand nombre de documents un record fait à Floreffe en août 1313, entre le comte de Namur et Gobert de Bioul, au sujet de la propriété du bois de Marlagne, portait notamment les sceaux de Hugues, évêque de Liège, et de Clarembaud d'Hauterive.

On trouve encore, le 4 novembre 1327, Clarembaud, sire de Hauterive et de Wodémont, dans un acte par lequel il déclare vouloir rétablir dans son ancien état le tiége ou voie venant en la ville de Braives et se trouvant à l'extrémité de la culture du Val Notre-Dame.

La date de la mort de Clarembaud de Hauterive est inconnue; il fut, d'après Hemricourt, assassiné en son hôtel, à Liège; or, comme il eut un fils nommé aussi Clarembaud, on peut se demander, pour certains documents, s'ils sont relatifs à l'ancien maréchal ou à son fils. Toutefois, un acte du 23 juin 1330, par lequel Clarembaud de Hauterive assigne à sa soeur Richilde ou Richarde une rente de 200 muids d'épeautre sur la terre de Bergilers pour s'acquitter de 2,000 livres qu'il devait à celle-ci pour sa part de l'héritage paternel, nous porte à croire que c'est peu de temps avant cette date que périt Clarembaud l'aîné.

D'après Hemricourt, il avait épousé en premières noces Catherine de Montigny, et en deuxièmes la fille de Warnier, seigneur de Dave; mais le sceau de sa fille Richarde, portant un écu coupé aux armes de Hauterive et de Wodémont prouve que la mère de celle-ci appartenait à la famille de Wodémont.

Clarembaud de Hauterive eut deux enfants

I. Clarembaud, sire de Hauterive et de Braives, que Jacques de Hemricourt dépeint comme un seigneur d'un charme et d'une adresse sans égale, mais qui se ruina par ses prodigalités.

Il épousa la fille naturelle du duc de Brabant et fut assassiné, vers l'an 1350, à Eversberg, entre Bruxelles et Louvain; il laissa deux enfants, savoir Clarembaud, "beau et jovenes escuwers", lequel vivait, du temps d'Hemricourt. à la cour de Jeanne, duchesse de Brabant, sa tante, et une fille, Marguerite, qui épousa Robert, fils de Hellin de Latinne.

2 Richilde ou Richarde, qui vivait en 1330 et 1337.

### **PIERRE DE BAR, chevalier**

**1303**

pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, était fils de Thibaud, comte de Bar, et de Jeanne de Tocy, sa deuxième femme; il commanda à diverses reprises les armées liégeoises, mais Jean d'Outremeuse est le seul qui lui donne le titre de maréchal.

Thibaud de Bar, chanoine de Saint-Lambert, son Frère, fut élu évêque de Liège en décembre 1302. Lors de son élection, il était à Rome où il avait contracté des dettes considérables et dont il ne pouvait partir sans avoir satisfait ses créanciers; c'est pourquoi, dit Hocsem, il envoya en avant, à Liège, ses frères Jean et Pierre; le premier fut créé mambour de l'évêché.

Jean d'Outremeuse dit "et envoiat vraie commission a sangnours Johans et Pire ses dois freres del gouvernir les Liegeois jusques a sa revenue... et fut Johans de Bars mambors et Pires mariscals."

Hocsem et Jean d'Outremeuse rapportent tous deux une campagne que Pierre de Bar fit contre les Maestrichtois. En juillet 1303, les Maestrichtois se révoltèrent contre l'évêque; le mambour rassembla l'armée liégeoise et vint assiéger les rebelles du côté vers Wyck; les Liégeois perdirent beaucoup de monde et se retirèrent sans avoir rien exécuté; Pierre de Bar, de son côté, se dirigea de Liège vers Maestricht; mais, arrêté par les ennemis, il fut emmené prisonnier, tandis que ses gens étaient mis en fuite.

Quelque temps après, vers la Toussaint, Thibaud de Bar, venant de Rome, fit sa joyeuse entrée à Liège et depuis lors il n'est plus question de son frère Pierre comme maréchal de l'évêché.

Il avait épousé Jeanne-Marguerite de Vienne, fille de Hugues de Vienne et de Gilette, fille de Mathieu, seigneur de Longwy; ils eurent quatre enfants, savoir

1. Henri de Bar, chevalier, seigneur de Pierrefort, capitaine et gouverneur de la ville et district de Châlons, mort en 1389, marié à Isabelle de Vergy.
2. Etienne, lequel vivait en 1352.
- 3 .Hugues. évêque de Verdun en 1352.
4. N., mariée au comte de Deux-Ponts.

### **ALARD DE PESCHES, chevalier**

**1308**

Alard de Pesches appartenait à la famille de Rumigny; il descendait d'une branche collatérale de cette maison, détachée du tronc à une date ancienne, la même, peut-être, que celle des anciens sires de Boussu en Fagne; comme ces derniers, il portait les armes de Rumigny brisées d'un sautoir. On le trouve pour la première fois, avec la qualification d'écuyer et sire de Pesches, dans une charte du mois de septembre 1289, par laquelle il accorde aux bourgeois de Treignes, ses sujets, la possession des bois de cette localité et d'autres privilèges; la charte fut approuvée, à la demande d'Alard, par "mon très chier et noble signour, monsignour Thiebaud, signour de Florines et de Rumigny", qui le nomme son amé et feaule Alard de Pesches.

Le 18 novembre 1296, Hugues de Châlon, évêque de Liège, ordonna une enquête pour constater les dommages causés par le comte de Looz aux biens que l'abbaye de Flône possédait à Geer; le jugement de l'évêque à ce sujet fut porté "en justice en nostre chastial à Huy"; les personnes qui y assistèrent furent Gauthier de Montfaucon, Johan d'Oiselier, Thibaud de Lorraine, sire Alard de Pesches, Eustache Persant de Haneffe, Lambert de Pesches, Gérard de Berlo, Arnould de Corswarem, Robert de Forceilles, Gilles de Thyne, Pierre de Cornises, Jacques de Celles, Jean Pulles, Jean de Chios, chevaliers, des bourgeois de Huy et de Dinant a grant foyson et plusieurs autres.

Le chevalier Alard de Pesches comparaît ensuite, le 6 mars 1298, parmi les vassaux de l'évêque de Liège, témoins à un acte relatif à la terre de Mirwart.

D'après Jean d'Outremeuse, Alard de Pesches aurait été maréchal de l'évêché de Liège dès l'année 1304; on trouve sous cette date, dans sa

chronique, entre deux faits complètement étrangers à ce sujet la construction d'une forteresse à Seraing-le-Château, par Thierry de Haneffe, et la pose d'une nouvelle verrière à l'église Saint-Lambert, le passage suivant " après, at fait li evesque Tybalt I mariscals de mesure Alart de Preis". Nous pensons toutefois que c'est en 1308 seulement que ces fonctions furent confiées au sire de Pesches.

Une contestation ayant surgi entre la commune de Huy, d'une part, et l'abbaye de Solières, d'autre part, au sujet des pâturages de Solières et d'Alonsart, l'évêque Thibaud de Bar fit savoir, le 9 juillet 1307, que 1e, parties avaient confié la décision de leur différend à lui-même et à son "ameit chevalier mon seigneur Alar seigneur de Peis".

Vers cette époque, l'évêque de Liège entreprit plusieurs expéditions militaires dans lesquelles Alard de Pesches joua un rôle important; la première eut lieu dans les circonstances suivantes: Thibaud, duc et marquis de Lorraine, était seigneur de Florennes, fief mouvant de l'évêché de Liège. Vers l'an 1306, il se permit, au préjudice de la souveraineté de l'évêque, de faire battre monnaie à Florennes ou à Montviruel et manifesta, d'autre façon encore, son mépris pour l'autorité de son suzerain. Thibaud de Bar résolut de punir cette félonie: il réunit une forte armée au commencement de l'année 1307, envahit la terre de Florennes et renversa le château de Montviruel, le duc de Lorraine exerça des représailles contre les Liégeois et plusieurs escarmouches eurent lieu. Peu après, les belligérants réclamèrent la médiation de Renaud de Bar, évêque de Metz, qui leur soumit, le 6 juin 1307, les conditions d'un traité qu'ils acceptèrent: le domaine de Florennes fut rendu à Thibaud de Lorraine, mais redevint, comme auparavant, un fief de l'Eglise de Liège; l'évêque Thibaud s'engagea à cesser les hostilités et à contribuer de tout son pouvoir à relever le manoir de Montviruel; Ferry et Mathieu de Lorraine ratifièrent, le 13 juin 1307, le traité de paix fait entre leur père et l'évêque de Liège. Etant donné les liens qui unissaient Alard de Pesches au duc de Lorraine, il est à supposer qu'il n'intervint pas comme guerrier dans ce conflit.

C'est en 1308 que la qualification de maréchal est attribuée à Alard de Pesches par Mathias de Lewis; cette année, un nouveau conflit surgit: Jean de Looz, sire d'Agimont, ayant, au préjudice de l'Eglise de Liège, causé des dommages au seigneur de Pesches, alors maréchal de l'évêché, celui-ci excita Thibaud de Bar à prendre les armes; l'évêque alla assiéger le château d'Agimont qui se rendit et dont la tour principale fut brûlée. Peut-être faut-il rapporter à ce conflit une convention faite, le 5 mars 1310, entre l'évêque de Liège et Jean de Looz, sire d'Agimont, touchant la seigneurie de Herck et par laquelle Thibaud de Bar remit à la décision d'Alard, sire de Pesches, et de Jean, châtelain d'Yvoix, le point de savoir s'il avait donné, au sujet de cette terre, satisfaction au sire d'Agimont.



La troisième des expéditions de Thibaud de Bar eut lieu contre Philippine, veuve de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et eut pour motif principal la possession du château et de la terre de Mirwart qui formaient en partie le douaire de la comtesse. Ce domaine avait été acheté en 1292 par le chapitre de Saint-Lambert, mais, par suite de la négligence de Guy de Hainaut, élu de Liège, Jean d'Avesnes en avait pris possession l'année suivante.

D'après la comtesse de Hainaut, Guy avait fait cette acquisition au nom de Jean d'Avesnes, son frère, comte de Hainaut. Thibaud de Bar, qui détenait la terre de Mirwart, prétendait que l'achat avait été fait au profit et des deniers du pays de Liège.

Les hostilités commencèrent en 1308. Elles furent interrompues par un accord fait, le 14 juillet de cette année, en l'abbaye de Lobbes, entre la comtesse Philippine, d'une part, l'évêque de Liège et Jean de Bar, son frère, d'autre part: Thibaud promit de remettre la comtesse en possession de Mirwart. Jean de Bar, qui avait été fait prisonnier par les Hennuyers, se porta garant des promesses de son frère, auxquelles assistèrent Jean de Flandre, comte de Namur, Béatrix de Fauquemont, abbesse de Maubeuge, et plusieurs gentilshommes.

La trêve fut d'ailleurs de courte durée, car l'évêque de Liège se refusa à abandonner Mirwart.

La comtesse Philippine n'ayant pu faire entrer dans ses vues Henri, comte de Luxembourg, roi des Romains, à qui elle s'était adressée au commencement de 1309, résolut de vider cette querelle à main armée; le comte Guillaume, son fils, leva une nombreuse armée de Hennuyers, Français, Brabançons et Namurois, et alla, au mois d'août, assiéger le château de Thuin. L'évêque de Liège, à la tête de ses milices, alla camper près de Perwez, dans l'espoir de distraire ses ennemis.

D'après Jean d'Outrenieuse, Alard de Pesches était encore à ce moment maréchal de l'évêque "adont, mist li evesque a Tuwin I grant warnison et mesire Alart de Preis mariscals et le porveit bien de vitalhe, car il avoit (songne) de chest bonne vilhe partant qu'elle seoit pres de Henau. Li mariscal at dit a castelain de Waremme qu'ilh prende gens aveque lui et vois gardoir Tuwin; et chis le fit a cent hayme et est entreis en Tuwin at tout ses gens qui estoient teis que por tous a morir ilh ne renderoient nient la vilhe".

Après quelques jours de siège, les belligérants décidèrent de soumettre leurs différends à des arbitres; le 26 août 1309, l'évêque Thibaud, la comtesse de Hainaut et son fils Guillaume firent une convention aux termes de laquelle le comte et la comtesse s'engageaient à faire lever le siège de Thuin à la condition d'être rétablis dans la possession de la terre de Mirwart; les chevaliers Alard, seigneur de Pesches, et Jean, seigneur de Montigny, furent

pris comme arbitres pour décider les contestations qui existaient entre les deux pays.

Quelque temps après, le 30 juillet 1310, "strenuus vir dominus Alardus dominus de Peez", délégué à Saint-Trond par Thibaud de Bar, interrogeait les échevins de cette ville sur le point de savoir qui devait rendre la justice à Saint-Trond lorsque les deux seigneurs temporels: l'évoque de Liège et l'abbé négligeaient de le faire.

Le mois suivant, Thibaud de Bar donna à Alard de Pesches une preuve de confiance plus grande encore; au moment de partir pour l'Italie avec l'empereur, il nomma Alard de Pesches mambour du pays pendant son absence; c'était le moment où sévissait la Guerre des Awans et des Waroux et il fut bien difficile au mambour de garder la neutralité entre les deux partis. D'après Mathias de Lewis, il était, en 1311, favorable au parti du châtelain de Waremme et négligea de punir une attaque à main armée faite par celui-ci, près de Niel, pendant une trêve, contre Henri de Hermalle.

Le 23 juin 1312, Alard de Pesches figure, avec la qualification de mambour de l'évêché de Liège, dans une charte qu'il donna relativement à l'avouerie de Ciney, dont, en sa qualité de mambour, il avait, sans droit, selon son propre aveu, privé Renaud d'Argenteau.

Alard de Pesches resta mambour du pays jusqu'au moment où la nouvelle de la mort de Thibaud de Bar arriva à Liège; le chapitre de Saint-Lambert renonça alors à ses services, mais le nouvel évêque, Adolphe de la Marck, lui accorda aussi sa confiance; dès l'année 1314, on le trouve comme témoin à plusieurs reliefs de fiefs; l'année suivante l'évêque, croyant avoir besoin d'un guide à cette époque troublée par les guerres civiles, "prist I manhors deleis luy I saige chevalier qui astoit sangnour de Peys, qui governat levesque, li gardant de follie".

A la médiation de l'évêque, des quarantaines furent imposées aux Awans et aux Waroux; mais comme les trêves étaient violées et que les troubles ne faisaient que croître, Adolphe de la Marck enjoignit au mambour de châtier indistinctement les délits dûment prouvés, sans épargner les riches et les puissants; le mambour, qui devenait vieux, n'exécuta rien. Bien plus, ses succès et sa haute position l'ayant sans doute rendu fort indépendant, il blâma ouvertement l'exécution d'Eustache le Franchomme de Hognoul, faite par ordre de l'évêque, et fomenta même une conspiration contre le prince; sa situation se compliqua ensuite d'une affaire où la politique n'avait rien à voir; sa femme vint se plaindre à l'évêque que son mari l'avait chassée de chez lui depuis quatre ans et lui refusait la nourriture et le vêtement.

Adolphe de la Marck ordonna à son ancien mambour de reprendre la vie commune ou du moins de fournir à sa femme les choses nécessaires à la vie.

Alard de Pesches ayant refusé d'obtempérer à ses ordres, l'évêque décida de l'y contraindre en lui prenant des gages et fit enlever par son maréchal les fers des moulins de son ancien mambour. Nous dirons encore quelques mots de cette affaire au chapitre consacré à Henri de Hermalle.

Il est probable qu'Alard de Pesches rentra en grâce auprès d'Adolphe de la Marck, car on le trouve, le 18 juin 1316, parmi les chevaliers liégeois qui signèrent la paix de Fexhe. Enfin, il est encore témoin à des reliefs faits à la Cour féodale de Liège, en 1319 et en 1320; il mourut sans doute sans laisser d'héritiers; comme nous l'avons vu, le chevalier Mathieu de Lorraine lui succéda dans la possession de la seigneurie de Pesches et se qualifie tel dans un acte du 10 février 1323.

### **ARNOLD DE DIEST, chevalier**

**1312**

Thibaud de Bar, évêque de Liège, parti pour l'Italie en 1310 avec l'empereur Henri de Luxembourg, périt à Rome le 13 mai 1312, dans un combat contre les Ursins, l'une des factions qui jetaient le trouble en cette ville. Lorsque la nouvelle de sa mort arriva à Liège, au mois de juillet, le chapitre de Saint-Lambert appela aux fonctions de mambour de l'évêché le prévôt Arnould de Blankenheim; l'animosité entre les patriciens et le peuple de Liège suscita en ce moment des troubles et des luttes qui eurent comme conséquence, le 3 août 1312, le désastre de la Male Saint-Martin. Le mambour perdit la vie dans un combat qui précéda le massacre des patriciens; le chapitre, malgré les prétentions d'Arnould, comte de Looz, lui donna comme successeur Gérard, seigneur de Diest, chevalier, vicomte d'Anvers. Celui-ci, pendant sa mambournie, appela aux fonctions de maréchal de l'évêché Arnold de Diest, son frère.

Ce fait nous est appris par une charte du 1er août 1317, en vertu de laquelle Arnold de Diest abandonne à l'évêque de Liège, Adolphe de la Marck, et au chapitre cathédral, tout ce qu'il pouvait leur réclamer à raison des charges supportées par Gérard de Diest, son frère, nommé mambour de l'évêché après la mort de Thibaud de Bar, et des dépenses qu'il avait dû s'imposer lui-même à cette époque comme maréchal de l'évêché.

Le maréchal Arnold de Diest était seigneur de Rumes; il se qualifie en 1321 sénéchal de la terre de Limbourg et de Dalhem. Il était fils d'Arnold, sire de Diest, châtelain d'Anvers, et d'Elisabeth de Mortagne, dame de Rumes; son frère Gérard assista à la bataille de Woeringen, en 1288, parmi les partisans du duc de Brabant, fit ériger en 1297, par Hugues de Chalon, évêque de Liège, l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, à Diest, en collégiale, et fonda, en 1328, le couvent des Chartreux de Zeelhem.

Les annales du pays de Liège ne disent pas si Arnold de Diest joua un rôle important pendant la période courte, mais agitée, qu'il occupa les fonctions de maréchal; il abandonna celles-ci, en même temps que son frère quittait celles de mambour, à l'avènement d'Adolphe de la Marck, le 4 avril 1313.

Arnold de Diest eut une fille, Isabelle de Diest, mariée en 1337 à Hugues d'Ailly, chevalier, qui fut seigneur de Rumes.

Arnold de Diest portait sur son sceau un écu à deux fascés et à une bordure composée.

### **HENRI DE HERMALLE, chevalier**

**1315**

Henri, sire de Hermalle, chevalier banneret, était fils de Louis, sire de Hermalle, décédé en 1288, inhumé en l'église de l'abbaye de Flône, et d'Oda de Ville-en-Hesbaye, morte en 1270, inhumée à Hermalle.

C'était un seigneur riche et vaillant, que ses prouesses firent considérer, de son temps, comme le meilleur des chevaliers hesbignons.

Henri commença, en 1311, sa carrière militaire dans les circonstances suivantes: il n'avait pas jusqu'alors pris parti dans la guerre des Awans et des Waroux, mais, pour des motifs particuliers, il existait une haine mortelle entre lui et Guillaume, châtelain de Waremme, chef de la faction des Awans.

Un jour que Henri de Hermalle s'était rendu à Saint-Trond avec son oncle Thierry Tabareau, seigneur de Seraing-le-Château, et d'autres chevaliers, pour y vider, par un combat, une querelle du seigneur de Seraing, le châtelain de Waremme résolut de lui tendre des embuscades à son retour; le 25 août 1311, Henri de Hermalle, accompagné seulement de quelques familiers, se dirigeait vers Hermalle, lorsque, arrivé près de Niel, le châtelain, accompagné de ses frères Arnold de Jehay et Butor et de plusieurs compagnons, fondit sur lui et s'en rendit maître. Henri, criblé de blessures, fut laissé pour mort dans la campagne; il n'était pourtant qu'évanoui et ne tarda pas à se guérir de ses blessures, ne gardant de cette aventure qu'une soif ardente de se venger du guet-apens où il était tombé. Il manda aussitôt tous ceux de sa race Jean, seigneur de Haneffe, Thierry, seigneur de Seraing, Hugues des Champs, Walthère de Momalle, et leur raconta l'acte de violence qu'il avait subi, étant au service et sous la protection du seigneur de Seraing, et leur demanda leur secours pour se venger. Tous lui promirent leur appui et restèrent auprès de lui, enlevant ainsi au châtelain et à son parti leurs plus vaillants capitaines; il prit jour

pour aller à Waremme attaquer le châtelain; celui-ci en reçut bientôt la nouvelle et, s'il ne regretta pas sa guerre contre Henri de Hermalle, la perte de ses partisans lui causa un sensible déplaisir; il rassembla les gens qui lui restaient et se prépara à défendre vigoureusement la ville et le château de Waremme.

Lorsque l'ennemi s'approcha, il fut accueilli par une grêle de traits lancés des murailles de la ville; mais après quelques vigoureux assauts, le châtelain dut, non sans grande perte, battre en retraite dans son donjon, laissant parmi les morts le châtelain de Montenaken, Simon de Limont, le bâtard de Wezemaël, Huwar de Mons, Jean de Lobos, messire Botier d'Aaz et: d'autres encore. Ce siège eut lieu le 7 juin 1313.

Les quarantaines imposées après ce combat étant expirées, le châtelain voulut prendre sa revanche et alla mettre le siège devant le village de Berlo dont les habitants, après une courageuse défense, durent se réfugier au château.

Après l'expiration de nouvelles quarantaines, Henri de Hermalle et ses partisans se rendirent au village de Fize-Fontaine, lez-Huy, où ils assiégèrent dans sa tour Malvoisin de Fize et Jacques le Chevetaine, son frère; la tour fut abattue et Malvoisin tué.

L'une des grandes préoccupations de chacun des partis était de se concilier la faveur de l'évêque; Adolphe de la Marck avait, en 1313, succédé à Thibaud de Bar et dès son inauguration, ses préférences s'étaient manifestées pour les Awans, dont il avait sans doute eu à se louer pour leur soumission, lors de la paix qu'il avait faite avec les Liégeois. En 1315, les Waroux s'efforcèrent de rentrer en grâce; ils promirent à l'évêque de le servir à leurs frais pendant quarante jours et parvinrent à obtenir sa faveur.

Henri de Hermalle, chef des Waroux, fut nommé maréchal de l'évêché, fonctions que, d'après Hocsem, il obtint à prix d'argent.

Les avantages accordés aux Waroux suscitèrent le mécontentement des Awans qui devinrent, à partir de ce moment, le parti de l'opposition.

Peu de temps après son élévation au maréchalat, Henri de Hermalle fut l'exécuteur d'un acte sommaire de haute justice qui eut beaucoup de retentissement dans le pays: l'exécution d'Eustache, le Franc homme de Hognoul, l'un des plus vaillants chevaliers de la Hesbaye; ce gentilhomme avait, dans une de ses expéditions, enlevé les chevaux, les chars et les bijoux de la dame de Warfusée. Elle se plaignit au prince qui, peu de temps auparavant, avait décidé de sévir rigoureusement contre les actes de brigandage, quelque puissants qu'en pussent être les auteurs.

Le Franc homme, cité par l'évêque au château de Moha, pour entendre la plainte formulée contre lui, répondit que son acte était de bonne guerre. car, peu auparavant, à la bataille de Waremmme, le sire de Warfusée lui avait "en vilhe fermée pris ses chevaux et ses draps" ce n'étaient donc que des représailles. C'était un aveu que l'excuse ne rendait pas moins grave. L'évêque, malgré tout son regret de perdre un de ses meilleurs chevaliers et nonobstant les démarches de quelques-uns de ses hommes qui eussent voulu, du moins, retarder l'exécution, ne crut pas pouvoir faire grâce; il livra le Franc homme à son maréchal qui lui fit subir la peine capitale le 22 février 1315. "Adonc li evesque at enclinee la tieste et le livrat a mesire Henri de Hermalle son mariscals que l'at emeneit à Wanse et la oit ilh la tieste copeit. Dieu ait l'arme".

Cet acte de sévérité suscita le mécontentement de la faction des Awans, qui en fit reproche à Alard de Pesches, mambour de l'évêque; celui-ci, repoussant la responsabilité de l'exécution qu'il considérait comme illégale, la réprouva publiquement et en fit grief à Jean de Langdris, l'un des principaux conseillers d'Adolphe de la Marck et ennemi personnel du franc homme. Les propos du mambour, rapportés au prince, irritèrent vivement celui-ci, qui priva le chevalier de Pesches de ses fonctions. Peu de temps après, le conflit étant devenu plus aigu encore, le maréchal Henri de Hermalle fut chargé par l'évêque d'enlever les fers de tous les moulins d'Alard de Pesches; c'était un des moyens employés, en ce temps-là, pour affamer les gens; Alard, qui s'était concilié les sympathies du comte de Loosz, des bourgmestres de Liège et de toute la faction des Awans suscita une nouvelle révolte contre le prince, qui dut se réfugier à Huy. Les Liégeois et les Hutois, voulant d'abord assouvir leurs ressentiments contre le maréchal, se rendirent à Hermalle et rasèrent le château. Quelque temps après, ayant assiégé Moha, mais sans succès. ils violèrent l'église de cette localité, ainsi que l'abbaye du Val Notre-Dame, et se livrèrent à d'autres actes de rébellion. L'évêque mit alors des garnisons dans ses forteresses de Moha, de Bouillon et de Franchimont et dans le château de Logne, que Henri de Boulant, abbé de Stavelot, avait mis à sa disposition; s'il faut en croire Fisen, Henri de Hermalle reçut le commandement du château de Logne et celui du fort de Léau dont le duc de Brabant avait concédé l'usage à l'évêque.

Au mois d'octobre 1315, Adolphe de la Marck fit alliance avec le duc de Brabant; il se préparait à prendre une sanglante revanche des rebelles lorsque les deux partis, épuisés par la guerre et par la famine qui sévissait alors, entamèrent des conférences qui se terminèrent par la paix de Fexhe, conclue le 18 juin 1316. Henri de Hermalle en fut un des signataires et abandonna, à ce moment, les fonctions de maréchal, qu'il n'occupait plus en 1319.

La nuit de la Décollation Saint Jean-Baptiste (28 août) 1323, il fit hommage à Jean, duc de Brabant, de trente livrées de terre pour les tenir en fief.

Cependant, à part d'assez nombreuses quarantaine, la guerre des Awans et des Waroux avait continué à ensanglanter le pays, engageant chaque jour dans son engrenage, par la mort de quelques chevaliers, ceux qui s'en étaient tenus éloignés jusque-là et qui abandonnaient le service du prince pour épouser la querelle de leurs parents ou venger leur mort.

Henri de Hermalle resta le chef du parti des Waroux jusqu'à la bataille de Dommartin, où il perdit la vie dans les conditions suivantes: Certaines quarantaines devaient se terminer la veille de la Saint-Barthélemi (23 août) 1325; les sires de Hermalle et de Momalle et les autres capitaines des Waroux, en guise de défi, firent savoir par un héraut, au châtelain de Waremme, que le mercredi suivant ils iraient abattre la porte du château de Jeneffe ; mais ce n'était là qu'une ruse de guerre. Les Awans prirent leurs dispositions pour le mardi; Henri de Hermalle, devançant le temps fixé, convoqua tous ses gens pour le dimanche, au lever du soleil, qui était le propre jour de la Saint-Barthélemi; le châtelain, cependant, fut averti de la chose. Le dimanche matin, l'armée des Waroux était rangée en bon ordre dans la campagne qui s'étend entre Saint-Georges et Dommartin, dans la terre de Warfusée; les Awans s'avancèrent vers leurs ennemis. Lorsque les deux armées furent en présence, les oriflammes des bannerets furent déployées, les penonceaux volèrent au vent; les destriers, au nombre d'environ 220, tous caparaçonnés, hennissaient et piaffaient dans leur riche équipage; chaque chevalier, tenant son heaume à l'arçon de la selle, était prêt à se le jeter sur la tête.

Les escadrons vont s'ébranler; à ce moment, paraissent deux officiers féodaux de l'évêque accourant en grande hâte pour imposer des quarantaines; mais l'ardeur guerrière excite les deux armées; tous, le heaume en tête, donnent de l'éperon et s'élancent l'un contre l'autre sans souci des officiers de paix qui parviennent, à grand-peine, à sortir de la mêlée.

Les deux rivaux le seigneur de Hermalle et le châtelain de Waremme, pressés d'assouvir leur haine, se cherchent dans le tourbillon et se rencontrent enfin l'oeil en feu, la menace à la bouche.

Henri de Hermalle, petit de taille, mais brillamment armé, montait un cheval superbe; il était protégé par ses deux cousins-germains, les chevaliers Raes et Eustache de Chantemerle; la lutte s'engagea aussitôt entre les deux champions et entre leurs compagnons respectifs. Déjà plusieurs avaient mordu la poussière, lorsqu'un coup de lance tua le destrier du sire de Hermalle sous son cavalier. Arnold de Jehay, frère du châtelain, prompt comme l'éclair, saute de cheval, foule du pied son ennemi et l'accable de coups; la mêlée était à son comble; de part et d'autre, les guerriers poussaient des cris de rage, mais à la fin, Henri de Hermalle, percé de

coups, écrasé sous les pieds des chevaux, ne fut plus qu'un cadavre. La lutte continua avec une nouvelle ardeur; quelques instants après, les chevaliers de Chantemerle vengeaient leur cousin dans le sang d'Arnold de Jehay et de son frère Butor.

Ainsi se termina, le 25 août 1325, la carrière du sire de Hermalle, suite non interrompue de combats et d'escarmouches; il fut inhumé en l'église de Hermalle, où reposait déjà, depuis l'an 1319, son épouse, Jeanne de Haneffe; leur pierre sépulcrale portait l'inscription suivante:

"Chy gist noble sgr messire Henri de Hermalle qui trespasat l'an MCCC XXV, XXV jors elle moys daoust. Chy gist demoiselle Jehenne fille le Persant de Haneffe, sa feme, ki trespasat l`an MCCC XVIII. Chi gist Ailid leur filhe ki fu feme a monsignor Arnulf haut voet de Hesbaing, signor de Lumain, ki trespasat l'an MCCCLVI".

Ailid, dame de Hermalle, leur fille unique, épousa, par traité de mariage du 12 octobre 1318, Arnould de Lummen, chevalier banneret, seigneur de Lummen, Aigremont, Chaumont, haut-avoué de Hesbaye, et mourut en 1356.

### **JEAN DE HARDUEMONT, chevalier**

**1319**

Jean de Harduemont était le fils aîné du maréchal Arnould de Harduemont dont nous avons parlé à l'année 1291. Il commanda, en juillet 1303, avec son frère Arnould, la bande de Liégeois qui attaquèrent, près de Latinne, l'armée brabançonne envahissant la Hesbaye; après avoir tué et blessé plusieurs de leurs ennemis. ils mirent les autres en fuite et acquirent par cette victoire une renommée bien méritée.

Quelque temps après, le 7 février 1304 n. st., Jean de Harduemont figure parmi les chevaliers liégeois; en 1310, il prit part au tournoi donné à Mons, sous Guillaume I, comte de Hainaut et de Hollande, et releva, le 6 novembre 1311, du comte de Namur, le château-fort de Hollogne-sur-Geer, qui fut, l'année suivante, le théâtre d'un des épisodes de la guerre des Awans et des Waroux.

Jean, sire de Harduemont, Arnould et Lambert, ses frères, furent, en 1316, au nombre des signataires de la paix de Fexhe.

Jean de Harduemont fut nommé maréchal de l'évêché de Liège, en 1319; il figure en cette qualité à des reliefs de fiefs opérés les 23, 24 avril et 20 août de cette année; il était donc chef de l'armée liégeoise lors du siège de



Bouvignes qui eut lieu au mois de juin 1321; Jean d'Outremeuse le fait intervenir en cette circonstance pour donner aux Liégeois des conseils de prudence, et le renseigne comme un des fidèles d'Adolphe de la Marck dans ses guerres contre les Liégeois.

D'après Hemricourt, Jean de Harduemont voyait avec peine la lutte fratricide qui déchirait alors le pays; il s'efforça de se tenir en dehors des conflits des lignages et de rester en paix avec tous; malgré ses conseils, son frère Lambert, "qui estoit mult volage et mal atempreit", s'engagea dans la querelle de Henri de Hermalle et périt quelques années après, à la bataille de Dommartin.

Jean de Harduemont fut parmi les chevaliers qui, avec l'aide du parti des Waroux, aidèrent Adolphe de la Marck à vaincre les Liégeois à la bataille du thier de Nierbonne lez-Huy, le 27 mai 1328, et aux autres expéditions qui la suivirent. Au mois d'août, les Liégeois prirent leur revanche en détruisant plusieurs châteaux de la Hesbaye qui appartenaient aux partisans du prince, notamment celui de Harduemont.

Jean de Harduemont vivait encore en 1329, mais il mourut, semble-t-il, peu de temps après; il avait épousé dame Heluy dont il eut un fils, Godefroid, sire de Harduemont, Hollogne-sur-Geer et Darion; celui-ci, malgré la petitesse de sa taille, fut un des plus braves capitaines du pays, chef de tout son lignage et banneret.

## GUILLAUME DE JENEFFE

1322-1324

Guillaume de Jeneffe était le fils aîné de Baudouin II de Jeneffe, fils de Guillaume I, fils lui-même du maréchal Baudouin, dont nous avons parlé à l'année 1235.

Voici ce qu'en dit Hemricourt "Ly ainsneis (fils de Baudouin de Jeneffe) fut nomeis messire Wilhelmes ly beaz et li bons castelain, quy fut a son temps ly plus poisans chevaliers quy fuist en l'evesqueit de Liege et quy plus poissamment servoit ses saingnor en armes; che fut chil quy, après la mort de saingneur d'Awans, entreprist et fut ly souverain capitaine de chez d'Awans et quy perseverat tout son vivant; ilh acquist la saingnorie de Geneffe a chez de Cleirmont et soy mariat a Liege alle sereur monsieur Gerard Surlet chevalier".

Dès l'année 1314, Guillaume de Jeneffe assiste aux reliefs des fiefs de l'évêché de Liège; en 1318, il était sénéchal du comté de Looz; il devint maréchal de l'évêché de Liège, en 1322, et il figure avec cette qualification à

des actes des 6 août 1322, 15 octobre 1323, 6, 11, 28, 30 décembre 1323 et 12 janvier 1324.

C'est après la bataille de Loncin (1298), que Guillaume de Jeneffe, éloigné jusqu'alors de la guerre des Awans et des Waroux, commença à y jouer un rôle prépondérant; c'était alors un jeune bachelier dans la fleur de l'âge, grand, fort, hardi; il n'avait pas encore pris l'ordre de chevalerie qu'il ne reçut que longtemps après; sa valeur le désigna bientôt comme chef du parti d'Awans; ses deux frères, Arnould de Jehay et Libert Butor étaient, comme lui, braves et entreprenants; Arnould, malgré sa taille peu avantageuse, passait pour le plus courageux de toute sa race.

Nous avons rapporté déjà, à l'article consacré à Henri de Hermalle, plusieurs traits se rapportant au châtelain de Waremme.

Rappelons encore l'épisode suivant qui prouve qu'à la fin, la querelle des lignages était devenue comme une comédie héroïque où tous les chevaliers étaient entraînés malgré eux, et que l'entrée successive "en la folie" des gentilshommes hesbignons finissait par faire rire les belligérants eux-mêmes jusqu'au moment de la bataille de Dommartin (1325), Gérard Surlet, beau-frère du châtelain de Waremme, mais apparenté aussi à des seigneurs du parti adverse, s'était refusé à prendre position dans ce conflit, aussi ridicule que chevaleresque; mais lorsque le châtelain fut informé qu'on se proposait d'abattre la porte de sa maison, il fit venir Gérard Surlet et l'informa du dessein qu'on avait conçu contre lui; il avait alors auprès de lui sa femme et ses deux fils, encore tout jeunes et qu'il montra à leur oncle avec fierté; puis, le prenant de très haut, il lui reprocha vivement son indifférence pour l'honneur de son lignage, lui mettant sous les yeux les dangers qu'il courait journellement, alors que lui, malgré sa grande fortune, restait dans l'inaction; bref, il fit si bien que Gérard Surlet dut promettre au châtelain de l'aider dans son entreprise; en effet, quelque, jours après, tandis que les chefs du parti d'Awans étaient rassemblés à Jeneffe. déjà prêts au combat, on vit arriver Gérard Surlet au rendez-vous. Lorsque Jehan, le vieux avoué de Liers, le vit, armé de pied en cap, aux côtés du châtelain, il se mit, quoique couvert de ses armes de combat, à chanter ce passage d'un refrain de l'époque: *Ors est Frumons en la folie entreis*; tous les seigneurs présents éclatèrent de rire "et en orent gran solas".

Comme nous l'avons vu, la bataille de Dommartin fut fatale à Guillaume de Jeneffe qui y vit ses deux frères périr à ses côtés.

Cela n'arrêta pourtant point sa fougue aventureuse; s'il faut en croire certains auteurs, il partit en 1327 pour l'Angleterre, avec Jean de Beaumont au secours de la reine Isabelle.

Les infortunes accablèrent le châtelain de Waremme dans ses vieux jours ses deux fils, son soutien et son espoir, périrent misérablement à la bataille de Nierbonne qui se livra en 1328.

Privé de la châtelainie de Waremme par Adolphe de la Marck, qui confisqua ce fief ainsi que ceux des Awans pour avoir forfait à leur serment de fidélité en prenant les armes contre lui avec la cité, sa fièvre d'aventures l'entraîna à des dépenses exagérées qui le firent tomber entre les griffes des usuriers; il mourut vers l'an 1329. La paix de Flône, conclue le 1er juin 1330, parle de la châtelainie de Waremme et des biens confisqués par l'évêque sur feu Guillaume, sire de Jeneffe, et décide que, lorsque Marie, fille mineure de feu Baudouin, chevalier, fils de Guillaume, ou ses mambours, demanderont au prince de leur faire loi au sujet de ces possessions, celui-ci devra les satisfaire.

Les deux fils de Guillaume de Jeneffe furent:

1. Baudouin III, tué à Nierbonne en 1328, marié à Gillette de Haneffe. fille d'Ailid, dame d'Ochain. Elle épousa en deuxième nocce, Henri de Petersheim, avec qui elle vivait en 1335.
2. Guillaume de Jeneffe, tué à Nierbonne, en 1328.

### **WALTHERE DE MOMALLE, chevalier**

**1327-1329**

Walthère de Warfusée, dit de Momalle, était le deuxième fils de Raes, seigneur de Warfusée, et de la fille du seigneur de Vierves. Walthère, dit le bon Waufflars de Momalle, l'un des preux auxquels le duc de Brabant confia la garde de sa personne à la bataille de Woeringen, était son oncle.

Qualifié chevalier en 1324, il figure comme maréchal, parmi les vassaux présents aux reliefs de fiefs, les 23 février et 29 mai 1327 et le 9 février 1329.

D'après la chronique de 1402, Adolphe de la Marck prit Walthère de Momalle comme maréchal, à la fin de l'année 1326 ou au commencement de 1327, pour forcer Guillaume de Jeneffe, châtelain de Waremme, à accomplir les clauses de la paix de Saint-Trond.

A l'époque où les fonctions de maréchal furent confiées à Walthère de Momalle, la guerre des Awans et des Waroux venait de se compliquer de la révolte soulevée à Liège par le pelletier Pierre Andricas, maître à temps de la cité de Liège en 1329-1330; ce bourgeois, se disant parent du châtelain de

Waremme, s'efforçait, sous le voile de l'utilité publique, de nuire aux ennemis de son allié et d'exciter contre eux les bourgeois qui subissaient son influence. Ceux-ci prirent les armes vers la Toussaint 1327 et allèrent ravager la Hesbaye; la maison que le maréchal possédait à Momalle et la tour en pierre de Warnant, appartenant à Arnould de Saint-Jean, bailli de Moha, devinrent la proie des flammes ou tombèrent sous le pic des démolisseurs. Ces deux seigneurs ne s'étaient pas jusqu'alors mêlés de la guerre des lignages, mais après cette injure, ils ne voulurent plus garder la neutralité. Au commencement de l'Avent de l'an 1328, le maréchal réunit ses partisans et partit, une nuit, mettre au pillage le village de Freeren, lez-Tongres, uni par traité aux Liégeois et aux Tongrois; ces derniers, prévenus de son arrivée, courent aux armes, attaquent l'armée ennemie et parviennent à faire prisonnier le maréchal, qu'ils emmènent à Tongres.

Ce récit ne concorde pas avec celui de Jacques de Hemricourt, où on lit que messire Walthère de Momalle, fils du seigneur de Warfusée et compagnon de Henri de Hermalle, prit part à la guerre des lignages dès l'an 1313, dans le parti des Waroux, et assista notamment à la bataille de Waremme, le 7 juin 1313, et à celle de Dommartin, en 1325. Après cette dernière, plusieurs trêves furent imposées aux belligérants, ce qui obligea, pendant quelque temps, les chevaliers aventureux à reprendre la fréquentation des tournois et à s'acquérir, en courant le monde, l'honneur et le renom. Quand les trêves furent expirées, Walthère de Momalle et Gonthier Conrar de Berlo, avoué de Sclessin, avec quelques autres gentilshommes, partirent un jour à l'improviste pour surprendre les trois écuyers de Mouhin qui occupaient une tour en compagnie de Raes de Waremme. C'était le 20 mai 1327: profitant des ténèbres et du sommeil de leurs adversaires, Walthère et Gonthier entrent par une brèche dans la basse-cour du château de Mouhin et se mettent en embuscade; au lever du jour, les frères de Mouhin, sans méfiance, arrivent à leur ferme pour surveiller les travaux de leurs gens; à peine ont-ils baissé le pont levis, que leurs ennemis, au nombre de six, se précipitent sur eux et les empêchent de rentrer dans leur forteresse; en même temps, les autres hommes d'armes sortent et frappent de coups mortels les bons frères de Mouhin et Raes de Waremme, leur compagnon. Cette perte affecta vivement le châtelain de Waremme dont les de Mouhin étaient les cousins et les plus vaillants soutiens.

En 1331, on retrouve Walibère de Momalle parmi les chevaliers présents aux reliefs de fiefs, mais il ne porte plus le titre de maréchal; le 29 avril 1334, il assiste, toujours parmi les vassaux d'Adolphe de la Marck, à un acte où celui-ci déclare que Guillaume, comte de Hainaut, a vendu à Jean, roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, le château et la terre de Mirwart, relevant de l'évêque comme pairie de Bouillon.

C'est vers cette époque que se termina la guerre des lignages; les deux partis, fatigués à la fin de cette lutte fratricide, décidèrent, le 25 septembre

1334, une trêve de trois ans. Les Waroux désignèrent Walthère de Momalle, et les Awans Thierry de Haneffe, seigneur de Seraing-le-Château, pour, avec cinq chevaliers qu'ils s'adjoindraient chacun, dresser un projet de pacification. Les douze élus devaient entrer en l'abbaye de Saint-Laurent et n'en pas sortir avant d'avoir conclu la paix. Celle-ci fut publiée le 16 mai 1335; elle fut facilitée et renforcée par un mariage décidé entre les enfants des deux chefs de partis Eustache, fils de Thierry de Haneffe, épousa la fille de Walthère de Momalle. La disproportion de fortune semblait d'abord devoir empêcher cette union; car tout vaillant qu'il était, Walthère, cadet d'une nombreuse lignée, ne pouvait pas richement doter sa fille et "ch'estoit uns povres chevaliers al regart de monsaingneur de Seraing" qui était banneret et jouissait d'un revenu de six mille royaux.. Cependant, tout s'arrangea Raes de Warfusée, frère aîné de Walthère, qui n'avait pas d'enfant, donna à sa nièce, pour en jouir après sa mort, la terre de Warfusée et celle d'Henripont, en Hainaut, ce qui équilibra les apports des futurs conjoints.

L'ex-maréchal continua à occuper dans le pays une position des plus honorables. En 1338, il figurait parmi les combattants de la guerre de Cent ans; il était, paraît-il, non moins remarquable par son éloquence que par sa bravoure: il arriva qu'un certain Louis de Saive, banni du pays de Liège, vint, en 1354, trouver l'empereur à Maestricht et lui demander la révision de son procès, qui relevait, semble-t-il, des douze juges établis pour l'apaisement des guerres privées et des querelles des lignages.

Cependant, l'empereur évoqua les Liégeois en jugement pour examiner la question; l'un de ceux-ci, Walthère de Momalle. "ceteris eloquentior", répondit hardiment à l'empereur que cette manière de procéder était contraire aux privilèges de la nation et le pria de surseoir à la connaissance de cette affaire; l'empereur, dissimulant son mécontentement, s'éloigna peu de temps après.

Walthère de Momalle intervint, en 1358, dans une enquête destinée à établir les droits respectifs de l'évêque de Liège et du comte de Namur sur des territoires contestés; appelé comme témoin, il déclara qu'au temps où il était maréchal de l'évêché de Liège, il s'était rendu, sur l'ordre d'Adolpille de la Marck, au village de Fumal, en compagnie de maître Conrard, pour affaires de procédure, qu'il ne connaissait guère cette localité et ne savait à qui la seigneurie appartenait; il dit pourtant se souvenir d'un accord fait entre les deux princes, à Tirlemont, et portant, à ce qui lui semblait, que le comte de Namur devait être remis en possession des seigneuries de Fumal, Hanêche, Tamines et d'un endroit nommé Nuvecourt, dans la mesure que ces terres lui revenaient; d'un autre côté, il avait entendu dire que le comte de Namur n'avait droit, à Fumal, qu'au château, avec quelques pieds de terre alentour.

A partir de 1351, Walthère de Momalle fut en discussion avec l'abbaye de Saint-Laurent, au sujet de la terre de Momalle, dont la seigneurie appartenait à ce monastère et dont lui n'était que l'avoué; un acte des échevins de Momalle, du 7 juillet 1351, spécifia clairement leurs droits respectifs en cette localité. Cependant, peu de temps après, l'abbaye lui donna en pension viagère la justice, hauteur, domination et seigneurie de Momalle.

L'abbaye de Saint-Laurent n'est pas la seule avec qui Walthère de Momalle eut des relations tendues; les seigneurs de son espèce, pauvres mais aventureux et dépensiers, étaient les fléaux des églises et des monastères qui, bien souvent, devaient céder beaucoup pour qu'on ne leur prît pas tout. L'abbaye du Val Saint-Lambert posséda mettre à l'abri des convoitises de Walthère, ces biens lui furent donnés à trescens; les redevances furent-elles payées ? c'est peu probable. En 1363, Walthère de Momalle, fort avancé en âge, tomba malade et dut s'aliter en son manoir de Momalle. L'abbaye du Val Saint-Lambert, craignant qu'après la mort du chevalier, ses héritiers ne vinssent à réclamer la propriété des biens dont leur père n'avait que la jouissance, dépêchèrent, le 22 mars 1363, à leur redoutable voisin, le notaire Gérard d'Andenne et le moine dom Arnould, boursier du monastère. Walthère de Momalle "estoit dehaïtiez et adont gisoit sour son lit"; sire Jean de Villers, chapelain de la collégiale Saint-Jean, à Liège, et Heynekin, valet du vieux chevalier, étaient à son chevet. Dom Arnould s'approcha du lit et exposa le but de son voyage; il était envoyé par son abbé pour obtenir une déclaration formelle relative aux possessions du monastère et aux difficultés qui pourraient être soulevées après sa mort "partant que le dit messire Walthier astoit unc valhant homme, de grant sanc et grans amis", voulant dire qu'il était malaisé de récupérer son bien lorsqu'il était en mains de gentilshommes puissants. Walthère de Momalle, reconnaissant le bien fondé de cette demande, déclara publiquement que tous les biens en question appartenaient effectivement à l'abbaye, mais, ce qui semble dénoter une certaine avarice, il ajouta "qu'il prioit az dis religieux que leurs dis biens le volsissent laisser tenir le cours de sa vie, car longuenlent n'avoit mie a vivre.

Cependant, il guérit complètement et vécut encore deux ans. Le 13 octobre 1366, il assista, avec d'autres hommes de fief, à une sentence prononcée par Jean d'Arckel, évêque de Liège, entre l'abbaye de Bonne-Espérance et Lambert, seigneur d'Oupeye, au sujet de la grande dîme de Chaumont. Il mourut le 15 décembre 1366 et fut inhumé dans le chœur de l'église de Momalle, ainsi qu'Isabeau Chabot, sa seconde femme, et Jeanne, sa fille du premier lit, sous une superbe dalle en marbre noir, cuivre et albâtre. On y voyait un chevalier armé de toutes pièces, portant son écu pendant, armorié de fleurs de lis, brisé d'un lambel; il avait les épaules chargées de ses armes en bannières et était accompagné de deux dames. Y étaient gravés les blasons de six familles alliées, entre autres celles de Chantemerle et de Chabot, et on y lisait l'inscription suivante: Chi gist messir Waltiers de

Warfuseis, sire de Momale, jadis chevalier, qui trespasat l'an mille CCC LXVI, XV ..., pries por l'ame de luy. Chi gist madame Johane, dame de Herkes, fille a mon signor Waltier de Momale, chevalier. Chi gist madame Ysabeal, femme a monsignr Waltier, seigr de Moumale, qui trespasat l'an MCCCLX, le premier jour del mois de decembre. Proyez pour l'ame de ly.

Walthère de Momalle se maria deux fois. Il épousa en premières noces la fille de Lambert de Chantemerle et en eut une fille, Jeanne, mariée à Arnould de Corswarem, seigneur de Niel, fils de N. de Corswarem et de N., fille de Jacques Chabot, échevin de Liège; il épousa en deuxièmes noces Isabeau Chabot, fille de Jacques Chabot, échevin de Liège, et d'Isabeau de Herck, sa deuxième femme, fille de Gérard de Herck, écuyer, veuve en premières noces de N. de Cuttecoven; il en eut une fille nommée Isabeau, mariée en 1335 à Eustache de Haneffe, comme nous l'avons vu ci-dessus, mais qui ne jouit pas de la succession des biens que son oncle lui avait donnés par contrat de mariage, car elle et son mari moururent jeunes, avant leurs parents et avant le seigneur de Warfusée.

Les alliances de Walthère de Momalle et de ses deux filles présentèrent des situations extraordinaires. Tandis que sa fille du premier lit épousait un petit fils de Jacques Chabot, lui-même épousait, en 2<sup>e</sup> noces, une fille du même Jacques Chabot; de plus, la fille cadette du même Jacques Chabot fut mariée à N. de Corswarem, seigneur de Niel, beau-père de la fille du premier lit de Walthère de Momalle. Walthère de Momalle était donc l'oncle de sa fille; le beau-père et le beau-frère d'Arnould de Corswaren. — Walthère de Momalle figure, dans un acte du 19 mars 1338, avec Isabeau Chabot, sa deuxième femme, et Henri de Cuttecoven fils du premier lit de celle-ci. — Carmes de Liège, reg. n° 4, fol. 36.

## RAES DE GREZ

1328

Raes de Grez appartenait à une vieille famille de la noblesse brabançonne; il était fils de Gilbert de Grez, lequel vivait en 1312, et de Clémence, fille et héritière de René, sire de Malève; son grand-père, Raes de Grez, porta l'étendard de Jean, duc de Brabant, à la bataille de Woeringen, en 1288, et s'y signala par sa bravoure.

Raes de Grez figure à plusieurs reprises parmi les vassaux et les gentilshommes d'Adolphe de la Marck et plusieurs chroniqueurs dans la narration de la guerre des Awans et des Waroux, nous apprennent qu'il fut maréchal de l'évêché de Liège " Adonc ( 29 septembre 1328 ), messire Rase des Greis, qui estoit mariscals al evesque, ardoit tout parmi Hesbain, tout

chu qui apartinoit a linage d'Awans et a leurs parties, et abatoit toutes les maisons et les thours ".

S'il faut en croire certains auteurs, Raes de Grez se trouvait, en 1327, parmi les seigneurs brabançons qui accompagnèrent en Angleterre Jean de Beaumont, appelé par le roi Edouard III pour lui tenir compagnie dans sa guerre contre les Ecossais.

Une sentence portée à Hasselt, le 18 mai 1338, par Waleran, archevêque de Cologne, Guillaume, comte de Hainaut, Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, Thierry de Haneffe, seigneur de Seraing, Otton, seigneur de Cuyck, et Louis, seigneur de Diepenbeeck, en suite de la paix de Montenaken, conclue le 8 avril précédent, contenait une clause disant que l'évêque de Liège recevrait Raes de Grez en l'hommage de soixante livrées de terre qu'il lui devait.

Raes de Grez fut seigneur de Malesves; il épousa Marguerite de la Rivière, dame de Neer-Linter, et mourut sans enfant, le 28 janvier 1351; il eut pour héritier son frère Baudouin qui acquit les droits que son frère Gilbert avait à cette succession.

La sépulture de Raes de Grez, ainsi que celles de sa femme et de son frère Gilbert, se trouvaient en l'église de Saint-Georges, à Grez, comme le prouve la note suivante tirée des papiers du héraut d'armes Le Fort:

"Sépultures très magnifiques joindans l'une l'autre à Greis en l'église parochiale de S. Georges, en la chapelle vers le midy, devant l'autel, vidi a° 1631, 14 7 bris

### **JEAN DE LANGDRIES, chevalier**

**1338 à 1344**

Jean de Langdries était le fils aîné de Jean de Langdries, châtelain de Bouillon en 1316, tué à la bataille de Dommartin en 1325, et d'Isabelle de Warfusée.

Longtemps avant d'être choisi comme maréchal par Adolphe de la Marck, il seconda vaillamment cet évêque dans ses diverses expéditions militaires, notamment à la bataille du thier de Nierbonne contre les Liégeois, le 27 mai 1328; ceux-ci s'en vengèrent, le mois suivant, en incendiant le château-fort de Langdries.

Adolphe de la Marck lui confia plusieurs missions importantes; il le chargea notamment, en 1336, d'aller prendre en son nom possession du comté de



Looz dévolu à l'Eglise de Liège par la mort du comte Louis, mais divers motifs l'empêchèrent d'accomplir cette formalité.

Peu de temps après, l'évêque lui conféra successivement les fonctions de maréchal et celles d'échevin de Liège; il figure, comme maréchal, parmi les hommes de fief de l'évêché de Liège, dans une charte du 26 septembre 1338. Cette nomination se fit, selon toute probabilité, lors du conflit qui éclata entre le duc de Brabant et l'évêque de Liège, à l'occasion des tribunaux liégeois et de la juridiction spirituelle des évêques; au mois d'avril 1338, des préparatifs militaires furent faits de part et d'autre; une guerre sanglante ne fut évitée que grâce à la médiation de l'Electeur de Cologne, du comte de Juliers et de Jean de Beaumont; ceux-ci négocièrent une paix qui fut conclue à Montenaken, le 8 avril.

Il est probable que Jean de Langdries prit part aux autres expéditions d'Adolphe de la Marck; lors des débats pour la possession du comté de Looz, il fit des incursions dans ce pays et y causa de grands dommages. Lorsque la paix fut conclue entre l'évêque et Thierrri de Heinsberg, celui-ci, le 19 juin 1346, renonça spécialement à toute réclamation contre Jean de Langdries pour les torts qu'il lui avait faits.

Les chartes nous apprennent qu'il conserva les fonctions de maréchal jusqu'en 1344; il participe, avec cette qualification, le 25 mai 1341, à un arbitrage entre le chapitre de la collégiale de Tongres et Louis Martéal de Milmort, écuyer, et, le 2 juin 1342, il est au nombre des négociateurs de la paix entre l'évêque et le duc de Brabant. Il faisait alors partie du Conseil du prince et lorsque, au mois de juillet, on traita d'une paix générale entre Adolphe de la Marck et tous ses ennemis, il fut, ainsi que ses collègues Renard de Ghore, chanoine de Saint-Lambert, Herman de Revel, maître d'hôtel, Gérard Grevius, chanoine de Saint-Denis, et l'échevin Pollard, écarté des délibérations à cause de sa vénalité; ces conseillers réclamaient, pour eux-mêmes, une somme de six mille francs aux Hutois lui, peu de temps auparavant, s'étaient révoltés contre le prince et avaient fait alliance avec le duc de Brabant.

Le 7 janvier 1343, Jean de Langdries est au nombre des témoins d'une charte d'Adolphe de la Marck relative à l'hommage de la terre et à la fortification du château de Farciennes. C'est le dernier acte où il porte le titre de maréchal; le 31 mars suivant, il fut banni par la cité de Liège, ainsi que son beau-frère Jean Polarde, pour avoir comploté avec le bourgmestre Jacquemotte et d'autres bourgeois, la suppression des foires de Liège et celle du Tribunal des XXII. Quelques mois après, survint la mort d'Adolphe de la Marck; Jean de Langdries, rappelé d'exil par Englebert de la Marck, neveu et successeur du prince défunt, obtint également ses bonnes grâces; toutefois, il ne recouvra pas ses fonctions de maréchal. On le trouve encore

parmi les chevaliers liégeois témoins à l'engagère de la châellenie de Montenaken, le 20 novembre 1347, et aux reliefs de fiefs, en 1347 et 1348.

Jean de Langdries épousa Jeanne Polarde, fille de Gilles, et mourut sans descendance "en temps qu'il estoit prevost de Builhon et asseis ainsneis d'eage."

### RENARD DE SCHONAU, écuyer.

1344

Le travail consacré récemment à Renard de Schonau par J. de Chestret de Haneffe, un savant à la plume habile et élégante nous dispense de refaire la biographie de ce personnage, pauvre d'abord au point de ne pouvoir nourrir un cheval, mais qui, ensuite, "du Rhin à l'Escaut, a rempli le monde de sa renommée, qui fut à la fois preux chevalier, financier, grand seigneur, diplomate et dont la physionomie est certainement une des plus curieuses de son temps".

Il était fils de Raes, chevalier de Schonau, dit d'Oulpixhe et de N. du Jardin ou Van den Bongaert. On lui donne parfois le nom de Renard Maskereit.

Après avoir résigné un canonicat qu'il avait obtenu à Saint-Servais, à Maestricht, et s'être déjà fait remarquer par son ardeur guerrière dans ses campagnes en France où il accompagna Guillaume, margrave de Juliers, et par son habileté dans plusieurs affaires financières, il vint à Liège, en 1343, à la cour d'Adolphe de la Marck, son oncle; il assista, le jour de Noël 1343, aux côtés de l'évêque, avec d'autres seigneurs, à un relief féodal fait à Dinant.

Quelques mois plus tard, il remplaçait Jean de Langdries dans les fonctions de maréchal de l'évêché de Liège. C'est le 13 mars 1344 qu'il porte pour la première fois ce titre dans un document authentique; à cette date, il est témoin à un relief de fief fait au palais; il figure encore, avec 1<sup>e</sup> titre de maréchal, dans des circonstances analogues, le 24 septembre de la même année.

Une transaction avenue, le 24 juillet 1343, entre le chapitre collégial de Tongres et Louis Marteau de Milmort, au sujet de la seigneurie de Hardelingen, fut approuvée, le 31 juillet 1344, par le chapitre de Saint-Lambert et par les hommes de fief de l'évêque; parmi ceux-ci figure Renier de Schonau, maréchal de l'évêché de Liège.

Adolphe de la Marck mourut le 3 novembre 1344.

S'il faut en croire certains historiens, Renard de Schonau aida puissamment Englebert de la Marck à obtenir le siège épiscopal; celui-ci, dit Hemricourt, reconnut ce service en nommant Renard maréchal de l'évêché et échevin de Liège.

Cependant, il est certain que Renard de Schonau ne fut pas continué dans ses fonctions de maréchal par l'évêque Englebert; dès le 20 août 1345, cet office appartenait à Jean, sire de Hamal.

En juillet 1346, on retrouve Renard parmi les auxiliaires d'Englebert de la Marck, à la bataille de Vottem, gagnée par les Liégeois révoltés sur leur évêque; il y fut créé chevalier. Le 21 juillet de l'année suivante, il était encore aux côtés d'Englebert au combat de Tourinne, où l'évêque mit ses sujets en pleine déroute.

Après cette date, Renard ne s'occupa plus guère des affaires de l'évêché de Liège et il alla poursuivre dans d'autres parages le cours de sa brillante et aventureuse carrière.

Il revint pourtant encore au pays de Liège, notamment lors de l'inauguration de l'évêque Jean d'Arckel; c'était, paraît-il, un des plus brillants chevaliers de l'escorte du nouveau souverain; il avait, d'ailleurs, à Liège, une maison, sise rue Saint-Martin, qu'il acheta en 1365, à Robert de Crenwick, abbé de Saint-Trond.

Il fut seigneur de Schoonvorst, Montjoie, Fauquemont, etc.

Dans ses vieux jours, Renard de Schonau se retira à l'île de Rhodes et s'y fit recevoir chevalier de Saint-Jean de Jérusalem; il y mourut vers le mois d'août 1376.

Renard de Schonau épousa 1° Catherine de Wildenberg, veuve d'Othon de Born, sire d'Elsloo, morte au château de Montjoie, le 25 avril 1368, et 2° Elisabeth de Hamal, fille de Jean, sire de Hamal, maréchal de l'évêché de Liège, et de Marie d'Oreye, soeur d'Arnould de Rummen, veuve en premières noces d'Englebert de la Marck, seigneur de Loverval, et en deuxièmes noces de Wauthier de Binckem.

Il eut, du premier lit, huit enfants, savoir

1. Renard, sire de Schoonvorst et de Sichem, chevalier, mort en 1419, marié à Jeanne d'Arckel, fille d'Othon, sire d'Arckel, et d'Isabelle de Bar, dame de Pierrepont.

2. Jean, prévôt de Saint-Servais, à Maestricht, sire de Rhode-Sainte-Agathe et burgrave de Montjoie, mort en 1381, marié à Marguerite, fille de Jean Scheiffart de Mérode et de Marguerite de Pallant.
3. Conrad, sire d'Elsloo, marié en 1372 à Catherine, fille de Jean d'Argenteau, seigneur de Wilhonrieu, et de Catherine de Gronsveld.
4. Englebert, prévôt de Saint-Servais, à Maestricht, après son frère Jean, marié en 1381 à Agnès, fille de Carsilius, seigneur de Pallant et d'Agnès de Bachem.
5. Aléide, mariée, en septembre 1363, à Conrad, seigneur de Dyck, puis à Arnould, sire de Wachtendonck.
6. Philippine, mariée à Henri, comte de Salm en Ardenne.
7. Mechtilde, mariée à Pierre de Dollendorf, sire de Cronenbourg en l'Eifel.
8. Elisabeth, mariée à Othon de Trazegnies, seigneur de Contrecoeur, puis à Jean de Diest.

Il eut aussi une fille naturelle, nommée Elisabeth, qui épousa Herman de Mondersdorp, chevalier.

### **JEAN DE HAMAL, chevalier**

**1345-1316**

Jean de Hamal, chevalier, sire de Hamal et de Grevenhrouck, était le fils unique de Guillaume, sire de Hamal, mort le 25 mai 1316. Jacques de Hemricourt, son contemporain, dit qu'il était tenu "pour le plus loyal et proydomme chevalier quy fuist en ce pays".

Dès le 20 avril 1338, Jean de Hamal est au nombre des chevaliers liégeois garants d'une promesse faite par le comte de Hainaut et par le sire de Beaumont relativement à une indemnité de guerre due par le duc de Brabant aux églises du pays de Liège.

Sept ans après, il fut nommé maréchal de l'évêché de Liège, au cours de la lutte soutenue par Englebert de la Marck contre les bonnes villes de sa principauté.

L'épisode le plus important de cette guerre fut la bataille de Vottem, gagnée, le 19 juillet 1346, par les Liégeois sur l'armée du prince et de ses puissants alliés; ce fut un des plus beaux faits d'armes des milices liégeoises.

L'armée des princes était partagée en trois corps, dont l'un était commandé par le seigneur de Fauquemont, les ducs de Juliers, de Clèves, de Heinsberg; dans le second, se trouvaient l'évêque de Liège, les comtes de la Marck, de Namur, de Katzenelbogen, de Salm; dans le troisième, combattait le roi des Romains et Jean l'Aveugle, roi de Bohême, que suivaient les seigneurs d'Agimont, de Hamal, de Wesemael, de Rummen, de Morialmé et le reste de la noblesse liégeoise.

On comprendra qu'un simple chevalier liégeois, fut-il maréchal de l'évêché, n'ait joué qu'un rôle secondaire dans une armée ainsi composée.

Peu de temps après leur victoire, les Liégeois se mirent à piller les maisons des partisans du prince, puis forcèrent les habitants de la Hesbaye et du Condroz à se confédérer avec eux; le maréchal Jean de Hamal et les soldats de la garnison de Moha incendièrent, par représailles, les maisons des rebelles et mirent à sac les métairies que les Liégeois et les Hutois possédaient en Hesbaye. Vers le mois de septembre, les bourgeois prirent aussi leur revanche après avoir rasé le château de Clermont, dont la garnison entravait la navigation et les communications entre Liège et Huy, ils allèrent assiéger le château de Hamal; les hommes qui gardaient la place, après avoir subi quelque temps le choc des projectiles ennemis, se rendirent, à condition d'avoir la vie sauve; les Liégeois et leurs alliés, après avoir pillé et détruit le château, se retirèrent, emmenant de nombreux prisonniers.

Le 17 juin 1347, on retrouve Jean de Hamal défendant, à la tête de vaillants soldats, les abords du château d'Argenteau, assiégé par les bourgeois confédérés; après un siège assez long, cette forteresse subit le même sort que celle de Hamal; les Liégeois la rasèrent et emmenèrent prisonniers les hommes qui la défendaient. La guerre civile ne se termina que le 21 juillet 1347, par la bataille de Tourinne, près de Waleffe, où les milices liégeoises furent écrasées par les troupes d'Englebert de la Marck et de ses alliés, le duc de Brabant, les comtes de la Marck, de Berg, de Looz, de Gueldre et de Juliers.

La paix de Waroux, promulguée le 28 juillet 1347, termina complètement le conflit.

Mathias de Lewis rapporte que la cité de Liège dut payer 40,000 florins pour les dommages causés à l'évêque et pour la réparation des châteaux d'Argenteau et de Hamal.

Après 1346, Jean de Hamal n'apparaît plus avec la qualification de maréchal, mais de 1347 à 1360, on le trouve comme témoin, avec d'autres chevaliers et vassaux, aux reliefs de fiefs et à d'autres actes importants; le

20 novembre 1347, notamment. il assiste à l'engagement de la châtellenie de Montenaken par Thierry, comte de Looz. On le voit même intervenir dans les conflits des princes étrangers; le 24 novembre 1356, par un acte daté de Jodoigne et muni de son sceau, il déclare, ainsi que Jean, sire de Schleyden, et Gérard Roidstoche, chevaliers, avoir mis entre les mains d'Arnould de Charneux et de Henri van Jonghe, écuyer d'Oppenheim, le texte de la trêve conclue entre Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant, et le comte de Namur. Le 25 août 1357, il reçoit du Brabant 745 vieux écus pour les pertes faites par lui et les siens dans les guerres contre les comtes de Flandre et de Namur, notamment à Assche et au siège de Bruxelles; le 5 janvier 1358, il reçoit également du Brabant, pour Ghisbrech van den Wijere, son parent, 150 vieux écus, à titre d'acompte pour les services rendus par lui et ses compagnons dans la guerre de Flandre.

En 1359, l'évêque de Liège et le comte de Namur décidèrent de terminer, par des arbitrages, les contestations existant entre eux au sujet de la souveraineté sur plusieurs villages et des limites de leurs territoires respectifs; Jean de Hamal fut au nombre des commissaires chargés, le 30 août 1359, par Englebert de la Marck, de déterminer les dédommagements à exiger des officiers et des sujets du comte de Namur pour les méfaits qu'ils avaient commis dans les villages contestés.

La mort de Thierry de Heinsberg, comte de Looz, survenue le 19 janvier 1361, changea les dispositions de Jean de Hamal envers le prince de Liège et en fit, pour Englebert de la Marck, au lieu d'un vassal dévoué, un redoutable adversaire. Trois prétendants se disputèrent alors le comté de Looz: l'évêque de Liège, Godefroid de Heinsberg, sire de Dalembrouck et Arnould de Rummen. Dalembrouck, à la suite d'échecs successifs, renonça, le 25 janvier 1362, en faveur d'Arnould de Rummen. à ses droits sur le comté.

Jean de Hamal, qui avait épousé Marie d'Oreye, dite de Rummen, soeur d'Arnould, embrassa avec ardeur le parti de son beau-frère; avec son fils Guillaume, il soutint vaillamment par les armes la cause du prétendant. Ce zèle avait, d'ailleurs, d'autres motifs qu'un sentiment bien naturel de solidarité entre parents: Arnould de Rummen n'ayant pas d'enfant, les de Hamal espéraient, après la mort de celui-ci, revendiquer pour eux-mêmes la possession du comté de Looz, dont ils devenaient les plus proches héritiers.

Sur ces entrefaites, Englebert de la Marck fut promu à l'archevêché de Cologne. Arnould de Rummen, profitant de la vacance du siège épiscopal, se mit, le 8 mai 1364, en possession de la ville de Herck que les troupes liégeoises reprirent quelques jours après; le 16 mai, elles ravagèrent le village de Rummen et le lendemain incendièrent le château de Hamal.

La lutte était par trop inégale; cependant, ce ne fut que le 8 octobre 1366, après la prise du château de Rummen et sa brouille avec le duc de Brabant,

qui l'avait soutenu jusque-là, qu'Arnould conclut la paix avec Jean d'Arckel, évêque de Liège; il renonça, en faveur de l'église de Liège, à tous ses droits sur le comté de Looz moyennant une rente de trois mille florins réversible sur ses alliés Jean et Guillaume de Hamal; ces deux derniers renoncèrent, en même temps que leur beau-frère, à leurs prétentions au comté.

Ce conflit apaisé, Jean de Hamal redevint le fidèle vassal de l'évêque de Liège; cinq jours après la paix, il jugeait, aux côtés de Jean d'Arckel, les contestations féodales. Il s'attacha à l'Eglise par un nouveau lien en faisant, le 4 août 1367, hommage à Jean d'Arckel du franc alleu de Grevenbrouck, qu'il avait acquis après la mort de sa femme; le 23 septembre 1367, il releva du même évêque, en suite de la donation lui faite par Arnould de Rummen, 200 florins de rente à lever sur les villages de Zonhoven, Zolder, Houthaelen, Viverselle, etc.

On connaît de Jean de Hamal deux sceaux armoriés, tous deux portant une fasce de cinq fusées et pour cimier une tête de bélier.

Le premier, employé en 1356, 1357, 1362, a pour légende

S. Joh . is dni de hamale milit. "

Le second, dont il se servait en 1368, a pour inscription

S. Johis dni de Hamalia".

Jean de Hamal mourut le 30 juin 1386 et fut inhumé en l'église de Hamal, à côté de son épouse, décédée le 3 avril 1358. Sur leur tombe, l'on voyait l'effigie de Jean de Hamal, armé de toutes pièces, et celle de sa femme, vêtue d'un manteau de menu vair; ainsi que les quatre quartiers de chacun des conjoints. On y lisait l'inscription suivante

Chi gist monsingnour Johans sires de Hamale qui tresassat lan M CCC LXXXVI, le derens iours de mois de junio. Preies pour li. Chi gist dame Marie de Romines, dame de Hamalle, iadit femme a mosigr Jehans sire de Hamale, qui trespasat lan M CCC et L VIII. III iours en mois dauril. Preies pour li. Boiennes gens ki chi vos passes. Pour nostre armes a Dieu pryés.

Jean de Hamal et Marie de Rummen eurent trois enfants

1. Guillaume de Hamal, chevalier, tué le 22 août 1371 à la bataille de Basweiler.

2. Marie de Hamal, dame de Hamal et de Montfort-sur-Ourthe, mariée en 1360 à Jean, fils de Conrard d'Alfteren, maréchal de l'archevêché de Cologne; c'est d'eux que prétendaient descendre en ligne masculine directe

Bertrand de Loen, chevalier, et Barbe de Loen, sa soeur, qui, en 1754, cédèrent à Jacques de Loen leurs droits sur le comté de Looz. Jacques de Loen voulut, en 1755, faire condamner le prince de Liège et son chapitre cathédral à lui restituer le comté de Looz et ses dépendances; il va sans dire qu'il échoua dans ses réclamations.

3. Elisabeth de Hamal, mariée 1° à Englebert de la Marck, chevalier banneret, sire de Loverval; 2° à Walthère de Binckem; 3° à Renard de Schonau, chevalier banneret sire de Schoonvorst, maréchal de l'évêché de Liège en 1344. Après la retraite de son époux à l'île de Rhodes, elle se retira à Cologne, où elle vécut en recluse.

Jean de Hamal eut aussi un fils naturel, nommé Jean de Hamal, lequel vivait le 18 novembre 1390 et épousa Jeanne van den Brouck.

### **LAMBERT D'OUPEYE, chevalier**

**1356-1357, 1367-1374**

Lambert d'Oupeye, chevalier banneret seigneur d'Oupeye, Herstal, Chaumont, Gistoux, était fils de Lambert d'Oupeye "quy les fais d'armes porsivoit par toz pays", mort le 1er janvier 1345, et de Marie de Houssimbour.

Il releva, à la Cour féodale de Liège, le 28 août 1345, la seigneurie d'Oupeye et acquit, en 1370, la terre de Herstal, de Jean de Gossoncourt, qui l'avait achetée, en 1368, à Thierry de Horn, sire de Perwez.

Vers l'année 1356, Englebert de la Marck choisit Lambert d'Oupeye pour son maréchal et celui-ci se signala tout d'abord par des actions d'éclat. Dans la guerre qui survint, en 1356, au sujet de l'avouerie de Malines, entre Wenceslas, duc de Brabant, et Louis de Nevers, comte de Flandre, l'évêque de Liège prit parti pour ce dernier et lui envoya un certain nombre de soldats d'élite commandés par Lambert d'Oupeye, son maréchal, Jacques Chabot, bailli de Hesbaye, et Jean de Saint-Martin, porte-étendard; ceux-ci, à leur entrée dans le pays de Brabant, ravagèrent Landen et les villages voisins. A cette nouvelle, l'armée brabançonne accourut et un combat sanglant s'engagea; à la fin, l'armée liégeoise l'emporta; elle se répandit ensuite dans la campagne de Hannut, dévastant le pays et enlevant un important butin.

Cependant, les Brabançons avaient fait, parmi l'armée liégeoise, un certain nombre de prisonniers; le maréchal n'entendait pas abandonner ses compagnons: il se précipite un jour, à la tête d'une poignée d'hommes, au milieu de l'armée brabançonne et parvient, au péril de sa vie, à arracher les



captifs aux mains de ses ennemis. Ces faits d'armes portèrent bien haut la renommée de Lambert d'Oupeye.

L'année suivante, il intervint dans des troubles qui éclatèrent à Saint-Trond les échevins de cette ville, loin de rendre impartialement la justice, semblaient, depuis quelque temps, favoriser ou cacher les crimes et les délits. L'évêque de Liège, voulant mettre fin à ces abus, se rendit lui-même à Saint-Trond, en février 1357; le 1er mars, il sonna la cloche du ban et rassembla le peuple; la réunion fut des plus orageuses. Le prieur de l'abbaye, Robert, et le chapelain, Renier, proférèrent à l'adresse du maréchal Lambert d'Oupeye et de Guillaume Proest, maître d'hôtel du prince, les injures les plus graves. Englebert de la Marck lui-même subit les insultes d'Arnold Greve, écuyer de l'abbé, à Saint-Trond. Quant aux échevins qu'il s'agissait de juger, ils plaidèrent leur cause si adroitement que l'évêque dut partir sans avoir obtenu leur condamnation; quelque temps après, il ordonna une enquête sur la conduite des échevins prévaricateurs et arriva, le 5 mai 1357, à conclure une convention avec l'abbé sur tous les points en litige; le premier article de l'arrangement était relatif aux offenses essuyées par l'évêque et par ses conseillers dans la réunion des bourgeois de Saint-Trond; les coupables durent se soumettre à certaines peines, moyennant quoi Englebert et ses conseillers abandonnèrent toute poursuite contre leurs détracteurs; pour les autres points qui divisaient les deux seigneurs de Saint-Trond (l'évêque et l'abbé), ils s'en remirent à l'arbitrage de quatre juges, parmi lesquels furent Lambert d'Oupeye, maréchal du prince, et Gilles de Vodecée, chanoine de Sainte Croix, à Liège.

Il semble qu'en 1358, Lambert d'Oupeye abandonna momentanément les fonctions de maréchal; il ne porte plus ce titre dans les documents où il figure le 10 mai 1358, comme témoin à un acte relatif à la mambournie du comté de Hainaut, le 10 septembre de la même année, où il est cité comme prévôt de Bouillon parmi les arbitres choisis par l'évêque pour terminer le différend qui s'était élevé entre lui et Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant, au sujet de la souveraineté sur la seigneurie de Marloie, et parmi les hommes de fief présents aux reliefs où il ne porte, de 1359 à 1365, que le simple titre de chevalier ou celui de prévôt de Bouillon.

Cela ne l'empêchait pas de prendre part aux expéditions militaires des Liégeois. A plusieurs reprises, il tint la place de l'avoué de Hesbaye, notamment au siège de Rummen; avant le départ de l'armée liégeoise, Lambert d'Oupeye reçut, selon l'usage, au milieu de l'église cathédrale, des mains de l'évêque la bannière sacrée de Saint-Lambert; Arnould de Rummen ne se rendit qu'au bout de neuf semaines; toutefois, s'il faut en croire Fisen, Lambert d'Oupeye dut partir avant la fin du siège, au mois de septembre, rappelé à Bouillon par les craintes qu'inspirait en cet endroit la présence d'une troupe de brigands qui semblaient menacer la forteresse.

Lambert d'Oupeye remit le commandement de l'armée et l'étendard de saint Lambert au chevalier Gauthier de Rochefort; mais, lorsqu'il arriva à Bouillon, à la tête d'une troupe de soldats aguerris, les brigands avaient disparu.

Lambert d'Oupeye occupait ses loisirs à servir dans leurs guerres les princes étrangers, et notamment le duc de Brabant.

D'après Le Fort, Lambert d'Oupeye se trouva, le 30 juillet 1364, en qualité de maréchal, à la Joyeuse-Entrée de Jean d'Arckel; mais ce n'est qu'à partir du 4 juillet 1367 qu'il recommence à porter cette qualification dans les actes authentiques. Jean d'Arckel, qui avait pu apprécier ses qualités guerrières et sa sagesse, lui rendit, le 27 juillet 1367, une commission officielle de maréchal et gardien de tout le pays de Liège et comté de Looz, charge qu'il occupa, cette fois, jusqu'à sa mort. Dans certains actes, cependant, il ne porte, selon l'occurrence, que le titre de sire d'Oupeye, de chevalier, d'échevin de Liège ou de prévôt de Bouillon.

En 1372, il était l'un des douze élus, pacificateurs des lignages du pays de Liège.

Malgré un âge assez avancé, son esprit belliqueux ne l'avait pas quitté lorsqu'il n'avait pas à combattre pour son pays ou pour son prince, il mettait son épée ou sa lance au service des seigneurs voisins.

En 1371, Wenceslas, duc de Brabant, déclara la guerre à Guillaume, duc de Juliers, pour le contraindre à faire réparer les dommages causés, avec sa complicité, dans son duché par des bandes de brigands. A l'armée brabançonne, se joignirent des contingents étrangers: parmi les chefs de rottes qui se mirent au service du duc, figurent Gauthier de Rochefort, sire de Haneffe, Guillaume de Hamal et Lambert d'Oupeye, maréchal de l'évêché de Liège; le 9 juillet 1371, ce dernier recevait, de Wenceslas, une indemnité de 420 moutons pour pertes de chevaux de sa rotte; le duc de Brabant et ses alliés subirent, le 22 août 1371, à Basweiler, près de Gheilekirken, une sanglante défaite. Lambert d'Oupeye fut parmi les chevaliers faits prisonniers en même temps que le duc.

Lorsqu'il eut recouvré la liberté, il reprit ses fonctions de maréchal et d'échevin de Liège; il prend ce titre le 3 février 1373, jour où il comparait devant les échevins de Liège, ses confrères, au sujet d'une obligation contractée par lui envers l'abbaye de Bonne-Espérance au sujet de la dîme de Chaumont; le 10 février 1373, il se qualifie sire d'Oupeye et de Chaumont, chevalier, maréchal de l'évêché de Liège; le 9 janvier 1374, il prend encore le titre de maréchal pour le temps de l'évêché de Liège, en relevant à la Cour féodale la seigneurie de Strée de Russon, près de Tongres,

avec le fief de Vivegnis et celui de Hermée, acquis par lui a messire Jean de Gossoncourt, comme les seigneurs de Herstal l'avaient autrefois possédée.

Lambert d'Oupeye mourut entre Pâques 1376 et Pâques 1377.

On trouve, aux années 1365, 1368-1374 et 1374, trois sceaux différents de notre maréchal.

Lambert d'Oupeye avait épousé Alix de Lummen, dite de Hermalle, dame de Chaumont et Gistoux, fille d'Arnould, seigneur de Lummen, Aigremont, Chaumont, Gistoux, haut-avoué de Hesbaye et d'Alix de Hermalle.

Il eut cinq enfants, savoir:

1. Adam d'Oupeye, chevalier, sire d'Oupeye, Vivegnis, Herstal, Chaumont, Gistoux, marié à Cunégonde de Juppleu, dame de Merlemont; il releva la terre de Herstal à la Cour féodale de Brabant, entre Pâques 1376 et Pâques 1377.
2. Jean d'Oupeye, dit de Chaumont, marié à Elisabeth de Glymes de Brabant.
3. Marie d'Oupeye, mariée à Jean de Rode, dit Maskereit, chevalier, seigneur de Winantsrode.
4. Felicitas d'Oupeye, maricée 1° à Jean de Beaufort, chevalier, sire de Fallais; 2° à Jean de Rochefort, chevalier, sire de Rochefort, Agimont, Givet, avoué de la ville de Dinant; 3° à Thierry d'Oye, chevalier, seigneur de Hellenraedt.
5. Ailid d'Oupeye, mariée à Gilles de Jauche, chevalier, seigneur de Jauche, de Hierges et de Bioul.

### **GAUTHIER DE ROCHEFORT, chevalier**

**1364**

Parmi les fils de Thierry, sire de Rochefort et d'Agnès de Haneffe, il y en eut un nommé Wéri.

Gauthier de Haneffe, son oncle maternel, parti au royaume de Grenade pour combattre les Sarrazins, mourut pendant ce voyage. Il laissa ses terres de Haneffe et d'Ochain à son neveu Wéri à la condition qu'il changeât son nom par un nouveau baptême dans le Jourdain où il recevrait le nom de Gauthier, et que, pour conserver la mémoire de son oncle, il portât désormais les armes de Haneffe, qui étaient d'azur semé de fleurs de lis

d'argent. Wéri de Rochefort exécuta de point en point ces conditions; il fit le voyage de la Terre-Sainte, prit l'ordre de chevalier et adopta dès lors le nom de Gauthier. Tel est le récit de Jacques de Hemricourt, qui semble corroboré par une charte, non datée malheureusement, donnée par Gauthier de Haneffe, "cruce signatus et iturus ad Terram sanctam", et par laquelle il fait une donation à l'abbaye du Val Notre-Dame, près de Huy.

La date précise de ces faits est inconnue. Gauthier, sire de Haneffe et d'Ochain, vivait encore en 1357; cette année même il reçut du duc de Brabant 2,244 vieux écus pour tous ses frais et pertes dans la guerre de Flandre; il portait sur son sceau les armes fleurdelisées de la maison de Haneffe. Quant à son neveu Gauthier de Rochefort, il n'abandonna pas complètement les armes de sa famille; en 1374, il écartelait l'aigle de Rochefort avec les fleurs de lis de ses ascendants maternels.

Le 25 janvier 1360, les chartes des comtes de Namur mentionnent Gauthier de Rochefort, sire de Haneffe et d'Ochain, chevalier; le 10 février 1362, il fit donation à la collégiale Saint-Jean des biens sis à Haneffe et à Donchierff, qui lui avaient été laissés par le testament de damoiselle Ailid de Haneffe, "jadis antain à noble dame et poissante madame Agnès dame de Rochefort sa chière mère".

Voici, d'après Fisen, qui doit avoir puisé ce renseignement dans le livre perdu de la Chronique de Jean d'Outremeuse, les circonstances dans lesquelles Gauthier de Rochefort fut créé maréchal. La promotion d'Englebert de la Marck au siège archiépiscopal de Cologne, en mai 1364, laissa, pendant quelque temps, l'évêché de Liège sans titulaire. Comme nous l'avons vu à l'article consacré à Jean de Hamal, Arnould de Rummen, qui revendiquait la possession du comté de Looz, voulut profiter de la vacance du siège pour faire valoir ses prétentions par la force des armes. Les états de Liège choisirent Jean de Rochefort comme mambour ou défenseur du pays; celui-ci prit en mains le gouvernement de la principauté, créa maréchal son frère Gauthier, envoya Eustache Persant, son autre frère, lever des troupes en Hesbaye et parvint enfin à mettre en fuite Arnould de Rummen. Peu de temps après, en juillet 1364, Jean d'Arckel fut nommé par le pape, évêque de Liège, ce qui mit fin à la mambournie de Jean de Rochefort et aux fonctions qu'il avait conférées à son frère. L'année suivante, Gauthier de Rochefort remplit, au siège de Rummen, la charge de porte-étendard du pays de Liège en remplacement de Lambert d'Oupeye.

Dans un acte du 4 mai 1367, donné par Jean d'Arckel, Gauthier de Rochefort figure parmi les témoins, avec la qualification de chevalier et cousin de l'évêque.

Quelques années plus tard, le 22 août 1371, on le retrouve au service du duc de Brabant, parmi les chefs de rottes à la bataille de Bäsweiler, où il fut

fait prisonnier; au mois de novembre 1372, il était un des douze juges des lignages du pays de Liège; cette même année, des troubles survinrent à Liège, à l'occasion du meurtre des magistrats de Thuin, dont l'on rendit responsable l'évêque Jean d'Arckel; Gauthier de Rochefort fut investi par les Liégeois insurgés des fonctions de mambour que son frère avait obtenues quelques années auparavant.

Sous son commandement, les bourgeois opposèrent aux troupes de l'évêque une vigoureuse résistance qui força celui-ci à rétablir le Tribunal des XXII créé sous Adolphe de la Marck, mais qui n'avait encore guère fonctionné. La troisième paix des XXII, dite aussi Paix de Caster, conclue le 14 juin 1376, mit fin à la mambournie de Gauthier de Rochefort; l'art. 5 du traité porte messire Walthier de Rochefort et tous ses aidans, à cause de la mambournie, sont mis en paix par l'évêque, ainsi que les quatre personnages criés aubains; et l'art. 8 "Serat ly mambour osteis et ses officiers tous et singuliers".

Le 25 août 1379, Gauthier de Rochefort abandonna à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem tous les droits, services, gîtes, corvées que ses prédécesseurs, seigneurs de Haneffe, avaient réclamés sur les maisons et sur les biens de l'hôpital de Haneffe; il vivait encore le 25 juin 1390.

Gauthier de Rochefort épousa Marie de Houffalize, fille de Thierry de Grandpré, sire de Houffalize et de Roucy au pays de Luxembourg, et d'Agnès de Berlaymont, dame de la Flamengerie. Ils eurent trois enfants:

1. Thierry de Rochefort, chanoine et archidiacre de Saint-Lambert, mort en ~398.
2. Marguerite de Rochefort, dame d'Ochain, mariée en 1384 à Henri de Horn, sire de Perwez, mambour du pays de Liège, tué à la bataille d'Othée, le 23 septembre 1408.
3. Jeanne de Rochefort, dame de Haneffe, mariée en avril 1399 à Jean de Schoonvorst, sire de Montjoie.

### **RAES DE JEMEPPE, chevalier**

**1365-1366**

Il n'est pas exact de dire, comme on l'a fait maintes fois, que les excès de la guerre des Awans et des Waroux tuèrent l'esprit chevaleresque des gentilshommes liégeois. Nombreux étaient encore, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ceux qui, dédaignant la vie casanière et tranquille d'un seigneur villageois, ne pensaient qu'à courir le monde en quête d'aventures et de gloire.

Le chevalier Raes de Jemeppe fut de ce nombre; il était fils de Jean de Warfuzée, dit le Rousseau, écuyer, tué à la bataille de Dommartin, en 1325, et de Julette de Jemeppe, morte le 10 mai 1357 et inhumée dans l'église de Jemeppe-sur-Meuse.

"Chis Messire Rasse, dit Hemricourt, fut et morut marissaz delle evesqueit de Liege et soy governat largement et de grant stoffe en servant ses saingnours et en porsiwant tous fais d'armes, et estoit douz, cortois et toujours en lieche, sy qu'il n'avoit de sa terre, son pareilhe en ce pays."

Ses diverses possessions l'attachaient par les liens de la vassalité, non seulement à l'évêché de Liège, mais aussi au comté de Namur; Guillaume Ier, pour le récompenser sans doute de ses services militaires, lui donna en fief, le 1er octobre 1349, une rente de soixante muids d'épeautre à percevoir sur la recette de Samson. Le 25 juillet 1358, il fut encore désigné comme caution par le comte de Namur.

En 1359, il fut au nombre des chevaliers liégeois qui prirent part à l'expédition d'Edouard III en Champagne.

D'après Fisen, Raes de Jemeppe était maréchal de l'évêché de Liège dès l'année 1361, pendant la guerre entreprise par Englebert de la Marck pour prendre possession du comté de Looz; lors du siège de Stockhem, commencé le 27 mai de cette année, il parvint à mettre les convois de l'armée liégeoise à l'abri des attaques des troupes que Godefroid de Dalembrouck avait laissées dans les campagnes pour harceler les assiégeants; si la chose est exacte, il est non moins certain qu'il n'assista pas à toutes les expéditions faites par les évêques de Liège contre Arnould de Rummen; en août 1364, il combattait au service du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, et quelques mois après, il assistait à des chevauchées entreprises par le duc de Brabant.

Ce n'est qu'à partir du 19 septembre 1365 qu'il est qualifié maréchal de Liège dans les documents authentiques. Il reçut, à cette date, du Brabant, un à-compte de quatre cents moutons sur neuf cent quatre-vingt-cinq moutons à lui dus; le dernier paiement de cette somme lui fut fait le 2 juin 1366. La sagesse de ses jugements était aussi connue des seigneurs étrangers que la valeur de son bras: le 20 septembre 1366, alors qu'il était encore maréchal de Liège, Robert et Louis de Namur le choisirent comme arbitre pour trancher un conflit existant entre eux et Guillaume Ier, comte de Namur.

Hemricourt affirme que Raes mourut maréchal; d'autre part, Jean d'Arckel nomma l'année suivante un autre titulaire à ces fonctions.

Raes de Jemeppe termina donc sa carrière à la fin de 1366 ou au commencement de 1367; à partir de ce moment, son nom n'est plus cité.

Un de ses gendres, Arnould de Guygoven, releva en 1367 à la Cour féodale de Namur, plusieurs fiefs provenant de son beau-père.

Raes de Jemeppe épousa en premières noces Marguerite, fille aînée de Jean Moreau de Horion, chevalier, et de Mabilie de Velroux, avec laquelle il vivait en 1337; il s'allia ensuite à Catherine, fille de Jean Obert de Huy, dit de Fanchon, chevalier, mayeur de Huy. Catherine Obert vivait en viduité de Raes de Jemeppe le 24 octobre 1373 et demeurait à Seraing-sur-Meuse.

Du premier lit, naquit

Juette de Warfusée de Jemeppe, morte le 17 septembre 1410, mariée à Henri de Guygoven, chevalier, seigneur de Hozémont et de Wintershoven, châtelain héréditaire de Colmont, châtelain de Stockhem, échevin de Liège, mort vers 1423.

Du second lit

Juette de Warfusée de Jemeppe, mariée à Arnould de Guygoven, écuyer, seigneur de Mheer et de Bolré, frère de Henry de Guygoven susdit; "sy que ly dois frères ont dois sereurs"; l'une des deux soeurs avait d'abord contracté un autre mariage, car un acte de la Cour féodale de Liège du 18 août 1377 mentionne Juette, fille de feu messire Raes de Jemeppe et veuve d'Amel de Warnant. Amel de Warnant était mort sans hoirs, le 30 août 1372, et fut inhumé en l'église paroissiale de Saint-Georges, à Huy, où l'on voyait encore, en 1683, sa sépulture portant l'inscription " Chy giest Ameille de Warnant fils à monsingnour Arnould de Warnant, chevalier, et ki trespasat lan de grace MCCCLX et XII, II jours à l'issue du mois d'aoust. Priez pour l'ame de ly."

### **RAES DE LAMINNE, chevalier**

**1378-1379**

Raes de Hemricourt, dit de Laminne, chevalier, seigneur de Laminne et d'Oleye, était le fils aîné de Jean de Laminne, écuyer, et de Mahaut de Warfusée, morte le 8 septembre 1365.

Il joua un rôle considérable au pays de Liège pendant les troubles qui signalèrent les dernières années du règne de Jean d'Arckel et les premières d'Arnould de Horn.

En 1376, Raes de Laminne fut un des chefs que le peuple liégeois désigna pour opposer aux cavaliers de Jean d'Arckel et pour veiller à la garde de la Hesbaye.

Quelques années plus tard, en 1378, Arnould de Horn remplaça Jean d'Arckel sur le siège épiscopal. Il eut aussitôt à lutter contre les forces coalisées du duc de Brabant, de l'archevêque de Cologne et du duc de Juliers. Les Trois Etats firent mettre en état de défense les forteresses du pays; Guillaume de Horion fut nommé commandant de Visé et Raes de Laminne bailli de Hesbaye; celui ci porta le ravage dans les quartiers brabançons de Méhaigne et de Tirlemont.

C'est à l'occasion de cette guerre que Raes de Laminne reçut d'Arnould de Horn les fonctions de maréchal, qu'il conserva jusqu'à la conclusion de la paix. Parmi les points restés en litige entre le duc de Brabant et le pays de Liège et sur lesquels les arbitres désignés par le comte de Flandre prononcèrent leur sentence le 13 juin 1379, on trouve la clause suivante "Item quant al article de messire Raisse de Lammine, de branscape, de ce qu'il ne peut avoir ne estre payes de ceuls de Lare, des Ile doubles moutons qu'il li ont enconvent pour le rachat de la dite ville fait a lui come marescal de Liege dou temps de la guerre et aussi de XXX doubles moutons en quey ceuls de la ville de Wyennes (Neerwinden) sont tenu envers lui pour le rachat de ladite ville, lesquelles sommes li maires de Thienlemont tient en arrest si come il dist; sur quoy li maires respondi que les dites villes sont diffyées par certaine personne qui fu avoec ledit chevalier de sa garnison et de son hostel, et pour estre assésurés de lui il a fait le dit arrest, ainsi qu'il dist; accordé est avoec ledit chevalier qu'il fera mettre au nient les dites deffiances et asseguer les dites villes, et ce fait, il requerra ledit maieur qu'il mette au nient le arest et luy face payer des dites sommes: et le maieur les contraindra a paiement et les feisse payer ".

Raes de Laminne épousa 1° Catherine de Latinne, morte sans descendance le 7 janvier 1368, fille de Jean le Ryant, de Latinne; 2° N., fille de Jean Moreau de Horion, veuve du seigneur d'Ordenge; 3° dame Mahaut d'Argenteau, veuve de Jean d'Orjo, chevalier. De ce troisième mariage, naquirent deux filles, savoir 1. Mahaut de Hemricourt, dame de Laminne, mariée en 1402 à Jean de Dongelberg, seigneur de Longchamps ,chevalier; 2. Ide de Hemricourt, dite de Laminne, qui vivait en 1392.

## FRAMBACH DE BIRGEL

142I

Frambach de Birgel, seigneur d'Eschweiler, Marschallrath, Bovenberg, Holzheim, Saive, Charneux, maréchal héréditaire du duché de Juliers,



amman de Montjoie, devint maréchal de l'évêque de Liège, en 1421. Il était fils aîné d'Englebert Nyt de Birgel, maréchal héréditaire de Juliers, châtelain de Nideggen, seigneur de Rode, et d'Elisabeth de Brouck.

A l'avènement de Jean de Heinsberg à l'évêché de Liège, en 1419, Frambach devint son conseiller et son trésorier et fut en diverses rencontres son compagnon d'armes. C'est à l'occasion de la croisade entreprise en 1421 contre les Hussites que Jean de Heinsberg le nomma son maréchal; l'évêque de Liège partit pour la Bohème le 1er août, à la tête de ses vassaux; son panonceau était porté par le chevalier Adam d'Oupeye; l'armée Liégeoise arriva le 3 août au château d'Eschweiler qui appartenait à Frambach de Birgel; les troupes de l'archevêque de Cologne et celles de plusieurs autres seigneurs vinrent y rejoindre les Liégeois. C'est alors que Jean de Heinsberg choisit Frambach de Birgel pour son maréchal et lui confia sa bannière; celui-ci la remit à son frère Baudouin de Birgel, "homme sans peur et de grand courage", qui la porta durant toute la campagne. D'ailleurs, celle-ci ne fut pas de longue durée l'empereur Sigismond, voyant que les croisés ruinaient le pays, jugea préférable de se passer d'un concours aussi onéreux qu'inefficace; il pria les seigneurs étrangers de retourner chez eux. Jean de Heinsberg rentra à Liège le 1er septembre 1421. Le maréchalat de Frambach de Birgel au pays de Liège cessa avec cette expédition; ses fonctions et ses intérêts l'appelaient, d'ailleurs, au pays de Juliers; cependant, il conserva la confiance de l'évêque de Liège qui le chargea à diverses reprises de missions importantes.

Il épousa, en 1403, Jeanne de Huckelhoven, fille de Henri, drossard et seigneur d'Eschweiler, et en eut deux enfants

Englebert Nyt, qui fut, à la mort de son père, maréchal du duché de Juliers, et Marguerite, qui apporta la seigneurie de Saive à Arnold de Hoemen, son époux.

Frambach de Birgel clôture la série des preux chevaliers qui, sous le titre de maréchal, furent pendant plus de deux siècles, les principaux auxiliaires de nos princes dans les combats et dans l'exercice de la justice.

## MARÉCHAUX HÉRÉDITAIRES

Ce n'est qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent, dans les documents authentiques, les maréchaux héréditaires du pays de Liège et rien n'autorise à croire qu'il y en ait eu avant cette date. Durant les guerres du XVe siècle, les fonctions de maréchal restèrent sans titulaire, ou plutôt furent supprimées. Les chroniques et les chartes n'en font pas la moindre mention, ni dans le récit des combats, ni dans la relation des cérémonies publiques, ni dans les comptes-rendus des actes de haute justice.

Vers le milieu du XVe siècle, l'office de la maréchalerie était oublié au point qu'on le confondait, même dans les actes officiels, avec la sénéchalerie.

Aucun événement connu n'explique d'une façon certaine pourquoi, vers l'an 1500, les de Coolhem de Duras furent décorés du titre de maréchal héréditaire; car ils n'avaient, jusque là, joué qu'un rôle effacé dans les guerres du pays.

Toutefois, l'on peut hasarder une supposition: le 13 octobre de l'an 1500, dit Le Fort, Guillaume d'Oyembrugge était capitaine des gardes à cheval de l'évêque Jean de Horn; deux ans après, Jean de Horn lui-même appelle Guillaume d'Oyembrugge, son bon et fidèle maître d'écurie.

N'est-il pas permis de croire que l'évêque, pour reconnaître les services et le dévouement du commandant de sa cavalerie et de son grand écuyer, aura ressuscité en sa faveur et en faveur de ses descendants, le titre de maréchal du pays ?

Il ne faut pas espérer retrouver chez les nouveaux maréchaux héréditaires les successeurs des gentilshommes qui, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, avaient commandé la chevalerie liégeoise; leurs fonctions furent purement honorifiques.

Indépendamment, peut être, de quelques services de cour, dont aucun document ne fait mention, elles consistaient uniquement, lors des Joyeuses-Entrées des évêques de Liège, à porter devant ceux-ci le glaive de la justice. Ce glaive, de grande dimension, était en argent, y compris la poignée; le fourreau, en vermeil artistement ciselé; cet objet, qui pesait 21 1/2 onces d'argent, était conservé dans la trésorerie princière et n'était remis au maréchal, lors des cérémonies publiques, que sur un ordre exprès du Conseil des finances.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'office de maréchal fut, à titre de fidéicommiss ou majorat, attaché à la seigneurie de Duras, union dont on ne trouve aucune trace dans les documents antérieurs, quoi qu'en dise le testament, en date du 2

décembre 1755, de Philippe-François van der Noot, par lequel il laisse à son fils "la franche comté et seigneurie de Duras, située près de Saint-Trond, pays de Liège, consistant en un très beau et fort château, etc., en ses fossez et remparts, aiant deux ponts levis, jardins, très beaux vergers, chapelle castrale, etc., à laquelle seigneurie appartient le droit de feu et de chasse, titre de comté et de connétable héréditaire du pays de Liège et comté de Looz, etc., comme amplement est spécifié par les lettres des comtes de Looz Arnould et Louis, son fils aîné, en date de l'an 1327, le vendredi après l'octave des Rois" (15 janvier 1328), contenant la donation et avancement de mariage d'entre Guillaume de Duras, dit de Neufchâteau, en Ardenne, et Marguerite de Looz, fille dudit comte Arnould, réalisées à la cour de Duras le ..... 1721 (sic)

La famille de Coolhem, dite d'Oyembrugge, qui posséda l'office de maréchal héréditaire depuis l'institution jusque dans la première moitié de XVIIIe siècle, était d'origine brabançonne. Elle ne commença à acquérir une certaine importance qu'au moment où Henri d'Oyembrugge épousa Catherine de Duras, fille et héritière de Guillaume, seigneur de Duras, et de Béatrix de Randenraedt, dite van der Aa. Ce mariage, conclu par convenances du 21 janvier 1426, apporta à la maison d'Oyembrugge la seigneurie de Duras et d'autres terres importantes.

D'après Le Fort, c'est aussi par cette union que la maréchalerie lui serait parvenue, mais c'est une affirmation toute gratuite que démentent les documents authentiques.

Henri d'Oyembrugge releva le château de Duras à la salle de Curange, le 7 octobre 1427; il était aussi seigneur d'Iteghem. Après avoir testé, conjointement avec sa femme, en 1439, il partit pour la Terre-Sainte; en revenant de Palestine, il se rendit à l'île de Rhodes où il fit, le 31 août 1440, une ajoute à son testament. Il eut plusieurs fils, savoir:

1. Josse d'Oyembrugge, dit de Coolhem, écuyer, seigneur de Duras, Neerboven, Budingen, qui vivait en 1453, mort avant 1493, marié à Catherine de Pottier, fille de Jacques de Pottier, grand mayeur de Huy. Il figure, le 19 avril 1477, parmi les membres de l'état noble du pays de Liège, fut témoin, le 26 juin 1478, à un acte par lequel Louis de Bourbon termina les contestations entre le chapitre de Saint-Trond et le magistrat de cette ville au sujet du paiement des accises, et arbitre, le 19 novembre 1481, entre ceux de Saint-Trond et Guillaume Snyers de Brusthem.

2. Henri d'Oyembrugge, dit de Coolhem, seigneur d'Iteghem, vivant en 1453.

3. Jean d'Oyembrugge, dit de Coolhem. Jean d'Oyembrugge eut deux fils: 1. Guillaume, dont il sera parlé ci après, et 2. Jacques, tué en 1514, marié, par contrat du 5 mars 1493, à Jeanne de Beethoven.

## GUILLAUME D'OYEMBRUGGE

1493 à 1545

Guillaume d'Oyembrugge, dit de Coolhem, seigneur de Duras et de Budingen, fils aîné de Josse et de Catherine de Pottier, est celui qui, le premier, porte dans un acte authentique, un titre équivalent à celui de maréchal: le 16 avril 1502, Jean de Horn, évêque de Liège, écrivait à ses hommes féodaux de la salle de Curange qu'il avait fait remise des droits de relief, sur les biens dotaux de sa femme, à Guillaume de Coolhem, "heer tot Duras, onsen lieven inde getruwen stalmeester".

Comme nous l'avons vu, ce Guillaume était, le 13 octobre 1500, capitaine des gardes à cheval de Jean de Horn, et telle doit être l'origine des fonctions qui lui furent accordées à titre héréditaire. Il fut ensuite un des conseillers intimes d'Erard de la Marck qui le chargea de missions diplomatiques importantes; il fut un de ceux qui conclurent, en 1518, au nom du pays de Liège, le fameux traité d'alliance entre la principauté et Charles-Quint; celui-ci reconnut ses services par une large gratification.

Guillaume d'Oyembrugge se signala par une opération militaire d'un genre tout particulier, n'ayant guère d'analogie avec celles où s'illustrèrent les anciens maréchaux du pays: une expédition à main armée contre des moines!

En janvier 1533, des troubles éclatèrent à l'abbaye de Saint-Trond, par suite de la prétention qu'avaient deux religieux d'occuper les fonctions d'abbé; en présence de l'acuité du conflit, Guillaume d'Oyembrugge, primus principis satrapas, fut envoyé à Saint-Trond pour y faire respecter les droits de Georges Sarens, l'abbé légitime, mais cela ne fut pas chose facile; les moines, après avoir fermé les portes et les fenêtres, s'étaient retirés dans la tour et l'intervention militaire du maréchal fut nécessaire pour faire entrer à l'abbaye le coadjuteur Sarens, le vicaire-général de l'évêque, son chancelier, et Guillaume Grève, doyen de Saint-Denis.

Guillaume d'Oyembrugge eut à remplir ses fonctions décoratives en 1538, lors de la Joyeuse-Entrée à Liège et à Maestricht, de l'évêque Corneille de Berg; il portait devant le prince un glaive doré; l'écoute Passaert tenait en main la masse ou verge rouge.

Guillaume d'Oyembrugge épousa, par traité de mariage du 29 juin 1503, Marie de Montenaken, fille d'Antoine de Montenaken, écuyer, seigneur de Graesen, Wilre, gruyer de Brabant, et de Cornille de Remerswale. Il mourut

le 23 mars 1545 et fut inhumé à Duras, dans la chapelle castrale, où il avait fait placer des vitraux à son effigie et à celle de sa femme.

Il eut plusieurs fils

1. Jean, maréchal de l'évêché de Liège, dont il sera parlé ci-après.
2. Guillaume d'Oyembrugge de Duras, baron de Meldert, seigneur de Vrolingen, Bombrouck, investi par Charles-Quint, à titre de dame Antoinette van der Gracht, son épouse, le 5 mars 1548, de la seigneurie de Nieuwercapellen.
3. Charles d'Oyembrugge, dit de Coolhem, reçu chanoine noble de Saint-Lambert, à Liège, le 16 mai 1536, mort le 25 juillet 1579

### JEAN D'OYEMBRUGGE

1545- 1568

Jean d'Oyembrugge, seigneur de Duras, Graesen, Wilre, Budingen, haut voué de Conneux, succéda à son père dans les fonctions de maréchal.

Il obtint, en considération de ses services, confirmation du titre de comte de Duras, pour lui et ses successeurs, par diplôme de Charles-Quint, du 15 mars 1540.

On le trouve avec les qualifications de comte de Duras, seigneur de Budingen, etc., maréchal héréditaire du pays de Liège, dans les actes d'un procès lui intenté, devant la Cour féodale de Brabant, par Guillaume Walt, tuteur de Renier van Kerckhem, au sujet du retrait lignager de la basse justice de Beetze, et décidé le 27 septembre 1566. Cependant, dans une relation de la Joyeuse-Entrée de Gérard de Groesbeeck le 3 juin 1565, c'est Guillaume d'Oyembrugge, drossard de Montenaken, son fils aîné, que l'on mentionne comme ayant porté le glaive doré.

Jean d'Oyembrugge épousa, par contrat du 10 février 1531, Catherine de Guydegoven, dame de Thines, Saint-Hubertmont, Nieuwerkerken. etc. Il mourut le 24 décembre 1568 et fut inhumé dans la chapelle castrale de Duras, sous une belle sépulture où il était représenté en chevalier armé de toutes pièces; sa femme, décédée le 12 mars 1584, fut enterrée auprès de lui.

Ils eurent cinq enfants

1. Guillaume d'Oyembrugge de Duras. marié, par traité de mariage du 17 février 1568, à Adrienne de Hamal de Vierves, mort sans postérité; il est possible qu'il occupa pendant quelque temps les fonctions de maréchal.
2. Jean d'Oyembrugge de Duras, seigneur de Budingen, Graesen, marié à Jeanne de Mérode, fille de Guillaume-Henri, baron de Mérode, vicomte de Looz.
3. Charles d'Oyembrugge de Duras, reçu chanoine noble de la cathédrale de Liège, le 5 octobre 1556, abbé séculier de Dinant. Il fut tué par des voleurs, près de Tongres, le 26 septembre 1584.
4. Jérôme d'Oyembrugge, maréchal du pays de Liège, dont il sera parlé ci-après.
5. Marie d'Oyembrugge de Duras, mariée à Denis de Berlo, seigneur de Brus, Fenffe, Wagnée.

### JEROME D'OYEMBRUGGE

1568 ( ?)-1638

Jérôme d'Oyembrugge, comte et seigneur de Duras, seigneur de Wilre, Runchelen, Gorssum, Nieuwerkerken, Thines, Saint-Hubertmont, haut-avoué de Conneux, drossard de Montenaken, est qualifié dans plusieurs actes maréchal ou connétable héréditaire du pays de Liège. Il assista, le 18 juin 1581, à la Joyeuse-Entrée à Liège d'Ernest de Bavière, où il précédait immédiatement le prince, porteur de l'épée, symbole de son office "nobilis deinde Dominus ab Durasse, aureis argenteisque vestibus, penula atque equo cataphracto multum magnificus, argenteum ensem ejusdem metalli artificiosissimae caelaturae deaurata vagina, humeris, ex familiae suae officio I. S. C. praeferebat". Ce fut encore lui qui, en 1613, porta le glaive d'argent à la Joyeuse-Entrée du prince Ferdinand de Bavière.

Jérôme d'Oyembrugge épousa, par traité de mariage du 25 février 1582, Yolande de Bourgogne, fille d'Antoine de Bourgogne, chevalier, seigneur de Bredam, et de Michelle de Gavre; il mourut le 2 septembre 1638 et fut inhumé en la chapelle castrale de Duras.

Il laissa plusieurs enfants, savoir:

1. Ernest. maréchal héréditaire, dont il sera parlé ci-après.
2. Marie d'Oyembrugge de Duras.

3. Catherine d'Oyembrugge de Duras, chanoinesse de Nivelles.

4. Jeanne, mariée à Henri de Berlo, le jeune, fils de Henri de Berlo, chevalier, seigneur de Fontenoy, et d'Anne de Krekenberg.

### ERNEST D'OYEMBRUGGE

1638 à 1666

Ernest d'Oyembrugge, comte de Duras, seigneur de Gorssum, Saint-Hubertmont, Wilre, Graesen, Thines, Runckelen, SchelfLeyde, grand maréchal héréditaire des pays de Liège et comté de Looz, grand fauconnier du pays de Liège, drossard de Montenaken, passa toute sa vie à la cour de Ferdinand et de Maximilien-Henri de Bavière; il fut reçu gentilhomme de l'état noble du pays de Liège, le 15 juin 1620, et habitait en 1641 son château de Duras.

Il épousa Jeanne-Anne de la Tramerie, dame de la Fosse, Tramen, Trabi, Longastre, etc., fille de François de la Tramerie, chevalier, baron de Roisin, seigneur de Foveest, Brocourt, Hertaing, gouverneur de la ville d'Aire, du Conseil de guerre de Sa Majesté Catholique, et de Marie de Bernemicourt. Il fit une déclaration testamentaire conjointement avec sa femme, le 18 mars 1660, et mourut le 21 novembre 1666, à l'âge de 77 ans. Il fut inhumé en la chapelle castrale de Duras. Ses enfants furent:

1. Jean-Charles, maréchal héréditaire, qui suit.

2. Charles-Henri d'Oyembrugge de Duras, seigneur de Thines, Saint-Hubertmont, mort sans postérité après l'année 1685.

3. Antoine-Jérôme d'Oyembrugge de Duras, baron de la Fosse; d'abord attaché en qualité de page à la cour de Maximilien-Henri de Bavière, il fut reçu chanoine noble de la cathédrale Saint-Lambert, le 18 avril 1657, et resta parmi les principaux conseillers des évêques de Liège; il fut grand chancelier des princes Maximilien-Henri, Jean-Louis d'Eldereren et Joseph-Clément de Bavière, et occupa les fonctions de prévôt de la collégiale de Huy.

4. Ernest-François d'Oyembrugge de Duras, mort sans postérité.

5. Anne-Monique d'Oyembrugge de Duras, chanoinesse de Nivelles.

6. Marie-Françoise d'Oyembrugge de Duras, religieuse à Bruxelles.

7. Yolande-Augustine d'Oyembrugge de Duras, chanoinesse de Nivelles, vivant en 1636.

**JEAN-CHARLES D'OYEMBRUGGE**

**1666-1688 (?)**

Jean-Charles d'Oyembrugge, comte de Duras, seigneur de Wilre, Runchelen, Schelfheyde, Gorssum, Nieuwerkerken, Graesen, grand maréchal héréditaire et grand fauconnier du pays de Liège, drossard de Montenaken, gentilhomme de l'état noble, épousa, le 21 août 1664, Anne-Catherine, baronne de Scharemborg, fille d'Ernest, libre baron de Scharemborg et du Saint-Empire, seigneur de Houppertingen et de Hertten, gentilhomme de la Chambre de l'Electeur de Cologne, évêque de Liège, grand bailli de Hesbaye, et de Margerite-Constance de Lynden.

Il vivait encore le 22 juillet 1684; ses enfants furent

1. Ernest-Balthazar, grand maréchal, dont il sera parlé ci-après.
2. François-Antoine, aussi maréchal, après son frère.

**ERNEST-BALTHAZAR D'OYEMBRUGGE**

**1688-1700**

Ernest-Balthazar d'Oyembrugge, comte de Duras, seigneur de Wilre, Runckelen, SchelfLeyde, Gorssm, Nieuwerkerken, Graesen, grand maréchal héréditaire et grand fauconnier de l'évêché de Liège, grand bailli de Montenaken décédé le 21 août 1700, épousa: 1° par traité de mariage du 16 août 1688, Anne-Amour-Josèphe d'Oyembrugge, baronne de Meldert, morte le 10 mai 1692, fille d'Englebert-Godefroid d'Oyembrugge, baron de Meldert, et de Marie-Ernestine de Berlo; 2° Julienne-Catherine de Frytag, morte sans hoirs le 3 décembre 1698.

Du premier lit, naquit une fille

Anne-Antoinette-Josephe-Ermelinde-Thérèse d'Oyembrugge, comtesse de Duras, née le 12 septembre 1691, mariée, le 16 mars 1705, à Philippe-François van der Noot, à qui échurent les fonctions de maréchal après la mort de l'oncle de sa femme.

**FRANÇOIS-ANTOINE-EDMOND D'OYEMBRUGGE**



**1700 1711**

François-Antoine-Edmond d'Oyembrugge de Duras, seigneur de Thines, Saint-Hubertmont, capitaine de dragons au service de Jean-Louis d'Elderen, évêque de Liège, devint, en 1700, à la mort de Son frère aîné, comte et seigneur de Duras, seigneur de Wilre, Runchelen, Schelfheyde, Gorssum, Nieuwerkerken, grand maréchal héréditaire du pays de Liège et bailli de Montenaken.

Il mourut, sans avoir été marié, en mars 1711.

**PHILIPPE-FRANÇOIS VAN DER NOOT**

**1711-1759**

Philippe-François van der Noot, baron de Carloo, seigneur de Duyst, capitaine d'une compagnie libre de 200 Wallons pour le service de Sa Majesté Catholique, naquit, le 7 février 1682, de Roger-Wauthier van der Noot, baron de Carloo, et d'Anne-Louise van der Gracht, baronne d'Olmen et de Vremde.

Il devint comte de Duras et maréchal héréditaire de l'évêché de Liège par son mariage avec Anne-Antoinette d'Oyembrugge, héritière de Duras. Il fut membre des états nobles de Brabant et de Liège et mourut le 10 décembre 1759

Il eut trois enfants

1. Philippe-Joseph-Louis van der Noot, fils aîné, né le 13 décembre 1710; il épousa, par contrat du 31 décembre 1739, Honorine-Françoise-Antoinette, baronne van Hamme, dame de Wilsele et de Putte, née le 21 mai 1707. Philippe-Joseph mourut avant son père, le 21 septembre 1748, et n'occupa donc pas les fonctions de maréchal; il eut un fils, Jean-Joseph-Philippe, qui occupa, dans la suite, les fonctions de maréchal, et deux filles.

2. Jean-Joseph-Philippe van der Noot, maréchal héréditaire, dont il sera question ci-après.

3. Anne-Philippe-Antoinette van der Noot, née le 6 septembre 1715, mariée en 1737 à Gaspard-Henry-René d'Yve. comte de Ruysbroeck, vicomte de Bavay, baron d'Ostiches. membre des états nobles du duché de Brabant et du comté de Hainaut, chambellan de l'Empereur.

**JEAN-JOSEPH-PHILIPPE VAN DER NOOT**

**1759-1767**

C'était le deuxième fils de Philippe-François van der Noot; il naquit le 19 septembre 1712; baron de Meldert, seigneur de Graesen, il devint, à la mort de son père, comte de Duras et maréchal héréditaire de l'évêché de Liège; il fut admis à l'état noble du pays de Liège comme baron de Meldert et mourut, sans avoir été marié, le 3 avril 1767.

Les fiefs et majorats de la famille retournèrent à la descendance de son frère aîné Philippe-Joseph-Louis

**JEAN JOSEPH-PHILIPPE VAN DER NOOT**

**1767-1803**

Il était le fils unique de Philippe-Joseph-Louis van der Noot et d'Honorine, baronne van Hamme

Né le 17 janvier 1746, il fut comte de Duras, maréchal héréditaire du pays de Liège, baron de Carloo, de Meldert, de Thines, de Schoonhoven, seigneur de Graesen, Wilre, Gorssum, créé comte van der Noot le 22 février 1769, admis à l'état noble de Brabant en 1766, chambellan actuel de l'Empereur et Roi.

Il soutint, en 1781, un procès contre les directeurs et préposés à la collecte des droits des états de Liège, qui l'accusaient d'avoir fait passer du vin au château de Duras, sans announcement ni acquit.

Il épousa Florence-Marie-Josèphe-Ghislaine de Ruysschen fille du comte d'Elissem, de Neufville, et de Jeanne-Louise van der Stegen, et mourut le 3 janvier 1803. Ce fut donc le dernier maréchal héréditaire du pays de Liège; ce fut aussi le dernier représentant mâle de cette branche de la famille van der Noot. Sa fille unique, Louise-Joséphine, comtesse van der Noot et de Duras, née à Bruxelles le 15 septembre 1785, fut mariée en premières noces, le 27 avril 1803, à Louis Lamoral, prince de Ligne, le spirituel et brave feld-maréchal, et en secondes noces à Charles-Ferdinand-Joseph comte d'Oultremont, mort à Paris, le 11 mars 1852, fils de Ferdinand-Louis-François comte d'Oultremont de Wégimont et de Suzanne Hartsinck. Louise-Joséphine van der Noot mourut à Paris le 4 mars 1863.

**LISTE DES MARECHAUX**

Godefroid de Skeuvre, chevalier, 1214 - 1229  
Waleran de Limbourg ou de Fauquemont, chevalier, 1230  
Fastré de Berlo, chevalier, 1234 - 1235.  
Baudouin de Jeneffe, chevalier, 1235 - 1237  
Iambert de Solier, 1248 - 1249  
Gérard de Berlo dit de Héron, chevalier, 1253 - 1254  
Jean de Beaufort, seigneur de Goesnes, chevalier, 1259-1260  
Arnould de Rixingen, chevalier, 1259-1262  
Fastré de Ferme, chevalier, 1261-1277  
Anselme d'Izier, chevalier, 1268  
Henri de Petersheim, chevalier, 1267  
Nicolas de la Heid de Flémalle, chevalier, 1269  
Fastré de Berlo, 1269  
Robert de Ferme, chevalier, 1273-1276.  
Gérard de Berlo, chevalier 1278  
Renier de Visé, chevalier, 1280-1281; 1288.  
Fastré Pincart, chevalier, 1281  
Jean, châtelain de Hozémont, 1290  
Arnould de Harduemont, chevalier, 1291  
Jean de Chalon, chevalier, 1297-1298  
Guillaume de Tongres, chevalier, 1298-1299  
Jean, châtelain de Montenaken, chevalier, 1300  
Clarembaud de Hauterive, chevalier, 1301  
Pierre de Bar, chevalier, 1303  
Alard de Pesches, chevalier, 1308  
Arnold de Diest, chevalier, 1312  
Henri de Hermalle, chevalier, 1315  
Jean de Harduemont, chevalier, 1319  
Guillaume de Jeneffe, 1322-1324 .,  
Walthère de Momalle, chevalier, 1327-1329  
Raes de Grez, 1328  
Jean de Langdries, chevalier, 1338-1344  
Renard de Schönau, écuyer, 1344  
Jean de Hamal, chevalier, 1345-1346  
Lambert d'Oupeye, chevalier, 1356-1357; 1367-1374  
Gauthier de Rochefort, chevalier, 1364  
Raes de Jemeppe, chevalier, 1365-1366  
Raes de Laminne, chevalier, 1378-1379  
Frambach de Birgel, 1421

**MARECHAUX HEREDITAIRES**

Guillaume d'Oyembrugge, 1493-1545 .  
Jean d'Oyembrugge, 1545-1568  
jérôme d'Oyembrugge, 1568 (?) - 1638  
Ernest d'Oyembrugge, 1638-1666  
Jean-Charles d'Oyembrugge, 1666-1688 ( ?)  
Ernest-Balthazar d'Oyembrugge, 1688-1700  
François-Antoine-Edmond d'Oyembrugge, 1700-1711  
Philippe-François van der Noot, 1711-1759  
Jean-Joseph-Philippe van der Noot, 1759-1767  
Jean-Joseph-Philippe van der Noot, 1767-1803